



UNITED NATIONS/NATIONS UNIES

ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL

OFFICIAL RECORDS : FOURTH YEAR, NINTH SESSION

REPORT OF THE ECONOMIC COMMISSION FOR ASIA AND THE FAR EAST

Covering the period 1 July 1948 to 5 April 1949
(Fourth session and the Committee of the Whole)

SUPPLEMENT No. 13

E/1329 (E/CN.11/190)

E/1329/Add.1 (E/CN.11/190/Add.1)

RAPPORT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

Portant sur la période du 1^{er} juillet 1948 au 5 avril 1949
(Quatrième session et Comité plénier)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS : QUATRIÈME ANNÉE, NEUVIÈME SESSION

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Paragraph	Page
Report to the Economic and Social Council covering the period 1 July 1948 to 5 April 1949 (fourth session and the Committee of the Whole) (E/1329—E/CN.11/190)		
I. Introduction	1-26	1
A. Scope of the report	1	1
B. Terms of reference	2-3	2
C. Admission of associate members ...	4	2
D. Subsidiary bodies	5	2
E. Meetings on industry, trade and agriculture	6-8	2
F. Relations with specialized agencies and regional economic commissions .	9-15	3
G. Relations with the Supreme Commander for Allied Powers in Japan	16	5
H. Relations with non-governmental organizations	17	5
I. Work of the secretariat	18-22	5
J. Bureau of Flood Control	23-25	6
K. Working site of the secretariat	26	6
II. Fourth session of the Commission	27-103	7
A. Note on proceedings	28-42	7
(i) Delegation and observers	28-36	7
(ii) Progress report by the Executive Secretary	37-38	9
(iii) Reports submitted	39	10
(iv) Working committees for the fourth session	40-41	10
(v) Statement of priorities	42	11
B. Agenda	43	11
C. Consideration of important items ...	44-103	11
(i) Admission of associate members	44-53	11
(ii) Industrial development	54-63	14
(iii) Trade and finance	64-72	16
(iv) Food and agriculture	73-81	18
(v) Technical training and expert assistance	82-86	21
(vi) Bureau of Flood Control	87-96	23
(vii) Organizational structure: Establishment of committees	97-99	26
(viii) Plan for the 1948 <i>Economic Survey</i>	100-101	26
(ix) Date and place of the fifth session	102-103	27

(Continued on page 3 of cover)

TABLE DES MATIERES

	Paragraphs	Pages
Rapport au Conseil économique et social portant sur la période du 1 ^{er} juillet 1948 au 5 avril 1949 (quatrième session et Comité plénier) (E/1329-E/CN.11/190)		
I. Introduction	1-26	1
A. Portée du rapport	1	1
B. Mandat	2-3	2
C. Admission de membres associés	4	2
D. Organismes subsidiaires	5	2
E. Réunions relatives au développement de l'industrie, du commerce et de l'agriculture	6-8	2
F. Relations avec les institutions spécialisées et les commissions économiques régionales	9-15	3
G. Relations avec le Commandant suprême des Puissances alliées au Japon	16	5
H. Relations avec les organisations non gouvernementales	17	5
I. Travaux du secrétariat	18-22	5
J. Bureau d'hydraulique fluviale	23-25	6
K. Locaux du secrétariat	26	6
II. Quatrième session de la Commission ...	27-103	7
A. Note relative aux délibérations	28-42	7
i) Délégations et observateurs ...	28-36	7
ii) Rapport du Secrétaire exécutif sur l'état d'avancement des travaux	37-38	9
iii) Rapports présentés	39	10
iv) Comités de travail de la quatrième session	40-41	10
v) Ordre de priorité	42	11
B. Ordre du jour	43	11
C. Examen de questions importantes ..	44-103	11
i) Admission de membres associés	44-53	11
ii) Développement industriel	54-63	14
iii) Commerce et finance	64-72	16
iv) Alimentation et agriculture	73-81	18
v) Formation technique et utilisation d'experts	82-86	21
vi) Bureau d'hydraulique fluviale ..	87-96	23
vii) Organisation administrative : création de comités	97-99	26
viii) Plan de l' <i>Etude économique</i> pour 1948	100-101	26
ix) Lieu et date de la cinquième session	102-103	27

(Suite page 3 de la couverture)

All United Nations documents are designated by symbols—i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/1329
(E/CN.11/190)
29 April 1949

E/1329/Add.1
(E/CN.11/190/Add.1)
27 June 1949

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

FOURTH YEAR : NINTH SESSION

QUATRIÈME ANNÉE: NEUVIÈME SESSION

SUPPLEMENT No. 13

ECONOMIC COMMISSION FOR
ASIA AND THE FAR EAST

COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'ASIE ET
L'EXTRÊME-ORIENT

**REPORT TO THE ECONOMIC AND
SOCIAL COUNCIL COVERING THE
PERIOD 1 JULY 1948 TO 5 APRIL 1949
(FOURTH SESSION AND THE COM-
MITTEE OF THE WHOLE) (E/1329-
E/CN.11/190)**

**RAPPORT AU CONSEIL ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL PORTANT SUR LA
PÉRIODE DU 1^{er} JUILLET 1948 AU
5 AVRIL 1949 (QUATRIÈME SESSION
ET COMITÉ PLÉNIER) (E/1329-E/CN.
11/190)**

[Original text : English]
[29 April 1949]

[Texte original en anglais]
[29 avril 1949]

I. Introduction

A. SCOPE OF THE REPORT

1. The terms of reference of the Economic Commission for Asia and the Far East (ECAFE) as adopted at the fourth session of the Economic and Social Council on 28 March 1947, amended at the fifth session on 5 August 1947 and again amended at the seventh session on 2 August 1948¹ (E/CN.11/29/Rev.1), provided that "the Commission shall submit to the Council once a year a full report on its activities and plans, including those of any subsidiary bodies, and shall make interim reports at each regular session of the Council". In accordance with this provision, a report covering the first session² and the second session² of the Commission (E/606-E/CN.11/53) was submitted to the sixth session of the Economic and Social Council, an interim report covering

I. Introduction

A. PORTÉE DU RAPPORT

1. Le mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), tel qu'il a été adopté à la quatrième session du Conseil économique et social, le 28 mars 1947, et modifié à sa cinquième et à sa septième session respectivement le 5 août 1947 et le 2 août 1948¹ (E/CN.11/29/Rev.1), contient la stipulation suivante : « La Commission soumet une fois par an au Conseil un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux des organismes subsidiaires, et présente un rapport provisoire à chaque session ordinaire du Conseil. » Conformément à cette disposition, un rapport relatif à la première² et la deuxième session² de la Commission (E/606-E/CN.11/53) a été soumis au Conseil économique et social au cours de sa sixième session. Un rapport

¹ Resolutions 37 (IV), 69 (V) and 144 A (VII) respectively.

² The first session was held in Shanghai, China, from 16 June 1947 to 25 June 1947. The second session was held in Baguio, Philippines, from 24 November 1947 to 6 December 1947. See *Official Records of the Economic and Social Council, Sixth Session, Supplement No. 8*.

¹ Résolutions 37 (IV), 69 (V) et 144 A (VII) respectivement.

² La première session s'est tenue à Changhaï (Chine), du 16 juin 1947 au 25 juin 1947. La deuxième session s'est tenue à Baguio (Philippines), du 24 novembre 1947 au 6 décembre 1947. Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, sixième session, Supplément N° 8*.

the third session³ of the Commission (E/839-E/CN.11/101) was submitted to the seventh session of the Council and an interim report covering the fourth session⁴ of the Commission (E/1088-E/CN.11/180/Rev.1) was submitted to the eighth session of the Council. This annual report covers the period 1 July 1948 to 5 April 1949, thus including the activities of the fourth session of the Commission and the meeting of the Committee of the Whole.⁵

B. TERMS OF REFERENCE

2. During the year under report, paragraphs 2 and 3a (i) of the terms of reference (see appendix A) were amended to the effect that the territories of Asia and the Far East now include an addition to those listed previously, the territory of Nepal, and that Nepal may be admitted to the Commission as an associate member.

3. Korea, which was formerly under control authority, having become independent, the Economic and Social Council at its eighth session (resolution 187 (VIII)) decided to include Korea among the territories of Asia and the Far East and to admit it as an associate member of the Commission.

C. ADMISSION OF ASSOCIATE MEMBERS

4. The Kingdom of Nepal, the Republic of Indonesia, and the rest of Indonesia were admitted as associate members of the Commission during the year under report.

D. SUBSIDIARY BODIES

5. A recommendation has been made by the Committee of the Whole to the Economic and Social Council that the Commission set up a Committee on Industry and Trade, a Sub-Committee on Iron and Steel and an *Ad Hoc* Sub-Committee on Travel (see section IV B).

E. MEETINGS ON INDUSTRY, TRADE AND AGRICULTURE

6. In accordance with the resolution taken at the third session in June 1948 (E/CN.11/114), the Industrial Development Working Party reassembled on 26 August 1948, and was in continuous session until 25 October 1948. It decided upon a programme of studies in the six specialized fields of fuel and power, transport and transport equipment, fertilizers and agricultural requisites, basic materials, including ores and metals, textiles and heavy engineering industries, which was carried out with the assistance of thirteen co-opted experts from member governments, one officer from the Economic Commission for Europe and one officer from the International Bank for Reconstruction and Development. The experts' reports, prepared

³ Held in Ootacamund, India, from 1 June 1948 to 12 June 1948, see *Official Records of the Economic and Social Council, Seventh Session, Supplement No. 12*.

⁴ Held in Lapstone, Australia, from 29 November 1948 to 11 December 1948, see *Official Records of the Economic and Social Council, Eighth Session, Supplement No. 3*.

⁵ Held in Bangkok, Siam, from 28 March 1949 to 5 April 1949 (see section III).

provisoire relatif à la troisième session³ de la Commission (E/839-E/CN.11/101) a été soumis au Conseil au cours de sa septième session. Un rapport provisoire relatif à la quatrième session⁴ de la Commission (E/1088-E/CN.11/180/Rev.1) a été soumis au Conseil au cours de sa huitième session. Le présent rapport annuel va du 1^{er} juillet 1948 au 5 avril 1949 ; il fait donc état de l'activité de la quatrième session de la Commission et de la réunion du Comité plénier⁵.

B. MANDAT

2. Au cours de l'année examinée dans le rapport, les paragraphes 2 et 3, a, i, du mandat (voir appendice A) ont été modifiés de façon à ajouter le territoire du Népal à la liste des territoires de l'Asie et de l'Extrême-Orient déjà mentionnés dans ces paragraphes, et à permettre à ce territoire d'accéder à la Commission à titre de membre associé.

3. La Corée, qui était placée sous contrôle, ayant accédé à l'indépendance, le Conseil économique et social a décidé, lors de sa huitième session [résolution 187 (VIII)], d'ajouter la Corée à la liste des territoires de l'Asie et de l'Extrême-Orient et de l'admettre comme membre associé de la Commission.

C. ADMISSION DE MEMBRES ASSOCIÉS

4. Le Royaume du Népal, la République d'Indonésie et le reste de l'Indonésie ont été admis, à titre de membres associés de la Commission, au cours de l'année examinée dans le présent rapport.

D. ORGANISMES SUBSIDIAIRES

5. Le Comité plénier a recommandé au Conseil économique et social d'autoriser la Commission à créer un Comité de l'industrie et du commerce, un Sous-Comité du fer et de l'acier et un Sous-Comité spécial des voyages (voir section IV, B).

E. RÉUNIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE

6. Conformément à la résolution adoptée, en juin 1948, au cours de la troisième session (E/CN.11/114), le Groupe de travail pour le développement industriel s'est réuni à nouveau le 26 août 1948 et a poursuivi ses travaux sans interruption jusqu'au 25 octobre 1948. Il a établi le programme de ses études dans les six domaines spécialisés suivants : combustibles et énergie électrique ; transports et matériel de transport ; engrais et tout ce qui est nécessaire à l'agriculture ; produits de base, y compris les minerais et les métaux ; textiles et industrie mécanique lourde ; treize experts cooptés provenant d'Etats Membres, un fonctionnaire de la Commission économique pour l'Europe et un fonctionnaire de la Banque internationale

³ Tenue à Ootacamund (Inde), du 1^{er} juin au 12 juin 1948. Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, septième session, Supplément N° 12*.

⁴ Tenue à Lapstone (Australie), du 29 novembre au 11 décembre 1948. Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, huitième session, Supplément N° 3*.

⁵ A Bangkok (Siam), du 28 mars 1949 au 5 avril 1949 (voir section III).

after field visits to the countries concerned and analysis of the replies to the questionnaires sent to member and associate member governments in the region, were completed by the end of October. The report and recommendations of the Industrial Development Working Party, together with the experts' reports as annexes, were presented to the Commission at the fourth session in December (see appendix B).

7. The Working Group to study financial arrangements to facilitate trade, consisting of eight experts from member countries, two officers from the International Monetary Fund and one from the International Bank, met on 19 August 1948. A report was completed and adopted on 29 September and presented to the Commission at the fourth session (see appendix B).

8. The FAO-ECAFE Joint Working Party on Agricultural Requisites, consisting of two representatives of the Executive Secretary of the Commission, two representatives of the Director-General of the Food and Agriculture Organization, an industrial expert selected by the Chairman of the Commission from a panel of names proposed by the Industrial Development Working Party, and a chairman selected jointly by FAO and the Commission, held six informal meetings before the arrival of the Chairman between 9 and 20 August 1948, and eight meetings after the Chairman's arrival, between 26 August and 26 October. A progress report was completed on 28 October, and a final report on 13 November. Both reports were considered by the Commission at its fourth session in December (see appendix B).

F. RELATIONS WITH SPECIALIZED AGENCIES AND REGIONAL ECONOMIC COMMISSIONS

9. In the course of the Commission's work on industrial development, trade promotion, technical training, and food and agriculture, working relationship has been developed with the various specialized agencies particularly the Food and Agriculture Organization, the International Labour Organisation, the International Monetary Fund and the International Bank for Reconstruction and Development.

10. Besides its participation in the work of the Joint Working Party on Agricultural Requisites, FAO prepared a report on "Food and Agricultural Conditions in Asia and the Far East, 1948" for presentation at the fourth session of the Commission (see appendix B). Progress is being made in arranging the Joint FAO-ECAFE Conference of officials engaged in reconstruction plans and programmes in relation to food and agriculture, as called for by the Commission's resolution adopted at its fourth session, and it is planned to hold a meeting in Singapore in early October.

pour la reconstruction et le développement ont concouru à la réalisation de ce programme. Les rapports des experts, préparés à la suite de visites effectuées par ceux-ci dans les pays intéressés et de l'analyse des réponses aux questionnaires envoyés aux gouvernements membres et membres associés de la région, ont été achevés vers la fin du mois d'octobre. Le document contenant le rapport et les recommandations du Groupe de travail pour le développement industriel a été présenté à la Commission lors de sa quatrième session, tenue en décembre, accompagné, en annexe, des rapports des experts (voir appendice B).

7. Le Groupe de travail chargé d'étudier les dispositions financières à prendre en vue de faciliter le commerce s'est réuni le 19 août 1948 ; il était composé de huit experts désignés par les pays membres, de deux fonctionnaires du Fonds monétaire international et d'un fonctionnaire de la Banque internationale. Un rapport, achevé et adopté le 29 septembre, a été présenté à la Commission à sa quatrième session (voir appendice B).

8. Le Groupe de travail mixte de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) pour les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture, composé de deux représentants du Secrétaire exécutif de la Commission, de deux représentants du Directeur général de la FAO, d'un spécialiste de questions industrielles choisi par le Président de la Commission sur une liste de noms proposée par le Groupe de travail pour le développement industriel, et d'un Président désigné conjointement par la FAO et la Commission, a tenu, avant l'arrivée du Président, six séances officielles échelonnées du 9 au 20 août 1948 ; huit autres réunions ont eu lieu après l'arrivée du Président, à savoir du 26 août au 26 octobre. Un rapport sur l'état d'avancement des travaux a été établi le 28 octobre et un rapport définitif le 13 novembre. La Commission, réunie pour sa quatrième session en décembre, a examiné les deux rapports (voir appendice B).

F. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET LES COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

9. Au cours des travaux de la Commission relatifs au développement de l'industrie et du commerce, à la formation technique, aux problèmes des denrées alimentaires et de l'agriculture, des rapports de travail se sont établis entre la Commission et diverses institutions spécialisées, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, le Fonds monétaire international et la Banque pour la reconstruction et le développement.

10. La FAO a non seulement participé aux travaux du Groupe de travail mixte pour les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture, mais elle a aussi préparé un rapport sur la « Situation de l'alimentation et de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient, 1948 », destiné à être présenté à la Commission lors de sa quatrième session (voir appendice B). On poursuit les préparatifs de la Conférence mixte FAO/CEAEO de fonctionnaires qui travaillent à la reconstruction en ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture, conférence dont la convocation a été décidée par la Com-

Arrangements have been concluded with FAO whereby the secretariat of the Commission has agreed to provide a mid-year report on economic conditions in Asia and the Far East for use by FAO at the forthcoming regional pre-conference meeting in September, 1949, and in the preparation of its annual report.

11. In co-operation with the secretariat, the International Labour Organisation (ILO), in July 1948, deputed an expert to prepare a report on training problems in the Far East, which was presented to the ILO and to the fourth session of the Commission. As a result of this report the Governing Body of the ILO, at its 107th session, adopted proposals to appoint a tripartite committee on manpower, including technical training, to convene a conference of technical experts at an early date, and to establish a field office in Asia on technical training.

12. The International Monetary Fund deputed two officers to participate in the deliberations of the Working Group on Financial Arrangements to Facilitate Trade convened by the secretariat in August and September 1948, and is now, at the request of the Commission, making a study to determine the desirability of establishing a multilateral clearing system within the ECAFE region.

13. The International Bank for Reconstruction and Development deputed an officer to participate in the expert studies of the Industrial Development Working Party on the short-term and long-term capital needs for rehabilitating national economies and for developing new industries. Arising from the resolution adopted at the fourth session of the Commission in December 1948, a survey of regulations affecting foreign investments in countries desiring foreign capital is expected to be completed by the secretariat in co-operation with the International Bank before the end of 1949.

14. Liaison has been established with the Interim Commission for the International Trade Organization in connexion with the Commission's work on industrial development and trade promotion. The United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) has co-operated with the Commission by agreeing to present a periodic report on those aspects of UNESCO activities and programmes which have a bearing upon the general educational and training opportunities in the region and accordingly presented a report to the fourth session (see appendix B). The International Civil Aviation Organization (ICAO) has supplied relevant data to the secretariat in the compilation of the annual *Economic Survey* for 1948.

15. The Commission has also established relationships with the other regional economic commis-

mission à sa quatrième session ; on envisage une réunion à Singapour au début d'octobre. Une entente a été conclue avec la FAO, par laquelle le secrétariat de la Commission s'est engagé à fournir, vers le milieu de l'année, un rapport sur la situation économique en Asie et dans l'Extrême-Orient, que la FAO utilisera à sa conférence préliminaire régionale de septembre prochain, et pour la préparation de son rapport annuel.

11. En collaboration avec le Secrétariat, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a détaché un expert, en juillet 1948, chargé de préparer un rapport sur les problèmes de formation technique en Extrême-Orient ; ce rapport a été présenté à l'OIT et à la Commission lors de sa quatrième session. Le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail a adopté, lors de sa 107^e session, des propositions fondées sur ce rapport et tendant à la désignation d'un comité tripartite chargé des questions de main-d'œuvre, y compris les questions de formation technique, à la convocation prochaine d'une conférence d'experts techniques et à la création en Asie d'un Bureau pour la formation technique.

12. Le Fonds monétaire international a envoyé deux de ses fonctionnaires prendre part aux délibérations du Groupe de travail chargé d'étudier les dispositions financières à prendre en vue de faciliter le commerce, qui s'est réuni au siège du secrétariat au cours des mois d'août et septembre 1948 ; sur la demande de la Commission, le Fonds monétaire international procède en ce moment à une étude en vue de déterminer s'il y a intérêt à créer un système de compensation multilatérale dans la région dont s'occupe la CEAEO.

13. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement a envoyé un de ses fonctionnaires participer aux recherches du Groupe de travail pour le développement industriel sur les investissements des capitaux à long et à court terme nécessaires à la reconstruction des économies nationales et au développement de nouvelles industries. A la suite d'une résolution adoptée à la quatrième session de la Commission, en décembre 1948, on procède en ce moment à une enquête sur la réglementation des investissements étrangers en vigueur dans les pays qui désirent importer des capitaux, et l'on s'attend à ce que cette enquête, entreprise par le secrétariat en collaboration avec la Banque internationale, soit terminée avant la fin de 1949.

14. Une liaison a été établie avec la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du Travail en ce qui concerne les travaux de la Commission relatifs au développement de l'industrie et du commerce. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a apporté sa coopération à la Commission en acceptant de présenter un rapport périodique sur les aspects de ses programmes et de son activité qui intéressent les possibilités générales de formation professionnelle et d'éducation de la région ; l'UNESCO a donc présenté un rapport à ce sujet à la quatrième session (voir appendice B). Le secrétariat a reçu de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) des données utiles pour l'établissement de l'*Etude économique* annuelle pour 1948.

15. La Commission a également établi des relations avec les autres commissions économiques

sions—the Economic Commission for Europe and the Economic Commission for Latin America. One of the officers of ECE was delegated to assist the Commission's Working Party on Industrial Development. The ECE has agreed to undertake a study of the possible effects on Asian economy of European recovery programmes, when these programmes are well under way ; also a study has been initiated to determine in what manner, against future imports of raw materials and other products from the ECAFE region, the ECE countries might export capital equipment to the latter. There has been exchange of information with the Economic Commission for Latin America.

G. RELATIONS WITH THE SUPREME COMMANDER FOR THE ALLIED POWERS IN JAPAN

16. Besides being represented at the meetings of the Commission and the Committee of the Whole, the Supreme Commander for the Allied Powers in Japan has been sending periodical information on availabilities of capital goods and other equipment.

H. RELATIONS WITH NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

17. A number of non-governmental organizations have been represented by observers at meetings of the Commission and the Committee of the Whole.

I. WORK OF THE SECRETARIAT

18. The secretariat had on its staff four economic affairs officers and several consultants immediately after the third session in June 1948. The number of economic affairs officers was increased to nine immediately after the fourth session in December, and is expected to increase further, consequent upon a resolution adopted at the meeting of the Committee of the Whole.

19. The secretariat serviced the Commission at the fourth session, at the Meeting of the Committee of the Whole, and at the meeting of its working parties and study groups, and assisted in the preparation of reports and other documents. These reports are classified according to the fields, of activities undertaken by the Commission—namely, industrial development, trade and finance, food and agriculture, technical training and technical assistance, flood control, research and statistics. The *Economic Survey of Asia and the Far East*, of which the first edition appeared in 1948 ⁶ and the second will be ready for distribution in June 1949,⁷ is printed for general circulation, while other reports are mimeographed as

⁶ See *Economic Survey of Asia and the Far East, 1947*, Economic Commission for Asia and the Far East, Shanghai, 1948.

⁷ See *Economic Survey of Asia and the Far East, 1948* (E/CN.11/191), UN pubn., sales no. : 1949.II.F.1.

régionales : la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL). La CEE a délégué un de ses fonctionnaires pour assister le Groupe de travail de la Commission chargé d'étudier le développement industriel. La CEE a aussi accepté d'entreprendre une étude des incidences possibles, sur l'économie asiatique, de la réalisation des programmes de redressement économique européen, lorsque ces programmes seront effectivement en cours d'exécution ; une autre étude est actuellement en cours, en vue de déterminer de quelle manière les pays compris dans l'aire géographique de la Commission économique pour l'Europe pourraient exporter des biens de production vers les pays du domaine géographique de la CEAEIO en échange d'importations futures de matières premières et autres produits. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a échangé des renseignements avec la Commission économique pour l'Amérique latine.

G. RELATIONS AVEC LE COMMANDANT SUPRÊME DES PUISSANCES ALLIÉES AU JAPON

16. Le Commandant suprême des Puissances alliées au Japon s'est non seulement fait représenter aux séances de la Commission et du Comité plénier, mais il a aussi envoyé des renseignements périodiques sur les disponibilités en biens de production et autres produits de base du Japon.

H. RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

17. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales se sont fait représenter par des observateurs aux séances de la Commission et du Comité plénier.

I. TRAVAUX DU SECRÉTARIAT

18. L'effectif du secrétariat comprenait quatre fonctionnaires chargés de questions économiques et plusieurs experts-conseils immédiatement après la clôture de la troisième session, en juin 1948. Le nombre des fonctionnaires chargés de questions économiques a été porté à neuf immédiatement après la clôture de la quatrième session, en décembre, et on s'attend à voir encore augmenter ce nombre à la suite d'une résolution adoptée par le Comité plénier.

19. Le secrétariat a assuré le service de la quatrième session de la Commission, de la réunion du Comité plénier et des séances des groupes de travail et des groupes d'étude ; le secrétariat a participé à la préparation des rapports et autres documents. Ces rapports se rattachent à l'une ou à l'autre des branches d'activité de la Commission, à savoir : développement industriel, commerce et finance, alimentation et agriculture, formation technique et utilisation d'experts, hydraulique fluviale, recherches et statistiques. Le premier numéro de l'*Etude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient* a paru en 1948 ⁶ et le second est annoncé pour juin 1949 ⁷ ; cette publication, destinée au grand public, est imprimée, tandis que les autres

⁶ Voir *Economic Survey of Asia and the Far East, 1947*, Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Changhaï, 1948.

⁷ Voir *Economic Survey of Asia and the Far East, 1948* (E/CN.11/191), publication des Nations Unies, numéro de vente : 1949.II.F.1.

ECAFE documents bearing UN serial numbers. In appendix B are listed the principal official documents published between 1 July 1948 and 5 April 1949.

20. On the basis of information collected from governments, the secretariat prepared and distributed a report on the facilities for technical training of supervisory personnel offered by member and associate member countries of the ECAFE region (see appendix B). A number of applications for training within these facilities have since been received from governments by the secretariat and have been brought to the attention of the governments offering the facilities.

21. The secretariat maintains a library which in April 1949 had, in addition to about 300 periodicals, over 2,000 books and pamphlets largely related to current economic conditions and problems of countries within the region. A list of books, pamphlets and periodicals in the ECAFE library was issued for limited distribution in July 1948 ; since then five supplementary lists have been added.

22. The secretariat, as part of the Department of Economic Affairs of the United Nations, has worked closely with the headquarters at Lake Success.

J. BUREAU OF FLOOD CONTROL

23. The Bureau of Flood Control was initially established in November 1948, but on account of difficulties in securing suitable personnel, the chief of the Bureau of Flood Control was not appointed until February 1949 and did not assume office until April. It was therefore not possible to communicate the Bureau's 1949 programme of work to the Council as provided in the resolution (E/CN.11/178) adopted at the fourth session of the Commission and, instead, a short note (E/1158) was presented to the Council.

24. The chief of the Bureau, since his arrival, has been engaged in securing suitable candidates to fill the posts required, and in proceeding with the programme of work for 1949.

25. A progress report on the programme of work and initial stages of work of the Bureau will be presented by the Executive Secretary to the ninth session of the Council.

K. WORKING SITE OF THE SECRETARIAT

26. At the fourth session the Commission heard a statement by the Assistant Secretary-General in charge of the Department of Economic Affairs to the effect that the Secretary-General of the United Nations had decided for the present to make no change in the location of United Nations offices in Asia and the Far East, but would use his administrative discretion concerning the best arrangements for successful operation of the work of the secretariat of the Commission. The Secretary-General subsequently decided, in view of the situation in Shanghai, that the secretariat of the Commission should temporarily have its working offices in Bangkok. In pursuance of that decision, the

rapports, considérés comme des documents de la CEAEU et paraissant sous la cote UN, sont ronéotypés. On trouvera en appendice B une liste des principaux documents officiels parus entre le 1^{er} juillet 1948 et le 5 avril 1949.

20. Utilisant les renseignements recueillis auprès des gouvernements, le secrétariat a préparé et distribué un rapport sur les possibilités de formation professionnelle du personnel des cadres offertes par les pays membres et membres associés, compris dans le domaine géographique de la CEAEU (voir appendice B). Le secrétariat a, depuis lors, reçu des gouvernements un certain nombre de demandes pour l'utilisation de ces facilités et les a portées à la connaissance des gouvernements disposant de ces services.

21. Le secrétariat a constitué une bibliothèque qui, en avril 1949, outre 300 revues environ, comprenait plus de 2.000 volumes et brochures traitant surtout de la situation économique existante et des problèmes qui se posent actuellement dans les pays de la région. En juillet 1948, la bibliothèque de la CEAEU a établi, pour en faire une distribution restreinte, la liste des ouvrages, brochures et revues, dont elle disposait ; elle y a depuis ajouté cinq suppléments.

22. Le secrétariat, qui fait partie du Département des questions économiques de l'Organisation des Nations Unies, a travaillé en collaboration étroite avec le siège, à Lake Success.

J. BUREAU D'HYDRAULIQUE FLUVIALE

23. Le Bureau d'hydraulique fluviale a été créé dès novembre 1948, mais, en raison des difficultés que l'on a eues à recruter un personnel qualifié, le chef du Bureau d'hydraulique fluviale n'a été désigné qu'en février 1949 et n'est entré en fonction qu'en avril. Il n'a donc pas été possible, comme le stipulait la résolution (E/CN.11/178) adoptée par la Commission lors de sa quatrième session, de communiquer au Conseil le programme de travail du Bureau pour 1949, et une brève communication (E/1158), adressée au Conseil, en a tenu lieu.

24. Depuis son entrée en fonction, le chef du Bureau d'hydraulique fluviale s'occupe de recruter des candidats qualifiés pour occuper les postes requis et de faire avancer le programme de travail de 1949.

25. Le Secrétaire exécutif présentera à la neuvième session du Conseil un rapport sur l'état d'avancement du programme de travail et sur les réalisations initiales du Bureau.

K. LOCAUX DU SECRÉTARIAT

26. A sa quatrième session, la Commission a entendu une déclaration faite par le Secrétaire général adjoint chargé des questions économiques, qui a fait connaître que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait décidé de ne pas déplacer, pour le moment, les bureaux de l'Organisation des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient, mais qu'il userait de ses pouvoirs administratifs pour prendre les meilleures dispositions possible en vue d'assurer le succès des travaux du secrétariat de la Commission. Plus tard, le Secrétaire général a décidé, en raison de la situation régnant à Shanghai, que le secrétariat de la Commission établirait temporairement ses

secretariat has now moved from Shanghai, leaving only a small working unit there. The Government of Siam has been most helpful and generous in the provision of office space and other facilities.

II. Fourth session of the Commission

27. The fourth session of the Commission was held in Lapstone, Glenbrook, New South Wales, Australia, from 29 November 1948 to 11 December 1948.

A. NOTE ON PROCEEDINGS

(i) *Delegations and observers*

28. The representatives of the following countries attended the fourth session as members : Australia, Burma, China, France, India, Netherlands, New Zealand, Pakistan, Philippines, Siam, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America. The Netherlands was not represented after the 54th meeting on 8 December 1948.

29. The representatives of the following countries attended the fourth session as associate members : Cambodia, Ceylon, Hong Kong, Laos, Malaya and British Borneo Group. Consequent upon the admission of the Kingdom of Nepal to associate membership of the Commission on 30 November 1948 (E/CN.11/152), Nepal was represented from the 45th meeting onward. Consequent upon the admission of the Republic of Indonesia at the 54th meeting on 8 December 1948 (E/CN.11/166), the Republic of Indonesia was represented from the 55th meeting onward. The "rest of Indonesia" was also admitted as an associate member on the same day, but was not represented.

30. Representatives of the International Labour Organisation, the Food and Agriculture Organization of the United Nations, the International Civil Aviation Organization, the International Bank for Reconstruction and Development, the International Monetary Fund and the World Health Organization were present.

31. Representatives of the Supreme Commander for the Allied Powers in Japan and the Commissioner-General for the United Kingdom in South-East Asia participated as observers.

32. Representatives of the following non-governmental organizations attended as observers : the International Chamber of Commerce, the International Organization of Industrial Employers, the World Federation of Trade Unions and the World Federation of United Nations Associations.

33. The fourth session was addressed by the Right Honourable W. J. McKell, Governor-General of Australia, and the Honourable John J. Dedman, M.P., Australian Minister for Defence and Post-war Reconstruction, addressed the Commission on behalf of the Prime Minister.

34. Since the Chairman of the Commission was unable to attend the fourth session, the Honourable Sao Hkun Hkio, the Sawbwa of Mongmit (Burma), Vice-Chairman of the Commission, took the chair.

bureaux à Bangkok. Conformément à cette décision, le secrétariat a maintenant quitté Changhaï, n'y laissant qu'un petit groupe. Le Gouvernement siamois a fourni, avec le plus grand empressement et la plus grande générosité, les locaux de secrétariat et autres facilités nécessaires.

II. Quatrième session de la Commission

27. La quatrième session de la Commission s'est tenue à Lapstone, Glenbrook (Nouvelle-Galles du Sud) [Australie], du 29 novembre au 11 décembre 1948.

A. NOTE RELATIVE AUX DÉLIBÉRATIONS

i) *Délégations et observateurs*

28. Les représentants des pays suivants ont assisté à la quatrième session en qualité de membres : Australie, Birmanie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Siam et Union des Républiques socialistes soviétiques. Les Pays-Bas n'ont pas été représentés après la 54^e séance qui s'est tenue le 8 décembre 1948.

29. Les représentants des pays dont les noms suivent ont participé à la quatrième session en qualité de membres associés : Cambodge, Ceylan, Hong-kong, Laos, Malaisie et Bornéo du Nord. A la suite de l'admission du Royaume du Népal comme membre associé de la Commission, le 30 novembre 1948 (E/CN.11/152), le Népal a été représenté à partir de la 45^e séance. La République d'Indonésie ayant été admise comme membre associé le 8 décembre 1948 (E/CN.11/166), à la 54^e séance, a été représentée à partir de la 55^e séance. Le « reste de l'Indonésie » a été également admis comme membre associé, le même jour, mais n'a pas été représenté.

30. Des représentants de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale de la santé ont participé à la session.

31. Des représentants du Commandant suprême des Puissances alliées au Japon et du Commissaire général britannique pour l'Asie du Sud-Est ont participé à la session en tant qu'observateurs.

32. Des représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont participé à la session en tant qu'observateurs : Chambre de commerce internationale, Organisation internationale des employeurs, Fédération syndicale mondiale et Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.

33. La quatrième session a été ouverte par le Très Honorable W. J. McKell, Gouverneur général de l'Australie, qui a prononcé une allocution. L'Honorable John D. Dedman, membre du Parlement, Ministre australien de la défense et de la reconstruction, a salué la Commission au nom du Premier Ministre.

34. Le Président de la Commission n'étant pas en mesure d'assister à la quatrième session, c'est l'Honorable Sao Hkun Hkio, Sawbwa de Mongmit (Birmanie), Vice-Président de la Commission, qui a assumé la présidence.

35. During the course of the session, the Acting Chairman examined the credentials of members in accordance with rule 14 of the rules of procedure and the credentials were found to have been issued by properly constituted authorities.

36. At the fourth session, the following were in attendance :

MEMBER GOVERNMENTS

Australia

Dr. H. C. Coombs, Representative
Mr. Eric E. Ward, Alternate
Mr. F. W. Bulcock

Burma

H.E. The Honourable Sao Hkun Hkio, the
Sawbwa of Mongmit, Representative
U Kyin, Alternate

China

Dr. C. M. Li, Representative

France

Mr. H. C. Maux, Representative
Mr. F. Rosenfeld, Alternate

India

Mr. C. C. Desai, Representative

Netherlands

H.E. Dr. H. C. Gelissen, Representative
H.E. J. Tahya, Alternate
Dr. H. F. Eschauzier, Alternate
Dr. J. van der Ploeg, Alternate
Mr. Leo Stark, Alternate
Dr. F. Van Os, Alternate
Dr. H. G. Wattimena, Alternate
Dr. D. Groenveld, Alternate

New Zealand

Brigadier F. L. Hunt, Representative
Mr. A. McGregor, Alternate

Pakistan

The Honourable Hamidul Huq, Representative
Mr. W. B. Kadri

Philippines

H.E. Mr. Manuel V. Gallego, Representative
The Honourable Mr. Manuel Alzate, Alternate
Prof. José E. Velmonte, Alternate
Mr. Blas S. Gómez, Alternate

Siam

H.S.H. Prince Prasobsuk Suksawat, Representative
Mr. Chamnong Phahulrat, Alternate

Union of Soviet Socialist Republics

H.E. Mr. K. V. Novikov, Representative
H.E. Mr. N. M. Lifanov, Alternate
Mr. K. M. Popov, Alternate

United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland

Mr. P. J. H. Stent, Representative
Mr. K. E. McKenzie, Alternate

United States of America

H.E. Mr. Myron M. Cowen, Representative

35. Au cours de la session, le Président par intérim a examiné les pouvoirs des membres de la Commission, conformément à l'article 14 du règlement intérieur, et a constaté qu'ils émanaient d'autorités dûment établies.

36. Ont participé à la quatrième session :

MEMBRES

Australie

M. H. C. Coombs, représentant
M. Eric E. Ward, suppléant
M. F. W. Bulcock

Birmanie

S.E. l'Honorable Sao Hkun Hkio, Sawbwa de
Mongmit, représentant
U Kyin, suppléant

Chine

M. C. M. Li, représentant

Etats-Unis d'Amérique

S.E. M. Myron M. Cowen, représentant

France

M. H. C. Maux, représentant
M. F. Rosenfeld, suppléant

Inde

M. C. C. Desai, représentant

Nouvelle-Zélande

Le général F. L. Hunt, représentant
M. A. McGregor, suppléant

Pakistan

L'Honorable Hamidul Huq, représentant
M. W. B. Kadri

Pays-Bas

S.E. M. H. C. Gelissen, représentant
S.E. J. Tahya, suppléant
M. H. F. Eschauzier, suppléant
M. J. van der Ploeg, suppléant
M. Leo Stark, suppléant
M. F. Van Os, suppléant
M. H. G. Wattimena, suppléant
M. D. Groenveld, suppléant

Philippines

S.E. M. Manuel V. Gallego, représentant
L'Honorable M. Manuel Alzate, suppléant
Le professeur José E. Velmonte, suppléant
M. Blas S. Gómez, suppléant

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

M. P. J. H. Stent, représentant
M. K. E. McKenzie, suppléant

Siam

S.A.S. le prince Prasobsuk Suksawat, représentant
M. Chamnong Phahulrat, suppléant

Union des Républiques socialistes soviétiques

S.E. M. K. V. Novikov, représentant
S.E. M. N. M. Lifanov, suppléant
M. K. M. Popov, suppléant

ASSOCIATE MEMBER GOVERNMENTS

Cambodia

H.E. Son Sann, Representative
H.E. Chhean Vam, Alternate
H.E. Sum Hieng, Alternate

Ceylon

Mr. N. J. L. Jansz, Representative
Mr. B. R. Devarajan, Alternate

Hong Kong

Dr. S. N. Chau, Representative
Mr. R. C. Lee, Alternate
Mr. I. M. Lightbody, Alternate

Republic of Indonesia

Dr. Usman Sastroamidjoyo, Representative

Laos

H.E. Mr. Thao Leuam, Representative
Mr. Le Ky Huong, Alternate
Mr. Bouasy, Alternate

Malaya and British Borneo Group

The Honourable Tuan Haji Mohamed Eusoff,
Representative

Nepal

Major-General Mrigendra S. J. B. Rana, Representative

OBSERVERS

Specialized agencies

International Labour Organisation : Mr. S. F. Wou

Food and Agriculture Organization of the United Nations : Dr. Horace Belshaw, Dr. A. M. Acock

International Civil Aviation Organization :
Mr. V. Morehouse

International Bank for Reconstruction and Development : Dr. Allan G. B. Fisher

International Monetary Fund : Dr. Allan G. B. Fisher

World Health Organization : Dr. C. R. Wiburd

Non-governmental organizations

International Chamber of Commerce : Mr. R. F. Holder, Mr. T. C. Chang, Mr. Ratilal Gandhi

International Organization of Industrial Employers :
Mr. R. F. Holder

World Federation of Trade Unions : Mr. A. E. Monk

World Federation of United Nations Associations :
Sir Robert Garran

Other observers

Supreme Commander for the Allied Powers in Japan : Dr. D. M. Maynard

Commissioner-General for the United Kingdom in South-East Asia : Mr. P. S. Scrivener

(ii) *Progress report by the Executive Secretary*

37. The Executive Secretary of the Economic Commission for Asia and the Far East presented a progress report to the Commission (E/CN.11/146).

MEMBRES ASSOCIÉS

Cambodge

S.E. Son Sann, représentant
S.E. Chhean Vam, suppléant
S.E. Sum Hieng, suppléant

Ceylan

M. N. J. L. Jansz, représentant
M. B. R. Devarajan, suppléant

Hong-kong

L'Honorable S. N. Chau, représentant
M. R. C. Lee, suppléant
M. I. M. Lightbody, suppléant

Laos

S.E. M. Thao Leuam, représentant
M. Le Ky Huong, suppléant
M. Bouasy, suppléant

Malaisie et Bornéo du Nord

L'Honorable Tuan Hadji Mohamed Eusoff, représentant

Népal

Le général Mrigendra S. J. B. Rana, représentant

République d'Indonésie

M. Usman Sastroamidjoyo, représentant

OBSERVATEURS

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail : M. S. F. Wou

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : M. Horace Belshaw, M. A. M. Acock

Organisation de l'aviation civile internationale :
M. V. Morehouse

Banque internationale pour la reconstruction et le développement : M. Allan G. B. Fisher

Fonds monétaire international : M. Allan G. B. Fisher

Organisation mondiale de la santé : le docteur
C. R. Wiburd

Organisations non gouvernementales

Chambre de commerce internationale : M. R. F. Holder, M. T. C. Chang, M. Ratilal Gandhi

Organisation internationale des employeurs : M. R. F. Holder

Fédération syndicale mondiale : M. A. E. Monk

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies : Sir Robert Garran

Autres observateurs

Commandant suprême des Puissances alliées au Japon : M. D. M. Maynard

Commissariat général britannique pour l'Asie du Sud-Est : M. P. S. Scrivener

ii) *Rapport du Secrétaire exécutif sur l'état d'avancement des travaux*

37. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a présenté un rapport à la Commission sur l'état d'avancement des travaux de celle-ci (E/CN.11/146).

38. In his progress report, the Executive Secretary also reviewed the progress of the work of the secretariat since the third session of ECAFE. He stated that the steps taken to establish a Bureau of Flood Control were an important development in the Commission's field of practical action. The report described the work of the study group on financial arrangements to facilitate trade and the working section on technical training and expert assistance in the secretariat of ECAFE. The appeal which was addressed to the more industrialized countries, to make available to ECAFE countries capital goods and basic materials for industrial development, had elicited helpful replies from the Governments of the United Kingdom, the United States and the Netherlands. The Executive Secretary hoped that high priority would be granted to meet the material requirements of the region, and that immediate attention would be given to the best methods of obtaining the necessary supplies. He considered that the work of the Commission had so far been mainly in the direction of organizing specific studies with a view to collecting and assembling essential data as a basis for action, and that the time had come when lines of action should be clearly indicated and the manner in which that action could be developed should also be defined ; the Commission's efforts should produce more concrete results.

(iii) Reports submitted

39. At the fourth session, the Commission had before it the reports of the Working Party on Industrial Development, the FAO-ECAFE Joint Working Party on Agricultural Requisites and the study group on financial arrangements to facilitate trade, as well as reports on action taken on the resolution concerning Japanese economy, the work of the Trade Promotion Section of the secretariat of ECAFE, the work of the Technical Training Section of the secretariat of ECAFE, continued co-operation with FAO, the establishment of a Bureau of Flood Control and the plan for the 1948 *Economic Survey* (see appendix B).

(iv) Working committees for the fourth session

40. The Commission during its fourth session established five committees to deal with various agenda items :

Committee I

Report and recommendations on industrial development by the Working Party on Industrial Development.

Committee II

- (a) Report on the work of the Trade Promotion Section ;
- (b) Report on financial arrangements to facilitate trade ;

38. Dans son rapport sur l'état d'avancement des travaux de la Commission, le Secrétaire exécutif a également passé en revue l'état d'avancement des travaux du secrétariat depuis la troisième session de la CEAEIO. Il a déclaré que les mesures prises en vue de l'établissement d'un Bureau d'hydraulique fluviale constituaient un fait important dans le domaine des réalisations pratiques de la Commission. Le rapport rend également compte des travaux du Groupe d'études chargé d'étudier les dispositions financières en vue de faciliter le commerce, ainsi que des travaux réalisés au sein du secrétariat de la CEAEIO par la section de la formation technique et de l'utilisation des experts. A la suite de l'appel adressé aux pays plus industrialisés, pour leur demander de mettre à la disposition des pays dont s'occupe la CEAEIO les moyens de production et les fournitures indispensables au développement industriel, la Commission a reçu des réponses favorables de la part des Gouvernements du Royaume-Uni, des Etats-Unis et des Pays-Bas. Le Secrétaire exécutif espère que l'on accordera la priorité absolue aux besoins essentiels de la région et qu'on examinera sans délai les meilleures méthodes à adopter en vue de se procurer les fournitures nécessaires. Il estime que les travaux de la Commission ont, jusque-là, été orientés principalement dans le sens de l'organisation d'études particulières en vue de recueillir et de rassembler les données essentielles destinées à servir de base d'action, et que le moment est venu de tracer une ligne d'action bien définie et d'indiquer également la façon dont cette action pourrait être développée. Les efforts de la Commission devaient produire des résultats plus positifs.

iii) Rapports présentés

39. A sa quatrième session, la Commission était saisie des rapports du Groupe de travail pour le développement industriel, du Groupe de travail mixte de la FAO et de la CEAEIO pour les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture, du Groupe d'études chargé d'étudier les dispositions financières à prendre en vue de faciliter le commerce, ainsi que des rapports sur les mesures prises à la suite de la résolution relative à l'économie japonaise, sur les travaux de la section pour le développement du commerce du secrétariat de la CEAEIO, sur les travaux de la section de la formation technique du secrétariat de la CEAEIO, sur la suite de la coopération avec la FAO, sur la création d'un Bureau d'hydraulique fluviale et sur le plan d'une *Etude économique* pour 1948 (voir appendice B).

iv) Comités de travail de la quatrième session

40. Pendant sa quatrième session, la Commission a créé cinq comités chargés chacun de l'étude de divers points de l'ordre du jour :

Comité I

Rapport et recommandation sur le développement industriel par le Groupe de travail pour le développement industriel.

Comité II

- a) Rapport sur les travaux de la section pour le développement du commerce ;
- b) Rapport sur les dispositions financières à prendre en vue de faciliter le commerce ;

- (c) Report on action taken on the resolution concerning Japanese economy.

Committee III

- (a) Report on continued co-operation with FAO ;
(b) Report and recommendations on agricultural requisites by the FAO-ECAFE Joint Working Party on Agricultural Requisites.

Committee IV

Report on the establishment of a Bureau of Flood Control.

Ad Hoc Committee

Plan for 1948 *Economic Survey*.

41. The committees considered the matters referred to them by the Commission and submitted their reports to the plenary session.

(v) *Statement of priorities*

42. At its fourth session, the Economic Commission for Asia and the Far East took no action to establish priorities.

B. AGENDA

43. The Commission, at its 45th meeting, on 30 November 1948 adopted the following agenda :

1. Adoption of the provisional agenda.
2. Admission of associate members.
3. Report and recommendations by the Working Party on Industrial Development.
4. Report on the work of the Trade Promotion Section.
5. Report on financial arrangements to facilitate trade.
6. Report on continued co-operation with FAO.
7. Reports and recommendations on agricultural requisites by the FAO-ECAFE Joint Working Party on Agricultural Requisites.
8. Report on the work of the Technical Training Section.
9. Report on the establishment of a Bureau of Flood Control.
10. Report on action taken on the resolution concerning Japanese economy.
11. Date and place of the fifth session.
12. Proposal for the establishment of committees.
13. Plan for 1948 *Economic Survey*.
14. Interim report to the Economic and Social Council.

C. CONSIDERATION OF IMPORTANT ITEMS

- (i) *Admission of associate members*
(Agenda item 2)

Nepal

44. The Commission, at its third session, recommended to the Council an addition to the second paragraph of the terms of reference of the Com-

- c) Rapport sur les mesures prises à la suite de la résolution relative à l'économie japonaise.

Comité III

- a) Rapport sur la collaboration permanente avec la FAO ;
b) Rapports et recommandations sur les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture, par le Groupe de travail mixte de la FAO et de la CEAE.

Comité IV

Rapport sur la création d'un Bureau d'hydraulique fluviale.

Comité spécial

Plan de l'*Etude économique* pour 1948.

41. Les comités ont étudié les questions que leur avait envoyées la Commission et ont présenté leurs rapports en séance plénière.

v) *Ordre de priorité*

42. A sa quatrième session, la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient n'a pris aucune décision en vue d'établir des priorités.

B. ORDRE DU JOUR

43. Lors de sa 45^e séance, tenue le 30 novembre 1948, la Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour provisoire.
2. Admission de membres associés.
3. Rapport et recommandations sur le développement industriel par le Groupe de travail.
4. Rapport sur les travaux de la Section pour le développement du commerce.
5. Rapport sur les dispositions financières à prendre en vue de faciliter le commerce.
6. Rapport sur la collaboration permanente avec la FAO.
7. Rapports et recommandations sur les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture, par le Groupe de travail mixte de la FAO et de la CEAE.
8. Rapport sur les travaux de la Section de formation technique.
9. Rapport sur la création d'un Bureau d'hydraulique fluviale.
10. Rapport sur les mesures prises à la suite de la résolution relative à l'économie japonaise.
11. Lieu et date de la cinquième session.
12. Proposition relative à la création de comités.
13. Plan de l'*Etude économique* pour 1948.
14. Rapport provisoire au Conseil économique et social.

C. EXAMEN DE QUESTIONS IMPORTANTES

- i) *Admission de membres associés*
(Point 2 de l'ordre du jour)

Népal

44. A sa troisième session, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'ajouter, au paragraphe 2 du mandat de la Com-

mission to include Nepal among the territories within the scope of the Commission, in order to make Nepal eligible for associate membership (E/CN.11/103). The addition was approved by the Council at its seventh session on 2 August 1948 (resolution 144 A (VII)). On 30 November 1948, the Commission at its 45th plenary meeting unanimously agreed that Nepal should be admitted as an associate member of the Commission and thereafter the representatives of Nepal took their places in the Commission.

45. It was noted by the Commission that, although the Council's resolution amended paragraph 2 of the terms of reference, it omitted a corresponding amendment in paragraph 3 *a* (i) to add Nepal to the territories which are eligible for associate membership. It was thought that the Council certainly intended that Nepal should be included within the geographical scope of the Commission with a view to making it eligible for associate membership. Since it was included in paragraph 2, it must be held to have been constructively included in paragraph 3 *a* (i). The Commission, at its 55th meeting, adopted a resolution recommending to the Economic and Social Council that paragraph 3 *a* (i) of the terms of reference of the Commission should be amended to include Nepal amongst the territories mentioned in that paragraph.

Indonesia

46. The admission of representatives of the territory of Indonesia (the Netherlands Indies) was first discussed by the Commission at its second session (E/CN.11/SR.21 to 23), when the Commission had before it both the motion of the delegation of the Netherlands, that the Netherlands Indies (Indonesia) should be admitted as an associate member of the Commission, and the motion of the Indian delegation, that the Commission should accept the application presented by the Government of the Republic of Indonesia and approve the admission of the Republic of Indonesia as an associate member of the Commission. The Commission decided to defer consideration of the two applications until the third session (E/CN.11/58). At the third session, the matter was again discussed and a resolution was adopted (E/CN.11/102) postponing consideration of the applications until the fourth session.

47. During the fourth session, the Commission again debated the two applications at length. After considerable discussion at the 45th to 47th meetings, the Commission, desirous that nothing should be done to prejudice the negotiations then taking place between the Governments of the Netherlands and of the Republic of Indonesia, resolved on 1 December 1948 (E/CN.11/SR.47), that consideration of both applications should be postponed until 8 December 1948, provided that "if no delegation, at the express wish of one of the applicants, requests on or before that date that the application be considered at this session, consideration of both applications should stand postponed until the next session".

48. On 5 December 1948, the Indian delegation informed the Chairman of the Commission that the Indian delegation had ascertained the wishes of

mission, le nom du Népal à la liste des territoires qui relèvent de la compétence de la Commission, afin de donner au Népal le droit d'être admis comme membre associé (E/CN.11/103). Le Conseil économique et social a approuvé cette addition à sa septième session, le 2 août 1948 [résolution 144 A (VII)]. Le 30 novembre 1948, à sa 45^e séance plénière, la Commission a décidé à l'unanimité d'admettre le Népal comme membre associé de la Commission. Les représentants du Népal ont, par la suite, siégé à la Commission.

45. La Commission a constaté que, tout en amendement le paragraphe 2 de son mandat, la résolution du Conseil avait omis d'apporter un amendement correspondant au paragraphe 3, *a*, i, en vue d'ajouter le Népal aux territoires qui sont qualifiés pour devenir membres associés. La Commission a estimé qu'il était certainement dans l'intention du Conseil que le Népal fût compris dans le domaine géographique de la Commission en vue de lui donner le droit de devenir membre associé. Puisque ce pays a été inclus parmi ceux qui figurent au paragraphe 2, il doit être considéré comme ayant implicitement été ajouté à ceux qui figurent au paragraphe 3, *a*, i. La Commission, à sa 55^e séance, a adopté une résolution aux termes de laquelle elle recommande au Conseil économique et social d'amender le paragraphe 3, *a*, i, du mandat de la Commission, de manière à ajouter le Népal aux territoires mentionnés dans ce paragraphe.

Indonésie

46. L'admission de représentants du territoire de l'Indonésie (Indes néerlandaises) a d'abord été discutée par la Commission, à sa deuxième session (E/CN.11/SR.21 à 23). A ce moment-là, la Commission était saisie à la fois d'une motion émanant de la délégation des Pays-Bas, qui demandait l'admission des Indes néerlandaises (Indonésie) en qualité de membre associé de la Commission, et de la motion présentée par la délégation de l'Inde, qui demandait que la Commission acceptât la demande présentée par le Gouvernement de la République d'Indonésie et approuvât l'admission de la République d'Indonésie comme membre associé de la Commission. La Commission décida de renvoyer l'examen des deux demandes à la troisième session (E/CN.11/58). Au cours de la troisième session, la question a été examinée de nouveau et la Commission a adopté une résolution (E/CN.11/102), aux termes de laquelle l'examen de ces demandes a été renvoyé à la quatrième session.

47. A la quatrième session, les deux demandes d'admission ont de nouveau fait l'objet de discussions prolongées, notamment aux 45^e, 46^e et 47^e séances. La Commission, désireuse de ne rien faire qui pût nuire aux négociations qui se poursuivaient alors entre le Gouvernement des Pays-Bas et celui de la République d'Indonésie, a décidé, le 1^{er} décembre 1948 (E/CN.11/SR.47), d'ajourner l'examen des deux demandes d'admission au 8 décembre 1948, tout en stipulant que « si aucune délégation ne demande à cette date ou avant cette date, sur le désir exprès de l'un des postulants, que sa candidature soit examinée au cours de la session en cours, l'examen des deux demandes restera ajourné à la session suivante ».

48. Le 5 décembre 1948, la délégation de l'Inde a fait connaître au Président de la Commission qu'elle s'était informée du désir du Gouvernement

the government of the Republic of Indonesia and accordingly requested that the application of the Republic of Indonesia should be considered and decided at the fourth session.

49. At the 54th meeting on 8 December 1948, the matter was again discussed. The representative of New Zealand moved that, without prejudice to the political settlement in Indonesia and without expressing an opinion on any aspects of the Indonesian question under consideration in the Security Council or elsewhere, "the Republic of Indonesia and Indonesia be admitted as associate members of ECAFE". The New Zealand representative accepted an amendment proposed by the Pakistan representative to insert the words "the rest of" before the second "Indonesia" in that part of the resolution referring to admission. The representatives of Australia, Burma, China, India, Pakistan and Philippines supported the New Zealand proposal. The representative of the Union of Soviet Socialist Republics said that he would vote for the New Zealand proposal, but was voting only for the admission of the Republic of Indonesia and was definitely against the admission of "the Netherlands Indies". The representatives of the United Kingdom and Siam stated that they would abstain. The representatives of the Netherlands and the United States opposed the proposal. The representative of the Netherlands requested that the motion of his delegation to admit the whole of Indonesia as an associate member should be voted on first. The acting Chairman ruled that the New Zealand proposal should be voted on first. The representative of France, who also opposed the proposal, said that he would abstain from voting since he could not agree that the New Zealand proposal should be put to the vote first. The motion to admit the Republic of Indonesia and the rest of Indonesia as associate members was adopted by 8 votes to 2, with 3 abstentions. The Netherlands representative stated that his delegation considered that the Commission had acted outside its competence. The Netherlands delegation then withdrew from the session.

50. From the 55th meeting onward (E/CN.11/SR.55), the representative of the Republic of Indonesia took his place in the Commission; "the rest of Indonesia" was not represented.

Viet Nam

51. The question of the application of the Republic of Viet Nam for associate membership was first raised at the second session of the Commission (E/CN.11/SR.17 and 18), when a communication was received from the Republic of Viet Nam. The Chairman ruled that the communication could not be regarded as an application for associate membership. At the third session the question was again brought up by the delegation of the Union of Soviet Socialist Republics, and the Chairman said in reply that the secretariat of the Commission had not received any application from the Republic of Viet Nam (E/CN.11/SR.38 and 39).

de la République d'Indonésie et qu'en conséquence, elle demandait que la demande d'admission de la République d'Indonésie fût examinée et fût l'objet d'une décision à la quatrième session.

49. A la 54^e séance, tenue le 8 décembre 1948, la question a été remise en discussion. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a proposé que, sans préjuger le règlement politique qui doit intervenir en Indonésie, et sans exprimer d'opinion sur aucun des aspects de la question indonésienne en cours d'examen, au Conseil de sécurité ou ailleurs, « la Commission admette la République d'Indonésie et l'Indonésie comme membres associés de la CEAEF ». Le représentant de la Nouvelle-Zélande a accepté un amendement proposé par le représentant du Pakistan, qui tendait à ajouter les mots « le reste de » avant le mot « l'Indonésie » qui figurait dans la partie de la résolution relative à l'admission. Les représentants de l'Australie, de la Birmanie, de la Chine, de l'Inde, du Pakistan et des Philippines ont appuyé la proposition de la Nouvelle-Zélande. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a déclaré qu'il voterait pour la proposition de la Nouvelle-Zélande, mais qu'il votait seulement en faveur de l'admission de la République d'Indonésie et qu'il était absolument opposé à l'admission des « Indes néerlandaises ». Le représentant du Royaume-Uni et celui du Siam ont déclaré qu'ils s'abstiendraient. Le représentant des Pays-Bas et celui des Etats-Unis ont combattu la proposition. Le représentant des Pays-Bas a demandé que la motion de sa délégation, tendant à l'admission de toute l'Indonésie comme membre associé, fût mise aux voix la première. Le Président par intérim a décidé que la proposition de la Nouvelle-Zélande avait la priorité. Le représentant de la France, qui combattait également la proposition, a déclaré qu'il s'abstiendrait de prendre part au vote, car il ne pouvait admettre que la proposition de la Nouvelle-Zélande fût mise aux voix la première. La motion tendant à admettre la République d'Indonésie et le reste de l'Indonésie comme membres associés a été adoptée par 8 voix contre 2, avec 3 abstentions. Le représentant des Pays-Bas a déclaré que sa délégation considérait que la Commission avait dépassé les limites de sa compétence. La délégation des Pays-Bas s'est alors retirée de la séance.

50. A partir de la 55^e séance (E/CN.11/SR.55), le représentant de la République d'Indonésie a siégé à la Commission. Le « reste de l'Indonésie » n'a pas été représenté.

Vietnam

51. La question de la demande d'admission de la République du Vietnam en qualité de membre associé a été posée pour la première fois au cours de la deuxième session de la Commission (E/CN.11/SR.17 et 18), sous la forme d'une communication reçue de la République du Vietnam. Le Président a décidé que cette communication ne pouvait pas être considérée comme une demande d'admission en qualité de membre associé. A la troisième session, la question a été soulevée de nouveau par la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et le Président a répondu que le secrétariat de la Commission n'avait reçu aucune demande d'admission de la République du Vietnam (E/CN.11/SR.38 et 39).

52. At the fourth session, the Commission again discussed the matter at the 46th and 47th plenary meetings, and the Acting Chairman ruled that, in the absence of an application from Viet Nam, the question of its admission as an associate member did not arise.

53. A cable dated 5 December from the representative of the Viet Nam Government in Siam stating that :

“ Viet Nam Government asks for admission to ECAFE stop demand signed Foreign Minister follows Nguyenducquy representative Viet Nam Government in Siam ”

was subsequently received (E/CN.11/161). The Acting Chairman ruled that the cable could not be regarded as an application for associate membership.

(ii) *Industrial development*
(Agenda item 3)

54. Regarding item 3 on the agenda, the Commission had before it the report and recommendations for industrial development by the Working Party on Industrial Development (E/CN.11/131). The Working Party was established by a resolution adopted by the Commission at its second session (E/CN.11/62). An interim report of the Working Party (E/CN.11/82) was submitted to the third session of the Commission.

55. The Commission, after a general debate on the report by the Working Party on Industrial Development, referred it to Committee I. Dr. H. C. Coombs (Australia) was elected Chairman of the Committee, and the Honourable Hamidul Huq (Pakistan), Vice-Chairman.

56. Committee I examined the recommendations of the Working Party in detail. The Committee first considered the recommendations which called for governmental action by the countries in the region, including some of the recommendations regarding electric power, coal, petroleum, transport and transport equipment, fertilizers and agricultural requisites, basic metals and ores, textiles and heavy engineering industries. The Committee concluded that these recommendations should be brought to the notice of the governments of the countries concerned and should receive general endorsement of the Commission.

57. The Committee also considered the recommendations of the Working Party which involved questions of finance. It was suggested by the Chairman of the Committee that these recommendations should be referred to Committee II, which was considering the financial aspects of trade. It was thought that the recommendations of the Working Party which referred to study of the financial and monetary structure of the countries and conditions affecting foreign investment, as well as those recommendations which did not directly involve the question of finance, but referred to exchange of goods or barter arrangements, should be referred to Committee II.

58. Committee I discussed the recommendations which involved problems of supply—i.e., recommen-

52. A la quatrième session, la Commission a encore discuté cette question au cours de ses 46^e et 47^e séances plénières, et le Président par intérim a décidé qu'en l'absence d'une demande d'admission émanant du Vietnam, la question de son admission en tant que membre associé ne se posait pas.

53. Plus tard (E/CN.11/161), la Commission a reçu du représentant du Gouvernement du Vietnam au Siam un télégramme, daté du 5 décembre, dont la teneur était la suivante :

« Gouvernement Vietnam demande admission à CEAEAO stop demande signée Ministre affaires étrangères suit Nguyenducquy représentant Gouvernement Vietnam au Siam ».

Le Président par intérim a décidé que ce télégramme ne pouvait pas être considéré comme une demande d'admission en qualité de membre associé.

ii) *Développement industriel*
(Point 3 de l'ordre du jour)

54. En ce qui concerne le point 3 de l'ordre du jour, la Commission a été saisie du rapport et des recommandations sur le développement industriel (E/CN.11/131). Le Groupe de travail a été créé par une résolution adoptée par la Commission à sa deuxième session (E/CN.11/62). Un rapport provisoire du Groupe de travail (E/CN.11/82) a été présenté à la troisième session de la Commission.

55. A la suite d'un débat général sur le rapport présenté par le Groupe de travail pour le développement industriel, la Commission a renvoyé ce rapport au Comité I. M. H. C. Coombs (Australie) a été élu Président du Comité, et l'Honorable Hamidul Huq (Pakistan), Vice-Président.

56. Le Comité I a étudié en détail les recommandations du Groupe de travail. Le Comité a examiné tout d'abord les recommandations demandant que des mesures soient prises par les gouvernements des pays de la région, y compris certaines des recommandations concernant l'énergie électrique, le charbon, le pétrole, les transports et le matériel de transport, les engrais et les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture, les métaux de base et les minerais, les textiles et les industries mécaniques lourdes. Le Comité a conclu que ces recommandations devraient être portées à l'attention des gouvernements des pays intéressés et devraient recevoir l'approbation générale de la Commission.

57. Le Comité a également examiné les recommandations du Groupe de travail qui impliquent des questions financières. Le Président du Comité a proposé de renvoyer ces recommandations au Comité II, qui examine les aspects financiers du commerce. Le Comité a pensé qu'il convenait de renvoyer au Comité II les recommandations du Groupe de travail qui mentionnent l'étude de la structure financière et monétaire des pays et l'étude des conditions affectant les investissements étrangers, ainsi que les recommandations qui n'impliquent pas directement des questions financières, mais qui traitent des échanges de marchandises ou des accords de troc.

58. Le Comité I a discuté les recommandations qui portent sur les problèmes d'approvisionnement.

dations referring to the desirability of assistance to the countries of the region in the matter of supply of capital goods and essential materials for such industries as electric power, coal-mining, transport and transport equipment, ores and metals, and textiles. The Committee was of the opinion that the Commission should endorse, in principle, the request to industrialized countries to assist the countries of the region in the supply of capital goods and essential materials. The Committee thought, however, that more time was required for close examination of these and other recommendations of the Working Party. It was suggested that a meeting of the Commission's Committee of the Whole should be called in March 1949 to consider these recommendations in order to allow the countries more time to study the recommendations in detail and to judge their merits.

59. The Committee considered the recommendations of the Working Party which might involve the establishment of appropriate machinery for implementing the recommendations. The question of the establishment of a Committee on Industrial Development was discussed at length. The representative of the Union of Soviet Socialist Republics stated that the proposal of the Executive Secretary regarding committee structure and the recommendation of the Working Party on Industrial Development to establish a committee on industrial development deserved careful consideration, and he expressed himself in favour of the principle. The representative of the United Kingdom and some other representatives thought that more time was required for closer examination of the problem of organizational structure. The conclusion was finally reached that a meeting of the Commission's Committee of the Whole should be called to consider the recommendations of the Working Party and to examine the question of establishing a committee on industrial development about March 1949.

60. At the fourth meeting of Committee I, the representative of France submitted a draft resolution requesting the secretariat to collect full information on plans, needs and possibilities of industrial development, and further requesting the Working Party to study the full documentation so collected. The representative of France recognized that his draft resolution was rather late and stated that he would agree to have it examined by the Committee of the Whole, which it was proposed should meet two or three months after the session. The representative of the Union of Soviet Socialist Republics stated that the delegation of the Soviet Union considered that many of the recommendations of the Working Party were objectionable, some were impracticable and some were premature; he planned to submit a note embodying the views of his delegation in respect of all the recommendations of the Working Party. It was agreed that such a statement of views would be useful to the Committee of the Whole and should be referred to it.

ment, c'est-à-dire les recommandations concernant la possibilité de fournir une aide aux pays de la région en ce qui concerne leur approvisionnement en biens de production et en produits de base destinés à des industries telles que l'industrie de l'énergie électrique, l'industrie du charbon, les transports et le matériel de transport, les minéraux et métaux et les textiles. Le Comité a été d'avis que la Commission devrait appuyer, en principe, la demande adressée aux pays industrialisés pour les prier d'aider les pays de la région en ce qui concerne leur approvisionnement en biens de production et en produits de base. Cependant, le Comité a pensé qu'il fallait un plus long délai pour procéder à l'examen approfondi de ces recommandations et des autres recommandations du Groupe de travail. Il a été suggéré de convoquer en mars 1949 une réunion du Comité plénier de la Commission qui examinerait ces recommandations afin que les pays puissent avoir plus de temps pour étudier en détail les recommandations en question et les juger quant au fond.

59. Le Comité a examiné les recommandations du Groupe de travail susceptibles d'aboutir à la création de l'organisation administrative appropriée pour la mise en œuvre de ces recommandations. La question de la création d'un Comité du développement industriel a été discutée en détail. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a déclaré que la proposition du Secrétaire exécutif concernant la structure des comités et la recommandation du Groupe de travail pour le développement industriel tendant à créer un Comité du développement industriel méritaient d'être examinées d'une manière approfondie et qu'il était lui-même en faveur de cette solution. Le représentant du Royaume-Uni et certains autres représentants ont estimé qu'il leur fallait un plus long délai pour procéder à un examen plus détaillé du problème de la structure des comités. Le Comité a finalement conclu qu'il y avait lieu de convoquer une réunion du Comité plénier de la Commission afin d'examiner les recommandations du Groupe de travail et d'étudier la question de la création d'un Comité de développement industriel aux environs de mars 1949.

60. A la quatrième séance du Comité I, le représentant de la France a soumis un projet de résolution chargeant le Secrétariat de réunir une documentation complète sur les plans, les besoins et les possibilités de développement industriel et chargeant en outre le Groupe de travail d'étudier la documentation complète ainsi réunie. Le représentant de la France a reconnu que son projet de résolution était présenté assez tard et a déclaré qu'il consentirait à le soumettre à l'examen du Comité plénier de la Commission qui doit se réunir deux ou trois mois après la session. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a déclaré que sa délégation estimait qu'un grand nombre des recommandations du Groupe de travail étaient sujettes à critique, que certaines de ces recommandations étaient irréalisables et que d'autres étaient prématurées; il a indiqué qu'il se proposait de présenter une note incorporant les vues de sa délégation sur toutes les recommandations du Groupe de travail. Il a été décidé qu'un tel exposé serait utile au Comité plénier de la Commission et devrait lui être renvoyé.

61. The Commission, at its 57th meeting, approved the resolution on industrial development adopted by Committee I. The resolution on industrial development (E/CN.11/168), as adopted by the Commission, requests the secretariat : (a) to bring some of the recommendations of the Working Party on Industrial Development to the notice of the governments concerned ; and (b) to inform the governments of the more advanced industrial countries of the continued need of the countries of the region for assistance in obtaining imports of iron and steel, capital equipment, etc.

62. The Commission also resolved that a Committee of the Whole should be convened to examine further the report of the Working Party on Industrial Development and such others matters as the Commission may refer to it, and to set up appropriate machinery or take such other action, within the authority of the Commission, as may be necessary for the implementation of concrete proposals which may emerge from the examination. The Commission resolved that the Committee should hold its first meeting as soon as convenient after two months from the close of the fourth session, at a place to be selected by the Chairman in consultation with the Executive Secretary.

63. The Commission further decided that action taken by the Committee of the Whole would be deemed to have been taken by and on behalf of the Commission and that the work of the Committee would be reviewed at the next session of the Commission.

(iii) *Trade and finance*

(Agenda items 4, 5 and 10)

64. Regarding items 4, 5 and 10 of the agenda, the Commission had before it the following documents : (a) report on the work of the Trade Promotion Section (E/CN.11/133) ; (b) report on financial arrangements to facilitate trade of the ECAFE region (E/CN.11/128 and Add.1) ; and (c) report on action taken on the resolution concerning the Japanese economy (E/CN.11/132). After a general discussion, items 4, 5 and 10, on trade, finance and the Japanese economy, respectively, were referred to Committee II. The recommendations on procurement of capital goods and on finance, in the report of the Working Party on Industrial Development (E/CN.11/131), were referred to Committee II by Committee I. U Kyin (Burma) was elected Chairman of Committee II.

65. Committee II considered the report on the work of the Trade Promotion Section (E/CN.11/133) and approved the continuation of the work outlined therein by an expanded staff, with a view to performing trade promotion and information services effectively. The Committee also recommended that the Executive Secretary should publish such documents submitted to the Commission as would be of interest to a wider public.

66. After consideration of the report on financial arrangements to facilitate the trade of the ECAFE region (E/CN.11/128 and Add.1), the Committee adopted a resolution, for the approval of the

61. A sa 57^e séance, la Commission a approuvé la résolution relative au développement industriel adoptée par le Comité I. La résolution relative au développement industriel (E/CN.11/168), telle qu'elle a été adoptée par la Commission, invite le secrétariat : a) à porter certaines des recommandations du Groupe de travail pour le développement industriel à l'attention des gouvernements intéressés ; et b) à informer les gouvernements des pays plus industrialisés du fait que les pays de la région continuent à avoir besoin d'aide pour obtenir des importations de fer et d'acier, de biens de production, etc.

62. La Commission a également décidé de réunir un comité chargé de poursuivre l'examen du rapport du Groupe de travail pour le développement industriel, ainsi que de toutes les autres questions que la Commission pourrait renvoyer au Comité plénier et de créer l'organisation appropriée ou de prendre, dans les limites de sa compétence, les mesures qui pourront être nécessaires pour mettre en œuvre les propositions concrètes auxquelles cet examen pourra aboutir. La Commission a décidé que le Comité devra tenir sa première séance le plus tôt possible, dans un délai de deux mois à partir de la clôture de la quatrième session, en un lieu qui sera désigné par le Président, de concert avec le Secrétaire exécutif.

63. La Commission a décidé en outre que les mesures prises par le Comité plénier seront considérées comme prises par la Commission et en son nom et qu'elle examinera les travaux du Comité à sa prochaine session.

iii) *Commerce et finance*

(Points 4, 5 et 10 de l'ordre du jour)

64. En ce qui concerne les points 4, 5 et 10 de l'ordre du jour, la Commission a été saisie des documents suivants : a) rapport sur les travaux de la section pour le développement du commerce (E/CN.11/133) ; b) rapport sur les dispositions financières à prendre en vue de faciliter le commerce des pays membres de la CEAE0 (E/CN.11/128 et Add.1) ; et c) rapport sur les mesures prises conformément à la résolution relative à l'économie japonaise (E/CN.11/132). A la suite d'un débat général, les points 4, 5 et 10 ont été renvoyés au Comité II. Le Comité I a renvoyé au Comité II les recommandations relatives à l'acquisition de biens de production et aux finances, qui figurent dans le rapport du Groupe de travail pour le développement industriel (E/CN.11/131). M. Kyin (Birmanie) a été élu Président du Comité II.

65. Le Comité II a examiné le rapport sur les travaux de la Section pour le développement du commerce (E/CN.11/133) et a approuvé la continuation des travaux exposés dans ce rapport, avec un personnel plus nombreux, afin d'assurer le développement du commerce et la création de services d'information. Le Comité a également recommandé que le Secrétaire exécutif publie les documents soumis à la Commission qui seraient susceptibles d'intéresser un public plus nombreux.

66. Après avoir examiné le rapport sur les dispositions financières à prendre en vue de faciliter le commerce des pays membres de la CEAE0 (E/CN.11/128 et Add.1), le Comité a adopté une résolu-

Commission, on measures to promote trade ; this resolution contains a number of recommendations to governments, based on the recommendations contained in the report. The Committee also adopted a resolution arising from the report, which requested the International Monetary Fund to undertake a study of balance of payments, trade movements, etc., in the region and to advise the Commission regarding the possibility of establishing a multilateral clearing system for the ECAFE region. Another resolution on the financing of capital goods and materials for economic development was adopted. This resolution recommended that : (a) countries of the region needing external financial accommodation should formulate specific projects for development, with a view to utilizing the facilities available from private investors, the International Bank for Reconstruction and Development and other credit agencies ; (b) the resources of the countries of Asia and the Far East should be utilized in the first instance for the economic development of the region ; and (c) the investment of foreign capital or the grant of any kind of economic assistance should not prejudice the national interests of the countries of Asia and the Far East, infringe upon their national sovereignties, or be subject to the grant of political privileges, military bases, etc.

67. The Committee examined the report on the resolution concerning Japanese economy (E/CN.11/132) and took note of the special trade and payment arrangements between certain countries in the region and Japan. It recommended that the ECAFE countries should continue to explore the possibility of maximizing their trade with Japan within the special trade and payment arrangements already concluded, and of entering into new arrangements, if none exist, with a view to a fuller utilization of Japanese capacity for the economic development of the ECAFE countries. The Committee reaffirmed the principles laid down in the resolution on Japanese economy (E/CN.11/113) adopted at the third session of the Commission.

68. Committee II examined the recommendations of the Working Party on Industrial Development referred to it by Committee I. Regarding the Working Party's recommendations on procurement of capital goods, Committee II submitted a draft resolution on the procurement of capital goods for the consideration of the Commission, recommending (a) that the ECAFE countries consider the possibility of entering into agreements which are mutually advantageous and (b) that the ECAFE countries explore the possibility of securing capital goods from small manufacturers in the more advanced industrial countries, whose capacity appears to afford an additional source of supply for capital goods. The Committee also decided that the Working Party's recommendations on finance were adequately covered by other resolutions which the Committee had already adopted

tion sur les mesures propres à développer le commerce qui sera soumise à l'approbation de la Commission ; cette résolution contient un certain nombre de recommandations adressées aux gouvernements et fondées sur les recommandations qui figurent dans le rapport. Le Comité a également adopté une résolution formulée à la suite de l'examen du rapport, qui demande au Fonds monétaire international d'entreprendre l'étude des balances des paiements, des courants d'échanges, etc., dans la région, et à donner des avis à la Commission en ce qui concerne la possibilité de créer un système de compensation multilatérale pour la région de la CEAEO. Le Comité a adopté une autre résolution relative au financement des acquisitions de biens de production et de matériaux intéressant le développement économique. Cette résolution recommande : a) que les pays de la région qui ont besoin d'une aide financière extérieure formulent des programmes précis de développement afin d'utiliser les disponibilités des capitalistes privés, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et d'autres institutions de crédit ; b) que les ressources des pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient soient utilisées en tout premier lieu pour le développement économique de la région ; et c) que le placement des capitaux étrangers ou l'octroi d'une assistance économique de quelque nature qu'elle soit ne nuise pas aux intérêts nationaux des pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient, n'empiète pas sur leur souveraineté nationale, ou ne soit pas subordonné à l'octroi de privilèges politiques, de bases militaires, etc.

67. Le Comité a examiné le rapport sur la résolution relative à l'économie japonaise (E/CN.11/132) et a pris note des accords commerciaux particuliers et des mesures spéciales de paiement prévues entre certains pays de la région et le Japon. Il a recommandé que les pays membres de la CEAEO continuent à rechercher les moyens de développer leur commerce avec le Japon dans le cadre des arrangements spéciaux déjà conclus en matière d'échanges et de paiements, et de conclure de nouveaux accords, dans les cas où il n'en existe pas, en vue de mieux utiliser les possibilités du Japon au profit du développement économique des pays membres de la CEAEO. Le Comité a réaffirmé les principes exposés dans la résolution relative à l'économie japonaise (E/CN.11/113) adoptée lors de la troisième session de la Commission.

68. Le Comité II a examiné les recommandations du Groupe de travail pour le développement industriel que lui avait renvoyées le Comité I. En ce qui concerne les recommandations du Groupe de travail relatives à l'acquisition de biens de production, le Comité II a présenté un projet de résolution concernant l'acquisition des biens de production afin que la Commission l'examine ; ce projet de résolution recommande : a) que les pays membres de la CEAEO étudient la possibilité de conclure entre eux des accords réciproquement avantageux ; et b) que les pays membres de la CEAEO étudient la possibilité de se procurer des biens de production auprès des petits fabricants dans les pays plus industrialisés dont la capacité de production semble susceptible de fournir une source d'approvisionnement supplémentaire en biens de production. Le Comité a également décidé que les autres

for the consideration of the Commission and that no separate resolution was necessary.

69. Committee II recommended that the Executive Secretary's proposal for establishing a committee on trade should be referred to the Committee of the Whole ; this was also proposed by Committee I.

70. At its 56th and 57th meetings, the Commission considered the recommendations of Committee II. The Commission adopted without discussion the resolution on measures to promote trade (E/CN.11/172) and the resolution on a study of the desirability of establishing a regional multilateral clearing system (E/CN.11/171). The Commission, however, amended the draft resolution on the financing of capital goods and materials for economic development, as submitted by Committee II, by omitting the last two points—i.e., recommendations (ii) and (iii) in the draft resolution (see resolution E/CN.11/173).

71. The Commission also adopted the resolution which was submitted by Committee II on trade between ECAFE countries and Japan (E/CN.11/170). The draft resolution submitted by Committee II on the procurement of capital goods was rejected by the Commission as serving no useful purpose.

72. The Commission endorsed the recommendation of Committee II to refer the problem of establishing a committee on trade to the Committee of the Whole, to be convened about March 1949, but decided that the Committee of the Whole should include in its deliberations, not only trade promotion, but also "such financial matters and matters concerning trade with Japan as may arise" (see resolution E/CN.11/169).

(iv) *Food and agriculture*
(Agenda items 6 and 7)

73. Regarding items 6 and 7 of the agenda, the Commission had before it the report on continued co-operation with FAO (E/CN.11/134), the progress report (E/CN.11/135) and the final report (E/CN.11/135/Add.1) of the FAO-ECAFE Joint Working Party on Agricultural Requisites and the annual report on food and agricultural conditions in Asia and the Far East, 1948 (E/CN.11/144), submitted by FAO. The Commission, after a general debate, referred these documents to Committee III. The Honourable Manuel Alzate (Philippines) was elected Chairman of Committee III.

74. Committee III discussed the report submitted by the Executive Secretary on continued co-operation with FAO, especially the paragraph on general principles for continued co-operation. The Committee decided to approve in principle the general principles laid down in the Executive Secretary's report, namely, recognition of FAO's

résolutions déjà adoptées par le Comité qui seront soumises à l'examen de la Commission, tenaient suffisamment compte des recommandations du Groupe de travail relatives aux questions financières et qu'il n'était donc pas nécessaire d'élaborer une résolution distincte.

69. Le Comité II a recommandé que la proposition du Secrétaire exécutif concernant la création d'un Comité du commerce soit renvoyée au Comité plénier de la Commission ; le Comité I a présenté la même proposition.

70. Au cours de ses 56^e et 57^e séances, la Commission a examiné les recommandations du Comité II. La Commission a adopté sans discussion la résolution relative aux mesures propres à développer le commerce (E/CN.11/172) et la résolution tendant à étudier l'opportunité de l'institution d'un système régional de compensation plurilatérale (E/CN.11/171). Cependant, la Commission a modifié le projet de résolution relatif au financement de l'acquisition de biens de production et de produits nécessaires au développement économique, tel que l'avait soumis le Comité II, en supprimant les deux derniers points, c'est-à-dire les recommandations ii et iii formulées dans ce projet (voir résolution E/CN.11/173).

71. La Commission a également adopté la résolution soumise par le Comité II concernant le commerce entre les pays membres de la CEAEIO et le Japon (E/CN.11/170). Le projet de résolution présenté par le Comité II, concernant l'acquisition de biens de production, a été rejeté par la Commission qui l'a estimé inutile.

72. La Commission a appuyé la recommandation du Comité II tendant à renvoyer la question de la création d'un comité du commerce au Comité plénier qui se réunira aux environs de mars 1949 ; cependant, elle a décidé que les délibérations du Comité plénier devraient porter non seulement sur le développement du commerce, mais aussi « sur les questions qui pourront se poser en matière de finance et en ce qui concerne le commerce avec le Japon » (voir résolution E/CN.11/169).

(iv) *Alimentation et agriculture*
(Points 6 et 7 de l'ordre du jour)

73. En ce qui concerne les points 6 et 7 de l'ordre du jour, la Commission a été saisie du rapport relatif à une coopération permanente avec la FAO (E/CN.11/134), du rapport sur l'état des travaux (E/CN.11/135) et du rapport final (E/CN.11/135/Add.1) présentés par le Groupe de travail mixte de la FAO et de la CEAEIO pour les produits et le matériel nécessaire à l'agriculture, ainsi que du rapport annuel sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient en 1948 (E/CN.11/144), soumis par la FAO. Après un débat général, la Commission a renvoyé ces documents au Comité III. L'Honorable Manuel Alzate (Philippines) a été élu Président du Comité III.

74. Le Comité III a discuté le rapport, présenté par le secrétaire exécutif, concernant la réalisation d'une coopération permanente avec la FAO et en particulier le paragraphe relatif aux principes généraux d'une coopération permanente avec la FAO. Le Comité a décidé d'approuver en principe les principes généraux exposés dans le rapport du

primary responsibility for all questions concerning food and agriculture, co-operation with FAO in order to eliminate duplication and ensure co-ordination, and affirmation of ECAFE's right to draw the attention of FAO to special agricultural problems in the region. The Committee also endorsed the Executive Secretary's decision, taken after consultation with the Director-General of FAO, not to develop a formal agreement between the Commission and FAO at present, but to continue co-operation at the secretariat level. The Committee recommended that the Executive Secretary should be requested to report to the next session of the Commission the developments in continued co-operation of ECAFE with FAO that take place after the fourth session.

75. Committee III also examined "Food and Agricultural Conditions in Asia and the Far East, 1948", a report submitted by FAO. The Committee recommended that FAO should be commended for the report, but thought that such reports should include consideration of economic and social conditions which may impede production of food and agricultural products and improvement in the well-being of rural populations.

76. The Committee adopted a resolution on continued co-operation of ECAFE with FAO, for the consideration of the Commission, which included the points mentioned in paragraphs 74 and 75 above.

77. After considering briefly the progress report of the FAO-ECAFE Joint Working Party on Agricultural Requisites, Committee III examined the final report of the Working Party (E/CN.11/135/Add.1). Some representatives thought that consideration of the final report should be deferred, since it was circulated only after the beginning of the session and there was insufficient time to study the document carefully. The Chairman of the Committee, however, suggested that chapter II of the report—i.e., the chapter on recommendations—should be considered; this suggestion was accepted by the Committee.

78. The Committee first considered the recommendations which called for national action by member countries and concluded that the recommendations should be brought to the attention of the governments of the countries concerned. The Committee also decided to urge upon the Working Party on Industrial Development, or any body which may take over its functions, the importance of giving special attention to the recommendations of the FAO-ECAFE Joint Working Party on Agricultural Requisites concerning the increase in production and supply of such requisites within the region; and to recommend to FAO that it should take suitable steps to urge the needs of the region upon countries producing agricultural requisites in other parts of the world and to advise appropriate international organizations with a view to increasing to a satisfactory level the supply

Secrétaire exécutif, à savoir : reconnaissance de la responsabilité qui incombe au premier chef à la FAO pour toutes les questions intéressant l'alimentation et l'agriculture; collaboration avec la FAO en vue d'éliminer les doubles emplois et d'assurer la coordination nécessaire; l'affirmation du droit qu'a la CEAE0 d'attirer l'attention de la FAO sur les problèmes agricoles particuliers qui se posent dans la région. Le Comité a également fait sienne la décision du Secrétaire exécutif, que celui-ci a prise après avoir consulté le Directeur général de la FAO, à savoir : de ne pas conclure d'accord officiel entre la Commission et la FAO à l'heure actuelle, mais de continuer à coopérer à l'échelon du secrétariat. Le Comité a recommandé d'inviter le Secrétaire exécutif à présenter à la prochaine session de la Commission un rapport sur l'évolution de la collaboration entre la CEAE0 et la FAO après la quatrième session.

75. Le Comité III a également examiné le rapport présenté par la FAO sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient, 1948. Le Comité a recommandé de féliciter la FAO d'avoir élaboré ce rapport, mais a exprimé l'avis que des rapports de cette nature devraient comporter également un examen des conditions économiques et sociales susceptibles de faire obstacle à la production des denrées alimentaires et agricoles et à l'amélioration du bien-être des populations rurales.

76. Le Comité a adopté une résolution relative à l'établissement d'une collaboration permanente entre la CEAE0 et la FAO; cette résolution, qui sera soumise à l'examen de la Commission, comprend les points mentionnés aux paragraphes 74 et 75 ci-dessus.

77. Après avoir examiné brièvement le rapport sur l'état des travaux présenté par le Groupe de travail mixte de la FAO et de la CEAE0 pour les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture, le Comité III a examiné le rapport final du Groupe de travail (E/CN.11/135/Add.1). Certains représentants ont exprimé l'avis qu'il convenait de renvoyer à une date ultérieure l'examen du rapport final, étant donné qu'il n'a été distribué qu'après l'ouverture de la session et que la Commission n'a pas disposé du temps nécessaire pour étudier le document d'une manière approfondie. Cependant, le Président du Comité a proposé d'examiner le chapitre II du rapport, c'est-à-dire le chapitre qui traite des recommandations; le Comité a accepté cette suggestion.

78. Le Comité a d'abord examiné les recommandations qui invitent les Etats Membres à prendre chacun en ce qui le concerne les mesures appropriées et a conclu que les recommandations en question devaient être portées à l'attention des gouvernements des pays intéressés. Le Comité a également décidé d'inviter le Groupe de travail pour le développement industriel, ou tout autre organisme qui pourrait reprendre les fonctions de ce groupe, de tenir tout particulièrement compte des recommandations du Groupe de travail mixte de la FAO et de la CEAE0 pour les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture, en ce qui concerne l'accroissement de la production et des approvisionnements appropriés dans la région; de recommander à la FAO de prendre les mesures propres à attirer l'attention des pays producteurs de matériel agricole dans les autres parties du

of such requisites to countries within the region. The Committee discussed the FAO-ECAFE Joint Working Party's recommendation that member governments should make intensive studies to determine to what extent present agricultural practices in their countries have been, and continue to be, an obstacle to the adoption of new agricultural techniques and to the effective use of fertilizers, pesticides, agricultural machines and improved seed. The Committee recommended that the Commission should request the Executive Secretary and FAO to urge upon countries in the region that they should undertake such studies, which should also deal with related social and economic conditions, and report the results to ECAFE and FAO—except countries which are not members of FAO—as soon as possible, and also that the Commission should request FAO to give assistance to countries which may require it in planning the studies.

79. The Committee also considered the problem of convening a conference of agricultural officials. The Commission, at its third session, in a resolution (E/CN.11/117) establishing the FAO-ECAFE Joint Working Party, recommended "that a conference of officials engaged in the task of reconstruction in relation to food and agriculture in the ECAFE region be called jointly by the Food and Agriculture Organization and the Commission as soon as the Working Party has assembled sufficient information on the possibilities of increased production through improved supplies of agricultural requisites" ⁸ to consider practical methods of implementing national food and agricultural plans. The FAO-ECAFE Joint Working Party, in its recommendations, stated that "basic studies of this nature seem to be a necessary preliminary to the holding of a regional conference of agricultural administrators" (E/CN.11/135/Add.1, p. 14). At the Committee meetings, the FAO representative stressed the thorough preparation that the proposed conference would require; he thought it would be unfortunate if sufficient time were not allowed for preparation. After discussion, the Committee decided to recommend the calling of the conference "as soon as practicable and after adequate preparations have been made, the time of the meeting and details of the agenda to be mutually agreed upon by the Director-General of FAO and the Executive Secretary of ECAFE" (see resolution E/CN.11/175).

80. Committee III adopted a resolution on agricultural requisites and other aspects of agriculture, for the consideration of the Commission. The

⁸ See *Official Records of the Economic and Social Council, Seventh Session, Supplement No. 12*, p. 28.

monde sur les besoins des pays membres de la CEAE0 ; et de donner des avis aux organisations internationales compétentes en vue d'augmenter dans une mesure adéquate les approvisionnements en matériel et en produits nécessaires dans les pays membres de la CEAE0. Le Comité a discuté la recommandation du Groupe de travail mixte de la FAO et de la CEAE0, à savoir que les gouvernements des Etats membres procèdent à des études détaillées en vue de déterminer dans quelle mesure les méthodes suivies actuellement dans leur pays en ce qui concerne l'agriculture ont été, et continuent d'être, un obstacle à l'adoption de nouvelles techniques agricoles et à l'emploi effectif d'engrais, d'insecticides, de machines agricoles et de semences sélectionnées. Le Comité a recommandé que la Commission invite le Secrétaire exécutif et la FAO à demander instamment aux pays membres de la CEAE0 d'entreprendre des études portant également sur les conditions sociales et économiques qui y existent et de faire rapport à ce sujet le plus tôt possible à la CEAE0 et à la FAO — à l'exception des pays qui ne sont pas membres de la FAO ; le Comité a également recommandé que la Commission prie la FAO de fournir une aide aux pays qui peuvent en avoir besoin pour préparer les études en question.

79. Le Comité a également examiné la question de la réunion d'une conférence des fonctionnaires qui travaillent à la reconstruction en ce qui concerne l'agriculture. Lors de sa troisième session, la Commission, dans une résolution (E/CN.11/117) portant création du Groupe de travail mixte de la FAO et de la CEAE0, avait recommandé « de convoquer une conférence mixte des fonctionnaires qui travaillent à la reconstruction, en ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture dans la région de la Commission, dès que le Groupe de travail aura recueilli en quantité suffisante des informations relatives aux possibilités d'accroître la production au moyen d'une amélioration de la production des produits et du matériel nécessaires à l'agriculture » ⁸ en vue d'étudier les méthodes pratiques à employer pour mettre à exécution les plans nationaux en matière d'alimentation et d'agriculture. Dans ses recommandations, le Groupe de travail mixte de la FAO et de la CEAE0 a déclaré que « les études de base de cette nature semblent être une condition préliminaire indispensable à la convocation d'une conférence régionale des fonctionnaires qui s'occupent des questions agricoles » (E/CN.11/135/Add.1, p. 14). Au cours des réunions du Comité, le représentant de la FAO a insisté sur les préparatifs détaillés qui s'imposeraient si l'on tenait à réunir la conférence envisagée ; il a exprimé l'avis qu'il serait regrettable de ne pouvoir disposer du temps nécessaire pour ces préparatifs. Après discussion, le Comité a décidé de recommander la réunion d'une conférence « le plus tôt possible et dès que des préparatifs nécessaires seront terminés ; la date de la réunion et les détails de l'ordre du jour seront décidés de concert par le Directeur général de la FAO et le Secrétaire exécutif de la CEAE0 » (voir résolution E/CN.11/175).

80. Le Comité III a adopté une résolution concernant les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture et les autres aspects de l'agriculture ; cette

⁸ Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, septième session, Supplément N° 12*, p. 28.

resolution included the points mentioned in paragraphs 78 and 79, above.

81. The Commission, at its 56th meeting, considered the recommendations of Committee III. The Commission adopted without amendment the resolution on agricultural requisites and other aspects of agriculture (E/CN.11/175). The Commission adopted, with a minor amendment, the resolution on continued co-operation of ECAFE with FAO (E/CN.11/174). The resolution, as drafted by Committee III and amended by the Commission, recognized FAO's primary responsibility for all questions concerning food and agriculture, commended the FAO for the report on food and agricultural conditions in Asia and the Far East, 1948, and recommended (a) that the ECAFE continue to devote close attention to economic aspects of regional agricultural problems, and (b) that the secretariat continue to co-operate with FAO in order to develop additional data and studies on these problems. The representative of the Union of Soviet Socialist Republics stated for the record that his delegation considered that the Commission's recognition of FAO'S primary responsibility for all questions concerning food and agriculture was contrary to the functions given the Commission by the Economic and Social Council, and the transfer to FAO of the Commission's functions involved assigning functions which were vital from the constitutional point of view and from the point of view of substance.

(v) *Technical training and expert assistance*
(Agenda item 8)

82. The problem of technical training and expert assistance was considered by the Commission at its second and third sessions. A resolution on technical training and use of expert assistance by governments (E/CN.11/70) was adopted at the second session. Another resolution on the same subject (E/CN.11/111) was adopted at the third session.

Technical training

83. At its fourth session the Commission had before it a report of the Executive Secretary (E/CN.11/136) on the action taken by him in pursuance of the resolution adopted at the third session, a report on technical and vocational training in the Far East prepared for the Commission by the International Labour Organisation (E/CN.11/136/Annex B); and a memorandum by the International Labour Office, submitted to the fourth session of the Economic Commission for Asia and the Far East (E/CN.11/154). The Commission noted the resolution of 8 December 1948, adopted by the Governing Body of the ILO at its 107th session, by which :

(a) A Tripartite Committee on Man-power, including technical training, is to be appointed by the Governing Body of the Organisation ;

résolution sera soumise à l'examen de la Commission. Elle comprend les points mentionnés aux paragraphes 78 et 79 ci-dessus.

81. A sa 56^e réunion, la Commission a examiné les recommandations du Comité III. La Commission a adopté sans modification la résolution concernant les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture et les autres aspects de l'agriculture (E/CN.11/175). La Commission a adopté, en ne la modifiant que légèrement, la résolution relative à l'établissement d'une collaboration permanente entre la CEAEF et la FAO (E/CN.11/174). Cette résolution, telle qu'elle a été rédigée par le Comité III et modifiée par la Commission, reconnaît la responsabilité qui incombe au premier chef à la FAO pour toutes les questions qui intéressent l'alimentation et l'agriculture, félicite la FAO pour son rapport sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient, 1948, et recommande : a) que la CEAEF continue à consacrer toute son attention aux aspects économiques des problèmes agricoles régionaux ; et b) que le secrétariat continue à travailler en collaboration avec la FAO en vue de réunir des données complémentaires et d'entreprendre des études sur ces problèmes. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a déclaré, pour insertion au procès-verbal, que de l'avis de sa délégation, le fait que la Commission ait reconnu la responsabilité qui incombe au premier chef à la FAO pour toutes les questions intéressant l'alimentation et l'agriculture est en contradiction avec les attributions que le Conseil économique et social a conférées à la Commission ; et que le transfert à la FAO des fonctions de la Commission implique l'attribution de fonctions qui présentent une importance capitale tant du point de vue des statuts que du point de vue de leur nature même.

(v) *Formation technique et utilisation d'experts*
(Point 8 de l'ordre du jour)

82. La Commission a étudié la question de la formation technique et de l'utilisation d'experts à ses deuxième et troisième sessions. A sa deuxième session, elle a adopté une résolution sur la formation technique et l'utilisation d'experts par les gouvernements (E/CN.11/70). A sa troisième session, elle a adopté une autre résolution sur le même sujet (E/CN.11/111).

Formation technique

83. A sa quatrième session, la Commission était saisie d'un rapport du Secrétaire exécutif (E/CN.11/136) sur les mesures qu'il avait prises en vertu de la résolution adoptée à la troisième session ; d'un rapport sur la formation technique et professionnelle en Extrême-Orient, préparé pour la Commission par l'Organisation internationale du Travail (E/CN.11/136/Annexe B) et d'un memorandum du Bureau international du Travail présenté à la quatrième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (E/CN.11/154). La Commission a pris acte de la résolution du 8 décembre 1948 adoptée par le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail lors de sa 107^e session, aux termes de laquelle :

a) Le Conseil d'administration de l'Organisation doit créer un comité tripartite chargé des questions de main-d'œuvre et notamment des questions de formation technique ;

(b) A Conference of Technical Experts is to be called in Asia at an early date ; and

(c) A field office in Asia is to be established, with informational, advisory and operational functions, including

- (i) Furnishing information on methods of technical training ;
- (ii) At the request of countries, providing technical and practical assistance in organizing and improving training systems ;
- (iii) Organizing meetings, in the region, of the Tripartite Committee on Man-power and of officials responsible for technical training ; and
- (iv) Carrying out other practical operations called for by regional action, such as providing periods of observation or practical experience abroad for nationals of countries of the region.

84. The Commission, while approving the activities of the secretariat of the Economic Commission for Asia and the Far East in the field of technical assistance in the period between the second and fourth sessions and affirming that the Commission has a continuing interest in the question of technical training, recognized that technical training is within the competence of the ILO. The Commission requested the ILO to make reports to the fifth and subsequent sessions of the Commission on the progress made in this field, and to establish the closest possible working relationship with ECAFE. The Commission also decided to request the Executive Secretary to prepare a report regarding fields of economic development which are handicapped by the lack of trained personnel.

Technical assistance

85. The Commission considered that the secretariat should continue and should intensify work already begun in the field of technical assistance in economic development and instructed the secretariat accordingly.

86. The Commission also noted the decision of the third session of the General Assembly to make financial provision for technical assistance to under-developed countries⁹ and the machinery to facilitate the provision of this assistance which is being organized in the secretariat of the United Nations ; and decided to request the Secretary-General to take full account of the needs of under-developed countries in the ECAFE region.

⁹ See *Official Records of the General Assembly, Third Session, Part I, Resolutions, resolution 200 (III)*.

b) Une conférence d'experts des questions techniques doit se réunir prochainement en Asie ;

c) On doit créer en Asie un bureau technique chargé de communiquer des informations, de donner des avis et de prendre des mesures concrètes, notamment :

- i) De fournir des renseignements sur les méthodes employées en matière de formation technique ;
- ii) De fournir, à la demande des pays, une assistance technique et pratique en vue d'organiser et d'améliorer les systèmes de formation technique ;
- iii) D'organiser, dans la région, des réunions du comité tripartite chargé des questions de main-d'œuvre ainsi que des fonctionnaires chargés de la formation technique ;
- iv) De prendre certaines autres mesures concrètes que rendent nécessaires certaines dispositions prises dans le cadre de la région ; par exemple, organiser des stages de formation ou de travaux pratiques à l'étranger à l'intention des ressortissants des pays de la région.

84. Tout en approuvant l'œuvre du secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient dans le domaine de l'assistance technique pendant la période comprise entre la deuxième et la quatrième session, et tout en affirmant qu'elle s'intéresse de façon permanente à la question de la formation technique, la Commission a reconnu que cette question relevait de la compétence de l'Organisation internationale du Travail. La Commission a demandé à l'Organisation internationale du Travail de présenter à la cinquième session de la Commission et aux sessions suivantes des rapports sur les progrès réalisés dans ce domaine et d'établir les relations de travail les plus étroites possibles avec la CEAEO. La Commission a également décidé de demander au secrétaire exécutif de préparer un rapport relatif aux domaines du développement économique qui sont désavantagés par le manque de personnel qualifié.

Assistance technique

85. La Commission a estimé que le secrétariat devrait poursuivre et intensifier l'œuvre déjà entreprise dans le domaine de l'assistance technique en vue du développement économique et a donné au secrétariat des instructions dans ce sens.

86. La Commission a également pris acte de la décision prise par l'Assemblée générale à sa troisième session tendant à prendre des dispositions financières en vue d'accorder une assistance technique aux pays insuffisamment développés⁹ ; elle a également pris acte du fait qu'on organise actuellement au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies un service destiné à faciliter l'octroi de cette assistance ; et elle a décidé en outre de demander au Secrétaire général de prendre dûment en considération les besoins des pays insuffisamment développés de la région dont s'occupe la CEAEO.

⁹ Voir les *Procès-verbaux officiels de l'Assemblée générale, troisième session, première partie, Résolutions, résolution 200 (III)*.

(vi) *Bureau of Flood control*¹⁰
(Agenda item 9)

87. The Commission, at its second session, adopted a resolution (E/CN.11/66) recommending that the Economic and Social Council should give favourable consideration to the establishment of a Bureau of Flood Control in the ECAFE region. The Council, at its sixth session, adopted a resolution requesting that preliminary study of the recommendation should be undertaken by the Secretary-General, in consultation with the specialized agencies concerned, and that the results should be submitted to the third session of the Commission, with a view to the preparation and submission by the Commission, to the seventh session of the Council, of proposals concerning appropriate methods of dealing with problems of flood control (resolution 105 (VI)).

88. The Commission at its third session, having considered the results of the preliminary study undertaken by the secretariat in consultation with the specialized agencies concerned (E/CN.11/87), adopted a resolution on the establishment of a Bureau of Flood Control (E/CN.11/110) recommending that the Council should establish a bureau composed of not more than five experts with high technical qualifications who would be responsible to the Commission. The terms of reference of the proposed bureau were set out in paragraph 1 of the resolution.¹¹

89. The Council, at its seventh session, approved the recommendation to establish a Bureau of Flood Control in the region, but recommended that the Commission should report to the eighth session of the Council its fuller consideration of plans and activities for dealing with problems of flood control in its geographical area, as well as recommendations regarding the organizational problems connected with the formation of a Bureau of Flood Control (resolution 144 D (VII)).

90. Acting on the Council's request, in order to assist the Commission in making its report and recommendations to the Council, the Executive Secretary secured the services of three consultants to advise him on the plans, activities and organization of the Bureau. A report on the subject was submitted by the Executive Secretary to the fourth session of the Commission (E/CN.11/137).

91. The Commission, in accordance with the resolution of the Council, had fully considered the plans and activities, as well as the organizational problems, connected with the formation of the Bureau of Flood Control. In its deliberations, the Commission also took into consideration the decision of the third session of the General

(vi) *Bureau d'hydraulique fluviale*¹⁰
(Point 9 de l'ordre du jour)

87. A sa deuxième session, la Commission a adopté une résolution (E/CN.11/66) recommandant que le Conseil économique et social envisage favorablement la création d'un bureau d'experts en hydraulique fluviale dans la région dont s'occupe la CEAEO. A sa sixième session, le Conseil a adopté une résolution invitant le Secrétaire général à entreprendre, après consultation avec les institutions spécialisées intéressées, une étude préliminaire de la recommandation et à soumettre les résultats de cette étude à la Commission lors de sa troisième session, de façon qu'elle puisse rédiger des propositions concernant les méthodes appropriées pour résoudre les problèmes d'hydraulique fluviale et les soumettre au Conseil à sa septième session [résolution 105 (VI)].

88. A sa troisième session, après avoir examiné les résultats des études préliminaires entreprises par le secrétariat en consultation avec les institutions spécialisées intéressées (E/CN.11/87), la Commission a adopté une résolution relative à la création d'un Bureau d'hydraulique fluviale (E/CN.11/110) et a recommandé que le Conseil crée un Bureau composé de cinq experts au plus, hautement qualifiés et responsables devant la Commission. Le mandat du Bureau envisagé figure au paragraphe 1 de la résolution¹¹.

89. A sa septième session, le Conseil a approuvé la recommandation relative à la création d'un Bureau d'experts en hydraulique fluviale dans la région considérée, mais a recommandé que la Commission fasse rapport à la huitième session du Conseil sur les conclusions auxquelles elle aura abouti en examinant les plans de plus près et les travaux qui lui permettraient de résoudre les problèmes d'hydraulique fluviale dans les régions qui sont géographiquement de son ressort, ainsi que des recommandations concernant les problèmes d'organisation que soulève la création de ce bureau [résolution 144 D (VII)].

90. A la demande du Conseil, et pour faciliter à la Commission la préparation de son rapport et des recommandations qu'elle doit adresser au Conseil, le Secrétaire exécutif s'est assuré les services de trois experts-conseils chargés de le conseiller sur les plans, les travaux et l'organisation du Bureau. Un rapport sur la question a été présenté par le Secrétaire exécutif à la Commission lors de sa quatrième session (E/CN.11/137).

91. Conformément à la résolution du Conseil, la Commission a examiné en détail les plans et les travaux relatifs à la création d'un Bureau d'hydraulique fluviale, ainsi que les problèmes d'organisation qui se posent à ce sujet. Au cours de ses délibérations, la Commission a également tenu compte de la décision prise par l'Assemblée générale

¹⁰ In view of the fact that the Council, at its seventh session, specifically requested the Commission to report to the eighth session of the Council its fuller consideration of this matter, it appeared appropriate to deal with this item at greater length than with other items of the agenda.

¹¹ The terms of reference of the Bureau of Flood Control are given in full at the end of this section.

¹⁰ Etant donné qu'à sa septième session, le Conseil a expressément demandé à la Commission de lui faire rapport, lors de sa huitième session, sur les conclusions auxquelles elle aura abouti en examinant cette question de plus près, il a paru utile de traiter ce point de l'ordre du jour plus longuement que les autres.

¹¹ Le mandat du Bureau d'hydraulique fluviale figure en entier à la fin de la présente partie.

Assembly to appropriate the sum of \$100,000 for expenses of the Bureau during the year 1949.¹²

92. The item was referred to Committee IV. Mr. B. N. Adarkar (India) was elected Chairman of the Committee.

93. The Commission, after fully considering the problem in Committee IV and in plenary meetings, decided that the Bureau of Flood Control should form part of the secretariat of ECAFE in all administrative and financial matters, but that the chief of the Bureau should enjoy necessary autonomy in all technical matters subject to the decisions of the Commission. The Commission reaffirmed its decision that the programme of work of the Bureau should be guided by the terms of reference set out in paragraph 1 of the resolution adopted at its third session, but stated that in the work of 1949, highest priority should be given to a thorough investigation and assessment of the needs of the parts of the ECAFE region which are the principal sufferers from uncontrolled river floods.

94. The Commission also discussed fully the qualifications and responsibilities of the experts, as well as problems relating to budget. The Commission decided to request the Secretary-General to take early steps to appoint a chief and two expert associates for the Bureau, and to furnish them with appropriate technical, administrative and secretarial services within the limits of the General Assembly's budgetary appropriation. The Commission considered that, while the precise nature of the qualifications could not be stipulated without limiting undesirably the discretion of the Secretary-General, the chief of the bureau and the two expert associates should be persons of high technical qualifications, experiences and administrative ability. In the opinion of Committee IV, the personnel of the bureau should be recruited, so far as possible, from among individuals who have special experience of the countries in the region, especially areas affected by floods, subject to the condition that technical competence should be the prior consideration. The Commission was of the opinion that the remuneration of the chief of the Bureau, two expert associates and such consultants as may be needed should be on a scale sufficient to attract candidates of the highest quality.

95. The Commission also decided to request that the programme of work of the Bureau for 1949 should be prepared by the chief of the Bureau and that it should be communicated for the information of the Economic and Social Council at its eighth session in February 1949; and that the budget of the Bureau for 1949, to be prepared by the Secretary-General in consultation with the chief of the Bureau, should be communicated for the information of the Council at its eighth session in February 1949. The chief of the Bureau is to

rale à sa troisième session et concernant l'ouverture d'un crédit de 100.000 dollars en vue de couvrir les dépenses du Bureau pendant l'année 1949¹².

92. Ce point a été renvoyé au Comité IV. M. B. N. Adarkar (Inde) a été élu Président du Comité.

93. Après avoir examiné le problème en détail au cours des séances du Comité IV et au cours de séances plénières, la Commission a décidé que le Bureau d'experts en hydraulique fluviale devrait faire partie intégrante du secrétariat de la CEAE pour tout ce qui concerne les questions administratives et financières, mais que le directeur du Bureau devrait jouir d'une indépendance suffisante pour tout ce qui concerne les questions techniques, étant entendu que la Commission déciderait en dernier ressort. La Commission a confirmé sa décision suivant laquelle le programme de travail du Bureau devrait s'inspirer du mandat qui figure au paragraphe 1 de la résolution qu'elle a adoptée à sa troisième session, mais a déclaré qu'en ce qui concerne les travaux de l'année 1949, il conviendrait d'accorder la toute première place à une enquête approfondie et à une évaluation détaillée des besoins des diverses parties de la région dont s'occupe la CEAE, qui sont les principales victimes des inondations.

94. La Commission a également discuté en détail les compétences et les responsabilités des experts, ainsi que les problèmes relatifs au budget. Elle a décidé de demander au Secrétaire général de prendre au plus tôt les mesures nécessaires pour nommer un directeur à la tête du Bureau et deux adjoints spécialistes de l'hydraulique fluviale, et de leur fournir les services appropriés en matière de technique, d'administration et de secrétariat, dans la limite des crédits votés par l'Assemblée générale. La Commission a estimé que, bien qu'il soit impossible de préciser les compétences requises sans limiter de façon inopportune le libre choix du Secrétaire général, le directeur du Bureau et les deux adjoints devraient être des experts hautement qualifiés, possédant de l'expérience et des aptitudes administratives. De l'avis du Comité IV, le personnel du Bureau devrait être recruté dans la mesure du possible parmi des personnes ayant une expérience particulière des pays de la région, et plus spécialement des zones affectées par les inondations, sous réserve de tenir compte avant tout de leur compétence technique. La Commission a été d'avis que le traitement du directeur du Bureau, des deux adjoints et des experts-conseils qui pourront être nécessaires, devrait être suffisamment important pour attirer des candidats des plus compétents.

95. La Commission a également décidé de demander que le directeur du Bureau prépare le programme de travail du Bureau pour l'année 1949 et le transmette pour information au Conseil économique et social, à sa huitième session en février 1949 — et de transmettre à cette même session du Conseil pour information le budget du Bureau pour 1949, qui doit être préparé par le Secrétaire général de concert avec le directeur du Bureau. Le directeur du Bureau doit être tenu de soumettre un rapport annuel sur les travaux du

¹² See *Official Records of the General Assembly, Third Session, Part I, Fifth Committee*, p. 805.

¹² Voir les *Procès-verbaux officiels de l'Assemblée générale, troisième session, première partie, Cinquième Commission*, p. 805.

be required to submit an annual report on the activities of the Bureau to the Executive Secretary for communication to the Commission, and the Executive Secretary is to make a report to the fifth session of the Commission on the organization and activities of the Bureau and on any problems which may arise.

96. The terms of reference of the Bureau of Flood Control, set out in paragraph 1 of the resolution on the establishment of a Bureau of Flood Control (E/CN.11/110), adopted by the Commission at its third session and reaffirmed by the Commission at its fourth session, provide the following functions for the Bureau :

“(a) To enter into relations, through the member governments, with the national and regional organizations in charge of questions relating to flood control and allied problems within the ECAFE region and, where necessary, regions outside that area ;

“(b) To maintain constant contact with the Food and Agriculture Organization and other specialized agencies concerned with allied problems, within the limits provided in the agreements between the United Nations and the specialized agencies ;

“(c) To compare the methods and experiences of these various organizations with a view to preparing a synthesis of the same and, so far as possible, defining general principles ; and, eventually, to suggest joint programmes of study and experiment ;

“(d) To place at the disposal of member governments the results obtained from paragraphs (b) and (c) ;

“(e) To promote the exchange of information among the member governments and the various national and regional organizations, either through reciprocal communication of reports and documents, or by exchange and bringing together of specialists ;

“(f) To advise and assist governments requesting help in the establishment or improvement of national organizations dealing with flood control and related river problems ;

“(g) To depute, upon request of member governments, experts to the national organizations with a view to advising them in the solution of certain specific problems ;

“(h) To promote the training of specialists in matters of flood control and allied river problems by making use of such national laboratories and services as exist and, if need be, by proposing the creation of an international laboratory ;

“(i) To suggest to member countries such international assistance as may be necessary ; and

“(j) To compile and keep up to date whatever documentation is required for the Bureau's studies under (c), for the dissemination of information under (d) and (e), and for effective assistance to be given to the national organizations under (f), (g), (h) and (i).”

Bureau au Secrétaire exécutif, qui le transmettra à la Commission, et le Secrétaire exécutif doit, à son tour, soumettre à la Commission lors de sa cinquième session, un rapport sur l'organisation et les travaux du Bureau ainsi que sur toutes les questions qui viendraient à se poser dans ce domaine.

96. Aux termes de son mandat, qui figure au paragraphe 1 de la résolution E/CN.11/110, relative à la création d'un Bureau d'hydraulique fluviale, que la Commission a adoptée à sa troisième session et confirmée à sa quatrième session, le Bureau d'hydraulique fluviale est chargé des fonctions suivantes :

« a) Entrer en relations, par l'entremise des gouvernements membres, avec les organisations nationales et régionales chargées des questions relatives à l'hydraulique fluviale et aux problèmes connexes dans le domaine géographique de la CEAEO, et en cas de besoin dans les régions voisines ;

« b) Rester en contact de façon permanente avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les autres institutions spécialisées intéressées aux problèmes connexes, dans la limite des accords conclus entre ces institutions et les Nations Unies ;

« c) Comparer les méthodes et les résultats des études de ces diverses organisations en vue d'en faire la synthèse et, pour autant qu'il sera possible, d'en dégager les principes généraux ; éventuellement, proposer des programmes communs d'études et d'expériences ;

« d) Mettre à la disposition des gouvernements membres les résultats des travaux faits au titre des alinéas b et c ;

« e) Favoriser l'échange des informations entre les gouvernements membres et les diverses organisations nationales et régionales, soit par la communication réciproque de rapports et de documents, soit par l'échange ou la réunion de spécialistes ;

« f) Conseiller et aider les gouvernements qui en font la demande, pour établir ou améliorer les organisations nationales qui s'occupent d'hydraulique fluviale et d'autres problèmes fluviaux connexes ;

« g) Déléguer, sur la demande des gouvernements membres, des experts auprès des organisations nationales, en vue de les conseiller pour résoudre certains problèmes concrets ;

« h) Favoriser la formation de spécialistes en matière d'hydraulique fluviale et de tous autres problèmes connexes, en utilisant les laboratoires et les services nationaux existants et, le cas échéant, en proposant la création d'un laboratoire international ;

« i) Proposer aux membres telle aide internationale qui pourrait leur être nécessaire ; et

« j) Réunir et tenir à jour toute documentation dont le Bureau aurait besoin pour les études envisagées à l'alinéa c, pour la diffusion des informations mentionnées aux alinéas d et e, et pour l'aide effective à donner aux organisations nationales aux termes des alinéas f, g, h, et i. »

(vii) *Organizational structure : Establishment of committees*

(Agenda item 12)

97. Item 12 of the agenda arose from Economic and Social Council resolution 144 C (VII)¹³ and a recommendation by the Executive Secretary to establish committees (E/CN.11/138). The matter was discussed at length both in Committee I and in Committee II. Committee I, as already indicated, considered the Executive Secretary's proposal for the establishment of a committee on industry and the recommendation of the Working Party on Industrial Development for the establishment of a committee on industrial development. Several representatives expressed themselves in favour of the establishment of a committee on industrial development, but some representatives preferred additional time to consider the problem more fully. Committee I finally decided to recommend that the Commission should convene a Committee of the Whole after two months from the end of the present session, to consider the establishment of machinery to deal with industrial development problems in the region.

98. Committee II also discussed the Executive Secretary's proposal for the establishment of a committee on trade. Several delegations were in favour of establishing a committee on trade, but qualified their approval by suggesting that if a committee on industrial development were established, it could perform appropriate functions in the field of trade and finance and a separate committee would therefore be unnecessary. After discussion, Committee II adopted a resolution providing that the Committee of the Whole set up to deal with the establishment of machinery for industrial development should perform functions with respect to trade promotion similar to those assigned to it with respect to industrial development.

99. The Commission at the 56th and 57th plenary meetings adopted the recommendation of Committee I and Committee II to convene a Committee of the Whole to deal with organizational problems in the field of industrial development and trade, including such financial matters and matters concerning trade with Japan as may arise.

(viii) *Plan for the 1948 Economic Survey*
(Agenda item 13)

100. The plan for the 1948 issue of the *Economic Survey of Asia and the Far East* (E/CN.11/139) was referred to an *ad hoc* committee, with Mr. Eric Ward (Australia) as Chairman. The plan of the secretariat for six chapters : introduction, production and employment, fiscal and monetary problems, price movements and inflation, international

¹³ The resolution reads in part : "... Recommends that the Economic Commission for Asia and the Far East consider and keep under review the question of the establishment within the Economic Commission for Asia and the Far East, and the terms of reference, of appropriate bodies, including committees, that could promote the successful accomplishment of its task."

vii) *Organisation administrative : création de comités*

(Point 12 de l'ordre du jour)

97. Le point 12 de l'ordre du jour résulte de la résolution 144 C (VII)¹³ du Conseil économique et social et d'une recommandation du secrétaire exécutif tendant à la création de comités (E/CN.11/138). La question a été discutée en détail, tant au Comité I qu'au Comité II. Le Comité I, ainsi qu'on l'a déjà indiqué, a examiné la proposition du secrétaire exécutif relative à la création d'un comité de l'industrie et la recommandation du Groupe de travail pour le développement industriel concernant la création d'un comité de développement industriel. Plusieurs représentants ont préconisé la création d'un comité de développement industriel, mais certains ont préféré disposer d'un plus long délai pour examiner le problème en plus grand détail. Le Comité I a finalement décidé de recommander que la Commission convoque le Comité plénier, deux mois au moins après la fin de la présente session, en vue d'examiner la création d'un organisme chargé de s'occuper des questions de développement industriel dans la région.

98. Le Comité II a également discuté la proposition du secrétaire exécutif relative à la création d'un comité du commerce. Plusieurs délégations préconisaient la création d'un comité du commerce mais ont apporté certaines réserves à leur approbation en faisant valoir que si l'on créait un comité pour le développement industriel, celui-ci pourrait se charger des fonctions qui ont trait au domaine du commerce et des finances et qu'il serait donc inutile de créer un comité distinct. Après discussion, le Comité II a adopté une résolution aux termes de laquelle le Comité plénier créé en vue d'étudier la création d'un organisme chargé de s'occuper du développement industriel pourrait également, en ce qui concerne le développement du commerce, recevoir des attributions analogues à celles qu'on lui a confiées en ce qui concerne le développement industriel.

99. A ses 56^e et 57^e séances plénières, la Commission a adopté la recommandation du Comité I et du Comité II tendant à convoquer un comité plénier chargé de s'occuper des questions relevant des domaines du développement industriel et du commerce, et notamment des questions financières et des questions qui pourraient se poser au sujet du commerce avec le Japon.

viii) *Plan de l'Etude économique pour 1948*
(Point 13 de l'ordre du jour)

100. Le plan relatif à la publication de l'*Etude économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* pour 1948 (E/CN.11/139) a été transmis à un comité spécial présidé par M. Eric Ward (Australie). Le plan du secrétariat, comportant six chapitres : introduction, production et emploi, questions de finances publiques et de monnaie, mouvements

¹³ La résolution dit notamment : «...Recommande à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient d'étudier et de suivre la question de la création, au sein de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, d'organismes appropriés, y compris des comités, et la question du mandat à leur confier, de façon que ces organismes puissent aider au succès des travaux de la Commission. »

trade and balance of payments, and main trends of economic development for the year, was adopted with slight modifications.

101. The Commission, at the 58th plenary meeting, resolved that : (a) the secretariat should proceed with the preparation of the 1948 *Survey* in accordance with the proposed outline, as modified by the decisions of the *ad hoc* committee on the 1948 *Survey* ; (b) governments in the region should supply relevant data and information covering part or the whole of the year 1948, to reach the secretariat by 15 February 1949 ; (c) member governments should designate economists or correspondents for the purpose of expediting the provision of the necessary information ; and (d) the secretariat should be suitably expanded with a view to undertaking the additional research programmes that have emerged from the proceedings of the present session.

(ix) *Date and place of the fifth session*
(Agenda item 11)

102. The Commission at its 53rd meeting decided to hold its fifth session during the first half of 1949. The Commission, after having decided to convene the Committee of the Whole in March 1949, reconsidered the problem of the date of the fifth session and, at its 58th meeting, resolved that the next session of the Commission should be held in the autumn of 1949, but that the Committee of the Whole should be empowered to convene a session at an earlier date if the amount of work to be done appeared to render an earlier meeting necessary.

103. Three invitations by the delegations of Malaya and North Borneo, Philippines and Siam were extended to the Commission to hold the fifth session at Singapore, Baguio or Manila and Bangkok, respectively. The Commission at the 53rd meeting resolved to recommend to the Secretary-General that the invitation of the delegation of Malaya and North Borneo to hold the fifth session of the Commission in Singapore should be accepted.

III. Meeting of the Committee of the Whole

A. NOTE ON PROCEEDINGS

104. In pursuance of the provisions of a resolution (E/CN.11/168) adopted at the fourth session of the Economic Commission for Asia and the Far East, a meeting of the Committee of the Whole was held in Bangkok, Siam, from 28 March 1949 to 5 April 1949.

105. The Executive Secretary, opening the meeting of the Committee of the Whole, read the following message from the Secretary-General of the United Nations :

“ Please convey to ECAFE committee of whole members my best wishes for fruitful and successful session. Believe their deliberations will have important influence on future course of ECAFE work. Scope and need for development of new intra-regional economic activities undoubtedly great. Parallel opportunity for

des prix et inflation, commerce international et balance des paiements, tendances générales du développement économique au cours de l'année, a été adopté avec de légères modifications.

101. A sa 58^e séance plénière, la Commission a décidé : a) que le secrétariat devrait préparer l'*Etude* pour 1948 d'après le plan proposé, modifié conformément aux décisions du comité spécial chargé de l'*Etude* pour 1948 ; b) que les gouvernements des pays de la région devraient fournir les données et les renseignements relatifs à l'ensemble de l'année 1948 ou à une partie de cette année, et que ces renseignements devraient parvenir au secrétariat avant le 15 février 1949 ; c) que les gouvernements des pays membres devraient désigner des économistes ou des correspondants afin de hâter la communication des renseignements nécessaires ; et d) qu'il faudrait augmenter les effectifs du secrétariat de façon à pouvoir entreprendre les nouveaux programmes de recherche qu'ont rendus nécessaires les débats de la présente session.

ix) *Lieu et date de la cinquième session*
(Point 11 de l'ordre du jour)

102. A sa 53^e séance, la Commission a décidé de tenir sa cinquième session au cours du premier semestre de l'année 1949. Après avoir décidé de convoquer le Comité plénier en mars 1949, la Commission a examiné à nouveau la question de la date de la cinquième session, et à sa 58^e séance, a décidé que la prochaine session de la Commission se tiendrait au cours de l'automne de 1949, mais que le Comité plénier aurait le droit de convoquer une session à une date plus rapprochée, si l'importance du travail à accomplir semblait le justifier.

103. Les délégations de la Malaisie et du Bornéo du Nord, des Philippines et du Siam ont chacune invité la Commission à tenir sa prochaine session à Singapour, à Baguio ou à Manille et à Bangkok, respectivement. A sa 53^e session, la Commission a décidé de recommander au Secrétaire général d'accepter l'invitation de la délégation de la Malaisie et du Bornéo du Nord proposant de tenir la cinquième session à Singapour.

III. Session du Comité plénier

A. NOTE RELATIVE AUX DÉLIBÉRATIONS

104. Conformément aux dispositions d'une résolution (E/CN.11/168) adoptée au cours de sa quatrième session par la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, le Comité plénier s'est réuni à Bangkok (Siam), du 28 mars 1949 au 5 avril 1949.

105. Le Secrétaire exécutif, en ouvrant la séance du Comité plénier, donne lecture du message suivant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies :

« Veuillez transmettre aux membres du Comité plénier de la CEAE0 mes meilleurs vœux pour le succès de la session. Je suis certain que leurs délibérations auront une influence importante sur le cours futur des travaux de la CEAE0. Il est indubitable que le champ qui s'ouvre au développement des nouvelles activités économi-

development of economic relations between regions also exists. I trust that committee's work may lead positive measures encouraging further development where need is greatest. If the committee of whole decides that new responsibilities should be assumed and requests additional services from Secretariat the committee may be assured that every effort will be made by us."

The Executive Secretary also read a message of greeting from the Assistant Secretary-General in charge of the Department of Economic Affairs, who regretted his inability to be present at the meeting.

(i) *Delegations and observers*

106. The representatives of the following countries attended the meeting of the Committee of the Whole as members : Australia, Burma, China, France, India, New Zealand, Pakistan, Philippines, Siam, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America. The Philippines was represented after the third meeting of the Committee.

107. The representatives of the following countries attended the Committee of the Whole as associate members : Cambodia, Republic of Indonesia, Laos, and Malaya and British Borneo Group. The representative of Hong Kong was in attendance during a portion of the session.

108. Representatives of the Food and Agriculture Organization of the United Nations, the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization and the World Health Organization were present.

109. Representatives of the Supreme Commander for the Allied Powers in Japan and the Commissioner-General for the United Kingdom in South-East Asia participated as observers.

110. Representatives of the International Chamber of Commerce, a non-governmental organization, attended as observers.

111. H.S.H. Prince Viwatanachai Chaiyant, Minister of Finance, Government of Siam, addressed the meeting, welcoming the representatives to Bangkok and pointing out the economic importance of the meeting. The representative of Siam, H.E. Phya Srivisarn Vacha, was elected Chairman of the Committee, and the representative of Pakistan, Professor M. Hassan, was elected Vice-Chairman.

112. During the course of the session, the Chairman and Vice-Chairman examined the credentials of members in accordance with rule 14 of the rules of procedure and the credentials were found to have been issued by properly constituted authorities.

113. At the meeting of the Committee of the Whole, the following were in attendance :

ques intrarégionales est très grand, ainsi que le besoin de ce développement. Il existe des possibilités identiques de développement des relations économiques entre les régions. Je suis convaincu que les travaux des comités aboutiront à des mesures positives pour encourager le développement ultérieur, là où le besoin se fait le plus sentir. Si le Comité plénier décide qu'il lui faut assumer de nouvelles responsabilités et s'il demande au Secrétariat de mettre à sa disposition des services supplémentaires, le Comité peut être assuré que nous nous efforcerons de le satisfaire par tous les moyens en notre pouvoir.»

Le Secrétaire exécutif a également donné lecture d'un message de bienvenue adressé par le Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions économiques, qui regrettait qu'il lui soit impossible d'assister à la réunion.

i) *Délégations et observateurs*

106. Les représentants des pays ci-après ont participé à la session du Comité plénier en qualité de membres : Australie, Birmanie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Siam et Union des Républiques socialistes soviétiques. Les Philippines ont été représentées après la troisième séance du Comité.

107. Les représentants des pays dont les noms suivent ont participé aux réunions du Comité plénier en qualité de membres associés : Cambodge, Laos, Malaisie et Bornéo du Nord, République d'Indonésie. Le représentant de Hong-kong a participé à une partie de la session.

108. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et de l'Organisation mondiale de la santé ont participé à la réunion du Comité plénier.

109. Des représentants du Commandant suprême des Puissances alliées au Japon et du Commissaire général britannique pour l'Asie du Sud-Est ont participé aux réunions en qualité d'observateurs.

110. Des représentants de la Chambre de commerce internationale, organisation non gouvernementale, ont participé aux réunions à titre d'observateurs.

111. S.A.S. le prince Viwatanachai Chaiyant, Ministre des finances du Gouvernement du Siam, a prononcé une allocution ; en souhaitant aux représentants la bienvenue à Bangkok, il a souligné l'importance de cette réunion au point de vue économique. Le représentant du Siam, S.E. Phya Srivisarn Vacha, a été élu Président du Comité plénier, et le représentant du Pakistan, le professeur M. Hassan, a été élu Vice-Président.

112. Au cours de la session, le Président et le Vice-Président ont examiné les pouvoirs des membres, conformément à l'article 14 du règlement intérieur ; ils ont constaté que ces pouvoirs émanaient d'autorités dûment établies.

113. Ont participé à la session du Comité plénier :

MEMBER GOVERNMENTS

Australia

Mr. E. E. Ward, Representative
Mr. A. J. Eastman, Alternate

Burma

U Hla Maung, Representative
U Saw Tun, Alternate

China

Dr. C. M. Li, Representative

France

Mr. Henri Maux, Representative
Mr. E. Rerolle, Assistant

India

Mr. B. N. Adarkar, Representative
Mr. Jang Bir Singh, Alternate

New Zealand

Mr. A. McGregor, Representative

Pakistan

Prof. M. Hassan, Representative
Mr. Naseer Ahmad, Alternate

Philippines

Mr. Ildefonso Coscolluela, Representative
Mr. Saturnino Mendinueto, Alternate

Siam

H.E. Phya Srivisarn Vacha, Representative
H.S.H. Prince Sakonwanakon Worawan, Alternate
Mr. R. Kukrit Pramoj, Alternate
Nai Boonma Wongsawan, Alternate

United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland

Mr. P. J. H. Stent, Representative
Mr. K. E. Mackenzie, Alternate

United States of America

H.E. Edwin F. Stanton, Representative
Mr. Philip H. Trezise, Alternate
Mr. Chas. J. Shohan, Alternate

Union of Soviet Socialist Republics

H.E. S. S. Nemtchina, Representative
Prof. K. M. Popov, Alternate

ASSOCIATE MEMBER GOVERNMENTS

Cambodia

H.E. Sum Hieng, Representative

Hong Kong

Mr. J. J. Cowperthwaite, Representative

Laos

H.E. Ngon Sananikone, Representative

Malaya and British Borneo Group

Hadji Mahomed Eusoff, Representative

Republic of Indonesia

Dr. R. Utoyo, Representative
Dr. R. Saroso Wirodihardjo, Alternate

MEMBRES

Australie

M. E. E. Ward, représentant
M. A. J. Eastman, suppléant,

Birmanie

U Hla Maung, représentant
U Saw Tun, suppléant

Chine

M. C. M. Li, représentant

France

M. Henri Maux, représentant
M. E. Rerolle, représentant adjoint

Inde

M. B. N. Adarkar, représentant
M. Jang Bir Singh, suppléant

Nouvelle-Zélande

M. A. McGregor, représentant

Pakistan

Le professeur M. Hassan, représentant
M. Naseer Ahmad, suppléant

Philippines

M. Ildefonso Coscolluela, représentant
M. Saturnino Mendinueto, suppléant

Siam

S.E. Phya Srivisarn Vacha, représentant
S.A.S. le prince Sakonwanakon Worawan, suppléant
M. R. Kukrit Pramoj, suppléant
Nai Boonma Wongsawan, suppléant

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

M. P. J. H. Stent, représentant
M. K. E. Mackenzie, suppléant

Etats-Unis d'Amérique

S.E. Edwin F. Stanton, représentant
M. Philip H. Trezise, suppléant
M. Chas. J. Shohan, suppléant

Union des Républiques socialistes soviétiques

S.E. S. S. Nemtchina, représentant
Le professeur K. M. Popov, suppléant

MEMBRES ASSOCIÉS

Cambodge

S.E. Sum Hieng, représentant

Hong-kong

M. J. J. Cowperthwaite, représentant

Laos

S.E. Ngon Sananikone, représentant

Malaisie et Bornéo du Nord

L'Honorable Hadji Mohamed Eusoff, représentant

République d'Indonésie

M. R. Utoyo, représentant
M. R. Saroso Wirodihardjo, suppléant

OBSERVERS

Specialized agencies

Food and Agriculture Organization of the United Nations : Mr. W. H. Cummings, Mr. Harold Vogel

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization : Dr. Kuo Yu-shou

World Health Organization : Dr. S. F. Chellappah

Non-governmental organizations

International Chamber of Commerce : Mr. M. Truquin, Mr. E. P. J. Fee, Mr. Ian MacEwen, Mr. K. P. Chen, Mr. T. C. Hsu

Other observers

Commissioner-General for the United Kingdom in South-East Asia : Mr. R. G. Stone

Supreme Commander for the Allied Powers in Japan : Mr. Theodore Gohen

(ii) Terms of reference and rules of procedure

114. The Committee of the Whole was created in accordance with resolutions adopted by the Economic Commission for Asia and the Far East at its fourth session (E/CN.11/168), which provided in part :

(1) That a Committee of the Whole Commission examine further the report of the Working Party on Industrial Development . . . and set up appropriate machinery or take such other action, within the authority of the Commission, as may be necessary for the implementation of such concrete proposals as may emerge from their examination ;

(2) That the Committee of the Whole . . . be empowered to perform, with respect to trade promotion, including such financial matters and matters concerning trade with Japan as may arise, functions similar to those assigned to it with respect to industrial development ;¹⁴

(3) That any action taken by such Committee will be deemed to have been taken by and on behalf of the Commission ; and

(4) That the working of the Committee will be reviewed at the next session of the Commission.

The Commission also referred to the secretariat and to the Committee of the Whole, for consideration and any action they deemed necessary, the proposals of the French delegation attached as schedule B to the resolution on industrial development (E/CN.11/168).

115. In accordance with rule 51 of the Commission's rules of procedure, which reads that " Sub-commissions or other subsidiary bodies and committees and sub-committees shall adopt their own rules of procedure unless otherwise decided by the Commission ", the Committee decided to adopt the rules of procedure of the Commission as the rules of procedure of the Committee of the Whole.

¹⁴ See resolution on interim arrangements for dealing with trade promotion questions (E/CN.11/169).

OBSERVATEURS

Institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : M. W. H. Cummings, M. Harold Vogel

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture : M. Kuo Yu-shou

Organisation mondiale de la santé : Le docteur S. F. Chellappah

Organisations non gouvernementales

Chambre de commerce internationale : M. M. Truquin, M. E. P. J. Fee, M. Ian MacEwen, M. K. P. Chen, M. T. C. Hsu

Autres observateurs

Commandant suprême des Puissances alliées au Japon : M. Theodore Gohen

Commissaire général britannique pour l'Asie du Sud-Est : M. R. G. Stone

ii) Mandat et règlement intérieur

114. Le Comité plénier a été constitué conformément aux résolutions adoptées par la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient au cours de sa quatrième session (E/CN.11/168), résolutions aux termes desquelles :

1. Le Comité plénier poursuivra l'examen du rapport du Groupe de travail pour le développement industriel... et établira les organes appropriés et prendra toutes autres mesures, dans les limites de la compétence de la Commission, qui seraient nécessaires à l'application des propositions concrètes qui se dégageraient de cet examen ;

2. Le Comité plénier sera autorisé à exercer, en ce qui concerne le développement du commerce, y compris toute question financière qui pourrait se poser relativement au commerce avec le Japon, des fonctions analogues à celles qui lui sont assignées en ce qui concerne le développement industriel ¹⁴ ;

3. Toute mesure prise par ce Comité sera considérée comme ayant été prise par la Commission et en son nom ;

4. Les travaux du Comité seront examinés par la Commission au cours de la session suivante.

La Commission a également envoyé au secrétariat et au Comité plénier pour examen et décision, les propositions de la délégation française qui figurent à l'annexe B de la résolution concernant le développement industriel (E/CN.11/168).

115. Conformément à l'article 51 du règlement intérieur de la Commission, d'après lequel, « à moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités et sous-comités, adoptent leur propre règlement intérieur », le Comité plénier a décidé d'adopter comme règlement le règlement intérieur de la Commission.

¹⁴ Voir la résolution relative aux dispositions provisoires à prendre pour traiter des questions de développement du commerce (E/CN.11/169).

(iii) *Progress report of the Executive Secretary*

116. The Executive Secretary of the Economic Commission for Asia and the Far East presented a progress report to the Committee of the Whole (E/CN.11/185).

117. In discussing technical assistance the Executive Secretary pointed out that, as the result of a resolution of the General Assembly, sixty fellowships in fields related to economic development are to be made available to under-developed countries. Communications have been sent to the governments of the region requesting them to nominate names of candidates for the award of fellowships. Arrangements are also being made for a limited number of experts to study techniques in the combined use of resources for a country or area. The programme also includes the dispatch of economic or technical missions at the request of governments for the purpose of assisting countries in the development of their economic plans.

118. The United Nations is now preparing a greatly expanded programme of technical assistance to under-developed countries in response to a resolution passed by the eighth session of the Economic and Social Council (resolution 180 (VIII)).

(iv) *Reports submitted*

119. The Committee of the Whole had before it for consideration a report by the Executive Secretary on establishment of subsidiary bodies (E/CN.11/183) as well as the reports, previously considered at the fourth session, of the Working Party on Industrial Development, the FAO-ECAFE Joint Working Party on Agricultural Requisites, and of the study group on financial arrangements to facilitate trade (see appendix B)

(v) *Statement of priorities*

120. The Committee of the Whole in document E/CN.11/AC.11/8 decided that the Committee on Industry and Trade should give priority to those fields for which subsidiary bodies may have been set up. Subsidiary bodies created by the Committee of the Whole were the Sub-Committee on Iron and Steel and an *Ad Hoc* Sub-Committee on Travel.

121. The resolution on financial institutions (E/CN.11/AC.11/1) provided that the secretariat should undertake, as a top priority project, an **exhaustive inquiry** into the facilities in the region for the **mobilization** of resources in the financial and monetary field for promoting productive investment with a view to indicating opportunities for the improvement of these facilities.

B. AGENDA

122. The Committee at its 1st meeting on 28 March 1948 adopted the following agenda :

1. Election of the Chairman and, if necessary, a Vice-Chairman.
2. Adoption of the provisional agenda.

iii) *Rapport du Secrétaire exécutif sur l'état d'avancement des travaux de la Commission*

116. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a présenté au Comité plénier un rapport sur l'état d'avancement des travaux de la Commission (document E/CN.11/185).

117. Au sujet de l'assistance technique, le Secrétaire exécutif a souligné que, conformément à une résolution de l'Assemblée générale, soixante bourses pour des études se rapportant au développement économique seront mises à la disposition des pays insuffisamment développés. Les gouvernements de la région intéressée ont été priés de présenter des candidats à ces bourses. Des dispositions sont également prises pour permettre à un nombre limité d'experts d'étudier les techniques combinées d'utilisation des ressources d'un pays ou d'une région en particulier. Le programme prévoit également l'envoi de missions économiques ou techniques chargées d'aider certains pays, sur la demande de leurs gouvernements, à établir leurs plans économiques.

118. A la suite d'une résolution adoptée par le Conseil économique et social au cours de sa huitième session [résolution 180 (VIII)], l'Organisation des Nations Unies élabore actuellement un programme très élargi d'assistance technique aux pays insuffisamment développés.

iv) *Rapports présentés*

119. Le Comité plénier a été saisi du rapport du Secrétaire exécutif sur la création d'organes subsidiaires (E/CN.11/183), ainsi que des rapports, déjà examinés au cours de la quatrième session, du Groupe de travail du développement industriel, du Groupe de travail mixte de la FAO et de la CEAEIO pour les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture et du Groupe d'étude des dispositions financières propres à faciliter le commerce (voir appendice B).

v) *Ordre de priorité*

120. Le Comité plénier, par la résolution qui figure dans le document E/CN.11/AC.11/8, a décidé que le Comité de l'industrie et du commerce accordera la priorité aux domaines pour lesquels les organes subsidiaires auraient pu être créés. Les organes subsidiaires créés par le Comité plénier sont le Sous-Comité du fer et de l'acier et un Sous-Comité spécial du tourisme.

121. La résolution relative aux institutions financières (E/CN.11/AC.11/1) portait que le secrétariat doit entreprendre, d'urgence, une enquête approfondie sur les moyens dont on dispose dans la région pour mobiliser les ressources financières et monétaires afin d'encourager les placements productifs, en faisant ressortir les possibilités existantes d'amélioration de ces moyens.

B. ORDRE DU JOUR

122. Au cours de sa 1^{re} séance, le Comité plénier a adopté, le 28 mars 1948, l'ordre du jour suivant :

1. Election du Président et, éventuellement, d'un Vice-Président.
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire.

3. (a) Examination of the report and recommendations of the Working Party on Industrial Development (including the recommendations of the FAO-ECAFE Joint Working Party on Agricultural Requisites) and of the setting up of appropriate machinery or taking such other action as may be necessary ;

(b) Action to be taken in respect of trade promotion, including financial matters and matters concerning trade with Japan.

4. Review, if necessary, of the date of the fifth session of the Commission.

5. Approval of the ECAFE annual report to the Economic and Social Council.

123. In regard to item 3 (b), the USSR delegation desired the deletion of all references to Japan from the agenda on the ground that the question of the economic development of Japan was outside the competence of the Commission ; the USSR delegation would not, therefore, participate in its discussion. At the same time it believed that Japanese trade might be utilized for the benefit of ECAFE countries. It was the majority view of the Committee that consideration of trade with Japan was within the competence of the Commission and that the item should stand as proposed.

C. INDUSTRY AND TRADE

124. At its 2nd and 3rd meetings, the Committee of the Whole held a general discussion on items 3 (a) and 3 (b) of the agenda concerning the report and recommendations of the Working Party on Industrial Development (E/CN.11/131), the report of the Executive Secretary on the establishment of subsidiary bodies (E/CN.11/183), and the administrative machinery that might be created to expedite and make more effective the work of the Commission. Following this discussion, it was agreed to create two working sub-committees, Committee I on Industry to consider item 3 (a) of the agenda and Committee II on Trade to consider item 3 (b) of the agenda. It was agreed that each of the committees should examine the various proposals and recommendations to determine whether there was a field for useful international action and in those cases where international action was deemed desirable to indicate the appropriate administrative machinery to be established.

125. At its 4th, 5th and 6th meetings, the Committee considered draft resolutions designed to establish a general committee to facilitate the work of the Commission in the fields of industry and trade. Two draft resolutions were before it : one, a synthesis, prepared by the representatives of India, the United Kingdom and the United States, of resolutions submitted earlier by the Indian and United Kingdom delegations (E/CN.11/AC.11/Sub.1/5) ; the other, a resolution proposed by the USSR delegation. The principal difference be-

3. a) Examen du rapport et des recommandations du Groupe de travail pour le développement industriel (y compris les recommandations du Groupe de travail mixte de la FAO et de la CEAEIO pour les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture) et établissement des organes appropriés ou adoption de toute autre mesure nécessaire.

b) Mesures à prendre en matière de développement du commerce, y compris les questions financières et les questions concernant le commerce avec le Japon.

4. Changement, s'il y a lieu, de la date de la cinquième session de la Commission.

5. Approbation du rapport annuel de la CEAEIO au Conseil économique et social.

123. En ce qui concerne le point 3, b, la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a demandé que toute mention du Japon soit supprimée de l'ordre du jour, car, selon cette délégation, la question de développement économique du Japon n'est pas de la compétence de la Commission ; aussi, cette délégation ne participera-t-elle pas à la discussion de cette question. Toutefois, la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a déclaré estimer que le commerce extérieur du Japon peut être utilisé au bénéfice des pays du domaine géographique de la CEAEIO. La majorité du Comité a estimé que la question du commerce avec le Japon est de la compétence de la Commission et que ce point doit rester à l'ordre du jour tel qu'il a été proposé.

C. COMMERCE ET INDUSTRIE

124. Au cours de ses 2^e et 3^e séances, le Comité plénier a procédé à la discussion générale des points 3, a, et 3, b, de son ordre du jour, concernant le rapport et les recommandations du Groupe de travail du développement industriel (E/CN.11/131), le rapport du Secrétaire exécutif sur « la création d'organes subsidiaires » (E/CN.11/183), et les organismes administratifs qu'on pourrait créer afin d'accélérer et de rendre plus efficace le travail de la Commission. A la suite de cette discussion, il a été décidé de créer deux comités de travail, le Comité I de l'industrie, chargé d'examiner le point 3, a de l'ordre du jour et le Comité II du commerce, chargé d'examiner le point 3, b, de l'ordre du jour. Il a été décidé que chacun de ces comités examinerait les diverses propositions et recommandations afin de déterminer s'il existe dans ce domaine des possibilités d'action internationale utiles, et dans les cas où une action internationale semble désirable, afin d'indiquer les organes administratifs appropriés à créer.

125. Au cours de ses 4^e, 5^e et 6^e séances, le Comité plénier a examiné les projets de résolution tendant à établir un comité général chargé de faciliter le travail de la Commission dans le domaine de l'industrie et du commerce. Le Comité plénier a été saisi de deux projets de résolution : un projet établi par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de l'Inde et du Royaume-Uni constituant la synthèse de deux résolutions présentées antérieurement par les délégations de l'Inde et du Royaume-Uni (E/CN.11/AC.11/Sub.1/5), et une autre pro-

tween these resolutions lay in the proposed terms of reference ; in particular the " synthetic " resolution permitted the proposed committee to make recommendations direct to governments, issue instructions to the secretariat, etc., while the USSR resolution gave the committee more limited powers—e.g., enabling it to make its reports, recommendations, etc., only to the Commission. After exhaustive consideration of these draft resolutions and after examination of the reports and recommendations of the two sub-committees indicating the field for international action, the Committee of the Whole adopted a resolution, prepared by a drafting sub-committee consisting of the representatives of Burma, France, India, Pakistan, Siam, the United Kingdom and the United States, and the Executive Secretary (E/CN.11/AC.11/Sub.1/5/Rev.1), establishing a Committee on Industry and Trade open to all member and associate member governments. The terms of reference for the Committee on Industry and Trade were prescribed. The terms of reference provide that the Committee on Industry and Trade shall have the power to establish sub-committees to consider and recommend international or concerted action on specific branches of industry and trade, to direct the secretariat to make investigations and factual studies, to set up working parties, and to arrange, in conformity with any resolutions of the Economic and Social Council, for the provision of expert advice to governments in regard to specific projects or other aspects of industrial development. The terms of reference further authorize the Committee on Industry and Trade to consider the reports and review the actions of sub-committees, working parties and the secretariat, with a view to confirmation, the framing of recommendations or the issuance of further directions. The resolution adopted also provided that the Committee on Industry and Trade should devote special attention to such specific projects or programmes as the countries of the region have developed or may in the future develop which afford a promise of early and successful realization.

126. In regard to paragraph 4 (ii) (originally IV (c)) of the resolution, the USSR delegation placed its views on record in the following terms :

" 1. The USSR delegation believes that the drafting sub-committee, appointed by the Chairman, was created only for re-drafting the text of the resolution which had been discussed, and had no right to introduce new questions which had not been discussed at the meeting of the Committee of the Whole.

" 2. The USSR delegation believes that the Committee of the Whole is a subsidiary organ of the Commission, and has absolutely no right to create a new subsidiary organ with greater

position présentée par la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. La différence principale entre ces résolutions concerne le mandat du comité général ; en particulier, la résolution de synthèse autorise le futur comité à formuler directement des recommandations aux gouvernements, à donner des instructions au secrétariat, etc., tandis que la résolution de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ne donnait au comité que des pouvoirs plus limités, en ne l'autorisant à présenter ses rapports, ses recommandations, etc., qu'à la Commission seulement. Le Comité plénier, après avoir procédé à un examen approfondi de ces projets de résolution, et après avoir examiné les rapports et recommandations des deux Sous-Comités au sujet des possibilités d'action internationale, a adopté une résolution établie par un sous-comité de rédaction composé des représentants de la Birmanie, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Inde, du Pakistan, du Royaume-Uni et du Siam, et du Secrétaire exécutif (E/CN.11/AC.11/Sub.1/5/Rev.1), créant un Comité de l'industrie et du commerce, auquel tous les gouvernements membres et associés pourraient être représentés. Cette résolution fixe le mandat du Comité de l'industrie et du commerce. Ce mandat prévoit que le Comité de l'industrie et du commerce sera autorisé à créer des sous-comités chargés d'étudier les mesures internationales ou concertées relatives à toutes les branches spéciales de l'industrie et du commerce et de formuler des recommandations au Comité sur ces mesures, à inviter le secrétariat à procéder à des enquêtes ou des études de documentation à ce sujet, à créer des groupes de travail et à prendre les dispositions nécessaires, conformément à toute résolution du Conseil économique et social, pour fournir des conseils d'experts aux gouvernements en ce qui concerne l'élaboration de plans ou de projets spécifiques ou sur tout autre aspect du développement de l'industrie. Ce mandat autorise en outre le Comité de l'industrie et du commerce à étudier les rapports préparés par les sous-comités, les groupes de travail et le secrétariat, et à examiner les mesures prises par eux afin, selon le cas, de les confirmer, de formuler des recommandations ou de donner de nouvelles directives. La résolution adoptée porte également que le Comité de l'industrie et du commerce doit consacrer une attention particulière aux projets et aux programmes particuliers qui auraient été élaborés par les pays de la région intéressée ou que ces pays pourraient élaborer à l'avenir, lorsqu'ils semblent promettre un succès rapide.

126. En ce qui concerne le paragraphe 4, ii (primitivement IV, c) de la résolution, la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a demandé l'inscription au procès-verbal du point de vue de sa délégation exprimé en ces termes :

" 1. La délégation soviétique est d'avis que le sous-comité de rédaction désigné par le Président n'a été créé que pour revoir la rédaction des textes de la résolution qui avait été discutée et que le sous-comité n'a pas le droit d'introduire de nouvelles questions qui n'ont pas été discutées à une séance du Comité plénier.

" 2. La délégation soviétique pense que le Comité plénier est un organe subsidiaire de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, et qu'il n'a absolument aucun droit de

functions than the terms of reference of the Commission."

127. The Chairman, while agreeing with the majority of the Committee, ruled as follows :

(1) That the circumstances under which the sub-committee had been appointed should be borne in mind ; that the debate on the synthesis of resolutions prepared by the representatives of India, the United Kingdom and the United States had shown that while agreeing on the principle underlying the synthesis of resolutions many delegations held different views in regard to the details ; that the sub-committee had been set up to find a common formula which would conciliate those different views ; that the sub-committee had, in fact, succeeded in doing so by presenting to the meeting a text accepted by those previously holding different views ; and that, therefore, the sub-committee had acted within its competence in presenting the new proposal to the Committee ;

(2) That, although the Committee of the Whole was a subsidiary organ of the Commission, the terms under which it had been set up provided that it should examine the reports of the Working Party on Industrial Development and set up appropriate machinery or take such action, within the authority of the Commission, as might be necessary for the implementation of such concrete proposals as might emerge from their examination ; that any action taken by the Committee of the Whole would be deemed to have been taken by the Commission itself ; and that, therefore, the Committee was within its right to set up the subsidiary organ in question.

(i) *Industry*

128. Mr. E. E. Ward (Australia) was elected Chairman of Sub-Committee I on Industry. During its four meetings, the Sub-Committee considered item by item the recommendations of the Industrial Development Working Party (E/CN.11/131). The Sub-Committee bore in mind the suggestions contained in the report by the Executive Secretary (E/CN.11/183), but decided not to consider these suggestions item by item.

129. In the field of electric power, the Sub-Committee considered a resolution proposed by the United Kingdom representative for the establishment of a sub-committee to examine the question of standardization of electric power equipment, the extent of shortages of technicians and administrative staff and the scope and need for co-ordination between adjacent countries. As most of the Asian countries expressed the view that inadequate scope for international action in the field of electric power exists at the present time, no action was recommended.

130. After discussion of other aspects of fuel and power, the Sub-Committee decided that insufficient information was at its disposal concerning the possible scope for international action regarding coal and petroleum, but that studies by the secretariat of the extent to which coal resources had been or could be surveyed and of the possibilities

créer un nouvel organe subsidiaire auquel seraient attribuées des fonctions plus larges que le mandat même de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. »

127. Le Président, tout en exprimant son accord avec la majorité du Comité, a décidé :

1) Qu'il convient de tenir compte des circonstances dans lesquelles le sous-comité a été nommé, qu'il ressort du débat sur la résolution de synthèse élaborée par les représentants de l'Inde, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique que beaucoup de délégations, tout en étant d'accord sur le principe de la résolution de synthèse, ont des opinions différentes sur les détails, que le sous-comité a été établi afin de trouver une formule commune propre à concilier ces points de vue différents, que le sous-comité y est en fait parvenu en présentant à la réunion un texte accepté par les représentants dont les opinions différaient antérieurement, et qu'en conséquence le sous-comité reste dans les limites de sa compétence en présentant une nouvelle proposition au Comité ;

2) Que si le Comité plénier est bien un organe subsidiaire de la Commission, le mandat qui lui a été donné porte qu'il doit examiner les rapports du Groupe de travail pour le développement industriel, établir les organes appropriés et prendre toutes autres mesures, dans les limites de la compétence de la Commission, qui seraient nécessaires à l'application des propositions concrètes qui se dégageraient de cet examen, que toute mesure prise par le Comité sera considérée comme ayant été prise par la Commission et en son nom, et qu'en conséquence le Comité a qualité pour établir l'organe en question.

i) *Industrie*

128. M. E. E. Ward (Australie) a été élu Président du Sous-Comité I de l'industrie. Au cours de ses quatre séances, le Sous-Comité a examiné point par point les recommandations du Groupe de travail pour le développement industriel (E/CN.11/131). Le Sous-Comité a tenu compte des propositions qui figurent dans le rapport du secrétaire exécutif (E/CN.11/183), mais il a décidé de ne pas examiner ces propositions point par point.

129. Dans le domaine de l'énergie électrique, la Sous-Commission a envisagé une résolution proposée par le représentant du Royaume-Uni et tendant à la création d'un sous-comité chargé d'étudier la question de la normalisation du matériel d'énergie électrique, de la gravité de la pénurie de techniciens et de personnel administratif et des possibilités et de la nécessité de la coordination entre pays voisins. La plupart des pays d'Asie ayant exprimé l'opinion que les possibilités d'action internationale dans le domaine de l'énergie électrique sont faibles à l'heure actuelle, le Sous-Comité n'a recommandé aucune mesure.

130. Après avoir examiné les autres aspects de la question des combustibles et de l'énergie, le Sous-Comité a déclaré qu'il possédait des renseignements insuffisants au sujet du domaine ouvert à l'action internationale dans le domaine du charbon et du pétrole, mais qu'il était nécessaire que le Secrétariat recherche dans quelle mesure les res-

of developing substitutes for petroleum, including power alcohol, are necessary.

131. The Sub-Committee decided to refer the recommendations of the Industrial Development Working Party on transport and transport equipment to the forthcoming conference on inland transport. The Sub-Committee agreed that the ECAFE secretariat should immediately establish a transport division to prepare data for and otherwise service this conference.

132. The Sub-Committee decided that at the present time no scope for international action was apparent from the recommendations on fertilizers and agricultural requisites, but that the secretariat, in consultation with the Food and Agriculture Organization, should make a study of the economic and social aspects of production and utilization of chemical fertilizers.

133. Regarding basic materials, metals and ores, the Sub-Committee felt that the Working Party had submitted inadequate material. The Sub-Committee recognized, however, that iron and steel production and supply are fundamental to industrial development. For this reason it was decided to recommend the establishment of an expert sub-committee on iron and steel. Its terms of reference were specified.

134. The Sub-Committee did not find any scope for international action at this time in regard to the textile industry.

135. A draft resolution on heavy engineering industries, which called for an expert sub-committee to estimate forward requirements of capital goods items and to advise governments concerning heavy engineering industries, was considered at length, but finally rejected. However, it was suggested that the secretariat should continue to assemble such data and information as might become available.

136. After discussing the question of mobilizing domestic financial resources for industrial development, and taking note of the research projects programmed by the secretariat, the Sub-Committee decided that the secretariat should undertake a study of the question as a top-priority project.

137. It was the general feeling of the Sub-Committee that the Executive Secretary should prepare an estimate of the staff, including consultants, and the budget required to implement the tasks for the secretariat emerging from these resolutions, and that every effort should be made to carry out and to expedite these tasks.

138. Draft resolutions were adopted to give effect to the decisions of the Sub-Committee for presentation to the Committee of the Whole.

139. After discussion, the Committee of the Whole at its 5th meeting adopted with minor amendments the draft resolutions on coal, power alcohol

sources charbonnières ont fait ou pourraient faire l'objet d'études, et procède à des études relatives à la mise au point éventuelle de produits de remplacement du pétrole, y compris l'alcool pour moteurs.

131. Le Sous-Comité a décidé de renvoyer les recommandations du Groupe de travail pour le développement industriel concernant les transports et le matériel de transport à la prochaine conférence des transports intérieurs. Le Comité a décidé que le secrétariat de la CEAO devrait immédiatement créer une division des transports chargée de rassembler la documentation nécessaire à cette Conférence et d'en assurer l'organisation matérielle.

132. Le Sous-Comité a décidé qu'à l'heure actuelle aucune possibilité d'action internationale ne se dégage des recommandations relatives aux engrais et aux produits nécessaires à l'agriculture, mais que le secrétariat doit procéder, de concert avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à une étude des aspects sociaux et économiques de la production et de l'utilisation des engrais chimiques.

133. En ce qui concerne les matières premières, métaux et minerais de base, le Sous-Comité a estimé que les renseignements fournis par le Groupe de travail sont insuffisants. Le Sous-Comité a reconnu toutefois que la production et la distribution du fer et de l'acier jouent un rôle fondamental dans le développement industriel. Il a décidé, pour cette raison, de recommander la création d'un Sous-Comité d'experts du fer et de l'acier, dont il a précisé le mandat.

134. Le Sous-Comité a estimé qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune possibilité d'action internationale dans le domaine de l'industrie textile.

135. Un projet de résolution relatif aux industries mécaniques lourdes, qui demandait la création d'un sous-comité d'experts chargé d'évaluer les besoins futurs en biens de production et de conseiller les gouvernements au sujet des industries mécaniques lourdes, a fait l'objet d'un examen prolongé, mais il a été finalement rejeté. Toutefois, le Sous-Comité a proposé que le secrétariat continue de rassembler les données et renseignements qu'il pourra se procurer.

136. Après avoir examiné la question de la mobilisation des ressources financières nationales pour le développement industriel, et avoir pris acte des travaux de recherches inscrits au programme du secrétariat, le Sous-Comité a décidé que le secrétariat doit entreprendre d'urgence l'étude de cette question.

137. Le Sous-Comité, d'une façon générale, a estimé que le Secrétaire exécutif doit établir des prévisions relatives au personnel, y compris les experts-conseils, et au budget requis pour l'exécution des tâches confiées au Secrétariat par des résolutions, et que tout doit être fait pour exécuter ces tâches d'une manière rapide.

138. Afin de donner effet à ces décisions, le Sous-Comité a adopté des projets de résolution aux fins de présentation au Comité plénier.

139. Après discussion, le Comité plénier, au cours de sa cinquième séance, a adopté avec des modifications secondaires les projets de résolu-

and chemical fertilizers, on inland transport, on iron and steel and on financial institutions as submitted by Sub-Committee I on Industry.

140. It was agreed that the secretariat, in planning its work, should take full account of schedule B, attached to resolution E/CN.11/168, in regard to the collection and study of documentation on industrial development plans in the region, and that this matter would be open for consideration at the next session of the Commission.

(ii) Trade

141. Mr. M. Hassan (Pakistan) was elected Chairman of Sub-Committee II on Trade. The sub-committee held three meetings.

142. The agenda before the sub-committee consisted of the proposals in document E/CN.11/183 under the following main heads :

- (i) Trade with Japan ;
- (ii) Alleviation of dollar shortage ;
- (iii) Matching of import needs and export availabilities ;
- (iv) Travel facilities ;
- (v) Improvement of commercial services.

143. After discussion, it was agreed that, while trade with Japan was largely a matter for negotiations by the governments concerned, there was scope for ECAFE to collect and analyse data on import needs and export availabilities and to draw attention to new trade possibilities.

144. Proposals for financial arrangements for trade with Japan were referred to the secretariat for expert study by means of the same machinery which was proposed by the Committee for investigation of dollar shortage.

145. The Sub-Committee felt that certain of the specific proposals for the alleviation of the dollar shortage were largely within the scope of either the member governments concerned or specialized agencies. However, it was agreed that there was probable scope for concerted action on the basis of adequate expert investigation. The Sub-Committee, therefore, decided that the secretariat should, in co-operation with the appropriate specialized agencies and with experts, study all aspects of the dollar shortage in the region, and make recommendations.

146. In connexion with the standardization of selected classes of capital goods, the Sub-Committee resolved that the secretariat should undertake an expert study.

147. After discussion, on the subject of matching import needs and export availabilities, the sub-committee decided :

(a) That the Trade Promotion Section of the secretariat should continue to collect and circulate data about trade possibilities both inside and outside the region. Such data need not be

tion relatifs au charbon, à l'alcool pour moteurs et aux engrais chimiques, aux transports intérieurs, à l'industrie du fer et de l'acier, et aux institutions financières, tels qu'ils ont été présentés par le Sous-Comité I de l'industrie.

140. Il a été décidé que le secrétariat, en organisant son travail, devrait tenir pleinement compte de l'annexe B de la résolution E/CN.11/168, en ce qui concerne le rassemblement et l'étude de la documentation relative aux plans de développement industriel de la région, et que cette question serait soumise à l'examen de la Commission au cours de sa prochaine session.

ii) Commerce

141. M. M. Hassan (Pakistan) a été élu Président du Sous-Comité II du commerce. Le Sous-Comité a tenu trois séances.

142. L'ordre du jour du Sous-Comité comprenait les propositions qui figurent dans le document E/CN.11/183 sous les titres suivants :

- i) Relations commerciales avec le Japon ;
- ii) Remèdes à la pénurie de dollars ;
- iii) Concordance entre les besoins d'importation et les disponibilités d'exportation ;
- iv) Simplification des formalités de frontières ;
- v) Amélioration des services commerciaux.

143. Après discussion, le Comité a été d'avis que si le commerce avec le Japon relève dans une large mesure de négociations entreprises entre les gouvernements intéressés, il appartient à la CEAO de rassembler et d'analyser les données relatives aux besoins d'importation et aux disponibilités d'exportation, et d'attirer l'attention des intéressés sur les nouveaux débouchés commerciaux.

144. Les propositions relatives aux dispositions financières concernant le commerce avec le Japon ont été renvoyées au secrétariat afin que les experts les étudient par les mêmes méthodes que celles proposées par le Comité au sujet de la pénurie de dollars.

145. Le Sous-Comité a estimé que certaines des propositions particulières présentées comme remèdes à la pénurie de dollars relèvent dans une large mesure soit des gouvernements membres intéressés, soit des institutions spécialisées. Toutefois, il a convenu qu'il y a probablement des possibilités d'action concertées, fondées sur les études approfondies d'experts. Le Sous-Comité a donc décidé que le secrétariat, en coopération avec les institutions spécialisées appropriées et avec des experts, étudierait tous les aspects de la pénurie de dollars dans la région intéressée, et formulera des recommandations à cet égard.

146. Au sujet de la normalisation de catégories sélectionnées de biens de production, le Sous-Comité a décidé que le secrétariat ferait entreprendre une étude par des experts.

147. En ce qui concerne l'équilibre entre les besoins d'importation et les disponibilités d'exportation, le Sous-Comité, après discussion, a décidé :

a) Que la Section pour le développement du commerce, du secrétariat, doit continuer à recueillir et à communiquer des données sur les débouchés commerciaux éventuels tant à l'intérieur qu'à

of a kind which is commonly available in the region. An exchange of information with other regional commissions should provide useful information ;

(b) That the Trade Promotion Section should prepare a glossary of commercial terms in use in the ECAFE region ;

(c) That, to the extent that the resources permitted, the Trade Promotion Section should consider the practicability of preparing classified directories of exporters and importers in the region ;

(d) That, if analysis of export-import data and trade possibilities by the secretariat revealed that problems arose for concerted action at inter-governmental level the proposed representative committee on Industry and Trade should consider necessary action. The Sub-Committee recognized the possibility that action at inter-governmental level might be called for, and therefore decided to recommend to the Committee of the Whole that the terms of reference of the proposed representative committees on Industry and Trade should be drafted to permit this ;

(e) With a view to enabling the secretariat to perform all these tasks, to recommend suitable reinforcement of the staff.

148. After discussion of the respective merits of an expert working group and of a representative sub-committee, it was agreed to recommend the establishment of a representative *ad hoc* sub-committee on the improvement of travel facilities in the region, to be aided by a technical working party of experts selected from travel agencies operating in the region. The USSR delegation opposed this decision on the grounds that several parts of the resolution led directly to interference in the internal affairs of ECAFE countries (for a full statement, see document E/CN.11/AC.11/Sub.2/3/Rev.1/Corr.1).

149. The sub-committee agreed that the resolution, E/CN.11/109, setting up the Trade Promotion Section took adequate care of the projects concerning the improvement of commercial services. The Sub-Committee called upon the secretariat to implement this work with the assistance of suitable experts and to report and make recommendations to the proposed representative Committee on Industry and Trade.

150. The Sub-Committee considered that the above tasks, together with those imposed by Sub-Committee I, would call for a strengthening of the secretariat, and recommended that the Committee of the Whole should adopt an appropriate resolution pressing this need in the light of a statement to be presented by the Executive Secretary.

151. A draft resolution on trade and a draft resolution on travel facilities, to give effect to the

l'extérieur de la région. Ces données ne seront pas nécessairement d'un genre courant et facile à obtenir dans la région. L'échange d'informations avec les autres commissions régionales fournirait des renseignements utiles ;

b) Que la Section pour le développement commercial devrait préparer un glossaire de termes commerciaux employés dans la région de la CEAEAO ;

c) Que, dans la mesure de ses ressources, la Section du développement commercial devrait étudier la possibilité de préparer des répertoires méthodiques des maisons d'importation et d'exportation de la région ;

d) Que, si l'analyse des données relatives à l'exportation et l'importation et des possibilités d'échanges à laquelle procédera le secrétariat révèle que se posent des problèmes qui appellent une action concertée sur le plan intergouvernemental, le Comité représentatif de l'industrie et du commerce devrait examiner les mesures à prendre. Le Sous-Comité a reconnu qu'il sera peut-être nécessaire d'avoir recours à une action sur le plan intergouvernemental et a décidé en conséquence de recommander au Comité plénier que le mandat du Comité représentatif de l'industrie et du commerce qui pourrait être créé soit formulé de manière à permettre cette action ;

e) De recommander que soit renforcé d'une manière appropriée le personnel du secrétariat afin de permettre à celui-ci de s'acquitter de toutes ses tâches.

148. Après une discussion portant sur les mérites respectifs d'un groupe de travail composé d'experts et d'un sous-comité composé de représentants, il a été décidé de recommander la formation d'un sous-comité spécial de représentants chargé de l'amélioration des facilités de voyage dans la région, qui sera aidé dans sa tâche par un groupe de travail technique composé d'experts choisis dans les agences de voyages existant dans la région. La délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques s'est opposée à cette décision, estimant qu'un certain nombre des propositions contenues dans le projet de résolution conduisent directement à une intervention dans les affaires intérieures des pays d'Asie et d'Extrême-Orient. (Pour le texte intégral de cette déclaration, voir E/CN.11/AC.11/Sub.2/3/Rev.1/Corr.1.)

149. Le Sous-Comité a été d'avis que la résolution E/CN.11/109 créant la Section pour le développement du commerce apporte une solution suffisante aux questions concernant l'amélioration des services commerciaux. Le Sous-Comité a invité le secrétariat à mettre en œuvre cette résolution, avec l'assistance d'experts compétents, et à faire rapport et à présenter des recommandations au futur comité représentatif de l'industrie et du commerce.

150. Le Sous-Comité a estimé que les travaux mentionnés ci-dessus, ainsi que ceux prévus par le Sous-Comité I, exigent que les services du secrétariat soient renforcés. Il est recommandé au Comité plénier d'adopter une résolution pertinente pour en exprimer la nécessité en s'appuyant sur une déclaration que lui aura présentée le secrétaire exécutif.

151. Un projet de résolution sur le commerce et un projet de résolution sur les facilités de voyage,

decisions of the Sub-Committee, were adopted for presentation to the Committee of the Whole.

152. The Committee of the Whole, after discussion indicating that the question of standardization of capital goods should be postponed until the desirability of standardization in specific industries came to the attention of the general committee, eliminated the provision concerning an expert study of the standardization of selected classes of capital goods from the draft resolution on trade. With this exception, the Committee of the Whole adopted the draft resolutions on trade (E/CN.11/AC.11/6) and on travel facilities (E/CN.11/AC.11/5) as submitted by Sub-Committee II on Trade.

D. STAFF REQUIREMENTS

153. The Executive Secretary, presenting his estimates of the additional staff requirements (E/CN.11/189) in the light of the resolutions adopted by the Committee of the Whole, emphasized that the existing staff was very inadequate for the tasks previously assigned by the Commission. In total, there were only eleven substantive posts, of which three were in junior grades. The work entailed in implementing the resolutions passed by the Committee of the Whole would require a substantial addition to staff as indicated by the preliminary estimates in the statement of requirements. Therefore in order to perform in an effective fashion the new tasks assigned by the Committee, it would be absolutely essential to undertake recruitment of additional staff within the very near future.

154. The Committee of the Whole, after discussion, adopted a resolution calling for a suitable strengthening of the staff of the secretariat (E/CN.11/AC.11/7) to enable it to carry out its new tasks.

E. DATE OF THE FIFTH SESSION

155. The Executive Secretary brought to the attention of the Committee the resolution taken at the fourth session (E/CN.11/181) which said that the next regular session of the Commission should be held in the autumn of 1949, but that the Committee of the Whole should be empowered to convene a session at an earlier date if the amount of work to be done seemed to render it necessary. The Committee agreed with the view expressed by the Executive Secretary that it was not necessary to convene a session before the autumn.

F. ANNUAL REPORT

156. The draft annual report of the Economic Commission for Asia and the Far East to be submitted to the ninth session of the Economic and Social Council covering the period since 1 July 1948, including the fourth session of the Commission and the meeting of the Committee of the Whole, was submitted to the Committee of the Whole at its 5th meeting. The Committee accepted the report provisionally and authorized the Executive Secretary to circulate the final draft to governments for comment and in the light of these comments to make such changes as the Chairman of the Committee of the Whole thought necessary.

destinés à mettre en œuvre les décisions du Sous-Comité, ont été adoptés en vue de leur présentation au Comité plénier.

152. Le Comité plénier, après une discussion au cours de laquelle il est apparu que l'examen de la question de la normalisation des biens de production doit être ajourné jusqu'au moment où le comité général aura étudié la normalisation dans les diverses industries, a éliminé du projet de résolution relatif au commerce la disposition concernant une étude par experts de la normalisation de catégories sélectionnées de biens de production. A cette exception près, le Comité plénier a adopté les projets de résolution sur le commerce (E/CN.11/AC.11/6) et sur les facilités de voyage (E/CN.11/AC.11/5) tels qu'ils ont été présentés par le Sous-Comité II du commerce.

D. BESOINS DE PERSONNEL

153. Le secrétaire exécutif, en présentant son évaluation des besoins de personnel supplémentaire (E/CN.11/189) à la suite des résolutions adoptées par le Comité plénier, a souligné que le personnel actuel est très insuffisant pour les tâches que lui a antérieurement assignées la Commission. Il n'y a actuellement au total que 11 postes spécialisés, dont 3 sont subalternes. Le travail qu'entraînera la mise en œuvre des résolutions adoptées par le Comité plénier exigera une augmentation importante du personnel, ainsi que l'indiquent les évaluations préliminaires de l'état des besoins en personnel. En conséquence, afin d'exécuter d'une manière efficace les nouvelles tâches assignées au secrétariat par le Comité, il sera absolument indispensable d'entreprendre dans un très proche avenir le recrutement d'un personnel supplémentaire.

154. Le Comité plénier, après discussion, a adopté une résolution préconisant un renforcement approprié du personnel du secrétariat (E/CN.11/AC.11/7), afin de lui permettre de s'acquitter des nouvelles tâches qui lui ont été confiées.

E. DATE DE LA CINQUIÈME SESSION

155. Le Secrétaire exécutif a attiré l'attention de la Commission sur la résolution adoptée au cours de la quatrième session (E/CN.11/181), qui prévoit que la prochaine session ordinaire de la Commission se tiendra en automne 1949, mais que le Comité plénier est autorisé à convoquer la session à une date plus rapprochée si le volume du travail semble rendre cette convocation nécessaire. Le Comité a estimé, en accord avec le Secrétaire exécutif, qu'il n'était pas nécessaire de convoquer la session avant l'automne.

F. RAPPORT ANNUEL

156. Le rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient sera présenté au Conseil économique et social au cours de sa neuvième session et traitera de la période qui s'est écoulée depuis le 1^{er} juillet 1948, y compris la quatrième session de la Commission et la réunion du Comité plénier ; un projet de rapport a été présenté au Comité plénier au cours de sa 5^e séance. Le Comité a approuvé le rapport à titre provisoire et a chargé le secrétaire exécutif de communiquer le texte définitif aux gouvernements pour observations, et, tenant compte de ces observations, de procéder aux modifications estimées nécessaires par le Président du Comité plénier.

IV. Resolutions

A. RESOLUTIONS ADOPTED DURING THE FOURTH SESSION

	Page
1. Admission of the Kingdom of Nepal as an associate member of the Commission (E/CN.11/152)	39
2. Admission of the Republic of Indonesia and the rest of Indonesia (E/CN.11/166)	39
3. Amendment of the terms of reference of the Commission (E/CN.11/167)	40
4. Industrial development (E/CN.11/168)	40
5. Interim arrangements for dealing with trade promotion questions (E/CN.11/169)	45
6. Trade between the ECAFE countries and Japan (E/CN.11/170)	46
7. Desirability of establishing a regional multilateral clearing system (E/CN.11/171)	46
8. Measures to promote trade (E/CN.11/172)	46
9. Financing of capital goods and materials for economic development (E/CN.11/173)	48
10. Continued co-operation between the Commission and the Food and Agriculture Organization of the United Nations (E/CN.11/174)	48
11. Agricultural requisites and other aspects of agriculture (E/CN.11/175)	49
12. Technical training (E/CN.11/176)	51
13. Technical assistance in economic development (E/CN.11/177)	52
14. Bureau of Flood Control (E/CN.11/178)	52
15. Plan for the 1948 issue of the <i>Economic Survey of Asia and the Far East</i> (E/CN.11/179)	54
16a. Date of the fifth session of the Commission (E/CN.11/163)	54
16b. Date of the fifth session of the Commission (E/CN.11/181)	54
17. Place of the fifth session of the Commission (E/CN.11/164)	55

1. ADMISSION OF THE KINGDOM OF NEPAL AS AN ASSOCIATE MEMBER OF THE COMMISSION

Resolution of 30 November 1948
(E/CN.11/152)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Having considered the application of the Kingdom of Nepal for associate membership of the Commission,

Resolves that the Kingdom of Nepal be admitted as associate member of the Commission.

2. ADMISSION OF THE REPUBLIC OF INDONESIA AND THE REST OF INDONESIA

Resolution of 8 December 1948
(E/CN.11/166)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Taking note of the applications for associate membership submitted

(a) By the Netherlands on behalf of Indonesia (Netherlands East Indies), and

(b) By the Republic of Indonesia on its own behalf.

Noting further that negotiations have been proceeding for a general settlement in Indonesia,

IV. Résolutions

A. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA QUATRIÈME SESSION

	Pages
1. Admission du Royaume du Népal en qualité de membre associé de la Commission (E/CN.11/152)	39
2. Admission de la République d'Indonésie et du reste de l'Indonésie (E/CN.11/166)	39
3. Amendement au mandat de la Commission (E/CN.11/167)	40
4. Développement industriel (E/CN.11/168)	40
5. Mesures provisoires concernant les questions relatives au développement du commerce (E/CN.11/169)	45
6. Commerce entre les pays membres de la Commission et le Japon (E/CN.11/170)	46
7. Opportunité de l'institution d'un système régional de compensation multilatérale (E/CN.11/171)	46
8. Mesures propres à développer le commerce (E/CN.11/172)	46
9. Financement de l'acquisition de biens de production et de produits nécessaires au développement économique (E/CN.11/173)	48
10. Coopération permanente entre la Commission et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (E/CN.11/174)	48
11. Produits et matériel nécessaires à l'agriculture et autres aspects de l'agriculture (E/CN.11/175)	49
12. Formation technique (E/CN.11/176)	51
13. Assistance technique en matière de développement économique (E/CN.11/177)	52
14. Bureau d'hydraulique fluviale (E/CN.11/178)	52
15. Plan pour l'édition de 1948 de l' <i>Etude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient</i> (E/CN.11/179)	54
16a. Date de la cinquième session de la Commission (E/CN.11/163)	54
16b. Date de la cinquième session de la Commission (E/CN.11/181)	54
17. Lieu de réunion de la cinquième session de la Commission (E/CN.11/164)	55

1. ADMISSION DU ROYAUME DU NÉPAL EN QUALITÉ DE MEMBRE ASSOCIÉ DE LA COMMISSION

Résolution du 30 novembre 1948
(E/CN.11/152)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant examiné la demande d'admission du Royaume du Népal en qualité de membre associé de la Commission,

Décide d'admettre le Royaume du Népal en qualité de membre associé de la Commission.

2. ADMISSION DE LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE ET DU RESTE DE L'INDONÉSIE

Résolution du 8 décembre 1948
(E/CN.11/166)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Prenant acte des demandes d'admission en qualité de membres associés présentées :

a) Par les Pays-Bas au nom de l'Indonésie (Indes orientales néerlandaises), et

b) Par la République d'Indonésie en son nom propre,

Constatant en outre que des négociations ont été entamées en vue d'aboutir à un règlement général en Indonésie,

Noting further that the Indonesian question is on the agenda of the Security Council,

Recognizing that, although the Economic Commission for Asia and the Far East is not competent to determine the juridical issues involved in the present situation in Indonesia, it has authority to deal with applications for associate membership from territories within its geographical scope,

Noting that the continued absence from the Commission of associate members from Indonesia adversely affects the work of the Commission,

Resolves that, without prejudice to the political settlement in Indonesia and without expressing an opinion on any aspects of the Indonesia question under consideration in the Security Council or elsewhere, the Republic of Indonesia and the rest of Indonesia be admitted as associate members of the Economic Commission for Asia and the Far East.

3. AMENDMENT OF THE TERMS OF REFERENCE OF THE COMMISSION

*Resolution of 10 December 1948
(E/CN.11/167)*

The Economic Commission for Asia and the Far East

Recommends to the Economic and Social Council that paragraph 3 a (i) of the terms of reference of the Economic Commission for Asia and the Far East (E/CN.11/29) be amended to include Nepal in the territories mentioned therein.

4. INDUSTRIAL DEVELOPMENT

*Resolution of 10 December 1948
(E/CN.11/168)*

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Having perused the report of the Working Party on Industrial Development and analysed the recommendations contained in chapter IV thereof,

1. *Notes that the recommendations listed in schedule A (attached) relate to action to be taken or policies to be adopted by the countries of the region ;*

Endorses these recommendations in general ; and accordingly

Requests the secretariat to bring these recommendations, in suitable terms, to the notice of the governments of the countries concerned, with the general endorsement of the Commission ;

2. *Notes that many recommendations refer to the desirability of assistance to Asia and the Far East from the more advanced industrial countries in the matter of supply of iron and steel and capital equipment for such industries as electric power, coal-mining, transport and transport equipment, ores and metals and textiles ;*

Notes the replies of the United Kingdom and the United States of America to part A of the resolution on industrial development adopted by the

Constatant en outre que la question indonésienne est à l'ordre du jour du Conseil de sécurité,

Reconnaissant que, bien que la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient ne soit pas compétente pour régler les questions juridiques que soulève la situation actuelle en Indonésie, elle a le pouvoir d'examiner les demandes d'admission en qualité de membres associés présentées par les territoires compris dans l'étendue de son domaine géographique,

Constatant que l'absence persistante de membres associés de l'Indonésie lors des séances de la Commission nuit aux travaux de cette Commission,

Décide, sans préjuger le règlement politique qui interviendra en Indonésie et sans exprimer une opinion sur les aspects de la question indonésienne qui font l'objet de l'examen du Conseil de sécurité ou d'un autre organe, d'admettre la République d'Indonésie et le reste de l'Indonésie en qualité de membres associés de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

3. AMENDEMENT AU MANDAT DE LA COMMISSION

*Résolution du 10 décembre 1948
(E/CN.11/167)*

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Recommande au Conseil économique et social d'amender le paragraphe 3, a, i, du mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (E/CN.11/29) de manière à ajouter le Népal aux territoires qui y sont énumérés.

4. DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

*Résolution du 10 décembre 1948
(E/CN.11/168)*

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris connaissance du rapport du Groupe de travail sur le développement industriel et analysé les recommandations formulées au chapitre IV de ce rapport,

1. *Constate que les recommandations qui figurent à l'annexe A (ci-jointe) concernent les mesures ou les principes généraux que les pays de la région devraient prendre ou adopter ;*

Fait siennes ces recommandations en général ; et, en conséquence,

Invite le secrétariat à porter ces recommandations, en termes appropriés, à l'attention des gouvernements des pays intéressés, en les informant de l'approbation générale de la Commission ;

2. *Constate qu'un grand nombre de ces recommandations mentionnent qu'il est souhaitable que les pays plus industrialisés fournissent une aide à l'Asie et à l'Extrême-Orient en ce qui concerne l'approvisionnement en fer et en acier et en biens de production destinés aux industries telles que l'industrie de l'énergie électrique, l'industrie du charbon, les transports et le matériel de transport, les minerais et métaux et les textiles ;*

Prend acte des réponses du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique à la section A de la résolution relative au développement industriel,

Economic Commission for Asia and the Far East at its third session ;

Requests the secretariat to inform the governments of the more advanced industrial countries of the continued need of the countries of the region for assistance in obtaining such imports ; and

Requests the governments of the advanced industrial countries to grant such assistance to the countries of the region ;

3. *Having considered* the note submitted by the Executive Secretary (E/CN.11/138) and also the note circulated subsequently by the Executive Secretary on the organization of the Economic Commission for Europe, and

Having regard to the anxiety clearly expressed by the representatives during the discussions at this session to set up with the minimum of delay an organization which will take the work of the Commission from the stage of investigation, survey and fact-finding to the stage of positive action,

Resolves :

That a Committee of the Whole of the Commission examine further the report of the Working Party on Industrial Development and such other matters as the Commission may refer to it and set up appropriate machinery or take such other action, within the authority of the Commission, as may be necessary for the implementation of such concrete proposals as may emerge from their examination ;

That the Committee hold its first meeting as soon as convenient after two months from the close of this session at a place selected by the Chairman in consultation with the Executive Secretary ;

That any action taken by such Committee be deemed to have been taken by and on behalf of the Commission ; and

That the working of the Committee be reviewed at the next session of the Commission ;

4. *Refers* to the ECAFE secretariat and to the Committee of the Whole of the Commission, referred to in part 3 above, for consideration and any action they deem necessary, the draft resolution of the French delegation attached as schedule B.

SCHEDULE A

*(Recommendations of the Working Party on Industrial Development)*¹⁵

Fuel and power

Electric power

Having noted that the countries of the region are alive to the importance of power development in their industrial programmes and that the planning of electric power supply requires considerable survey and investigation work, we [*The Working Party on Industrial Development*] recommend that :

(a) The countries of the region speed up such surveys and investigations with a view to ascertaining definite sources of electric power ;

que la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a adoptée à sa troisième session ;

Invite le secrétariat à informer les gouvernements des pays les plus industrialisés du fait que les pays de la région continuent à avoir besoin d'aide pour obtenir ces importations ; et

Invite les gouvernements des pays industrialisés à fournir cette aide aux pays de la région ;

3. *Ayant examiné* la note présentée par le Secrétaire exécutif (E/CN.11/138) et la note sur l'organisation de la Commission économique pour l'Europe communiquée ultérieurement par le Secrétaire exécutif ;

Tenant compte du vif désir que les représentants ont manifesté au cours de cette session de créer dans les plus brefs délais une organisation qui fera passer les travaux de la Commission de la phase des enquêtes, des études et des recherches, à celle de mesures positives ;

Décide :

Qu'un Comité plénier de la Commission poursuivra l'examen du rapport du Groupe de travail sur le développement industriel ainsi que de toutes les autres questions que la Commission pourrait renvoyer au Comité et créera l'organisation appropriée ou prendra, dans les limites de sa compétence, les mesures qui pourront être nécessaires pour mettre en œuvre les propositions concrètes auxquelles cet examen pourra aboutir ;

Que le Comité tiendra sa première séance le plus tôt possible dans un délai de deux mois à partir de la clôture de la présente session, en un lieu qui sera désigné par le Président, de concert avec le Secrétaire exécutif ;

Que toute mesure prise par ce Comité sera considérée comme prise par la Commission et en son nom ; et

Que la Commission examinera les travaux du Comité à sa prochaine session ;

4. *Renvoie* au secrétariat de la Commission et au Comité plénier de la Commission mentionné dans la section 3 ci-dessus, afin qu'ils les examinent et prennent les mesures qu'ils estimeront nécessaires, les propositions de la délégation française, qui constituent l'annexe B ci-jointe.

ANNEXE A

*(Recommendations du Groupe de travail pour le développement industriel)*¹⁵

Combustible et énergie

Energie électrique

Ayant constaté que les pays de la région sont conscients de l'importance que présente le développement de l'énergie pour leurs programmes industriels, et que l'établissement des programmes d'approvisionnement en énergie électrique nécessitent des travaux considérables d'enquêtes et d'études, nous [*le Groupe de travail pour le développement industriel*] recommandons que :

a) Les pays de la région se hâtent de procéder à ces enquêtes et à ces études en vue de s'assurer de sources déterminées d'énergie électrique ;

¹⁵ See E/CN.11/131, pp. 47-58.

¹⁵ Voir E/CN.11/131, pp. 47-58.

(b) The countries of the region pay special attention to the policy and details of planning, particularly in regard to the location of hydro-electric plants, their co-ordination with thermal power units and also with the wider projects of irrigation, navigation and river control, and prepare detailed specifications of plants, machinery, equipment, etc., required for the same.

Coal

Having noted that the coal production and supply in the region is much below the pre-war or war-time maximum and, indeed, inadequate to meet current as well as future demands, we recommend that

The countries of the region, particularly India and China, speed up the restoration of mines and rehabilitation of the mining industry with a view to obtaining rapidly a total output at least equal to the pre-war output.

Petroleum

The availability of petroleum and its products in the ECAFE region being limited, necessitating import of petroleum and petroleum products from outside sources, which constitutes a heavy drain on the foreign exchange resources of the countries, it is necessary to rehabilitate the old oil-fields and to develop new ones. For this reason we recommend that

In order to conserve the petroleum supply, production of petroleum substitutes, such as, for example, power alcohol and other synthetic fuels, be encouraged.

Transport and transport equipment

Having regard to the urgent need of the countries of the region to rehabilitate, modernize and develop their transport facilities, shortage of which handicaps both economic and industrial recovery, we recommend that :

(a) The countries of the region give attention to the immediate improvement of the condition of roads, bridges and road vehicles ;

(b) In the future development of transport systems, closest co-ordination of railways with road and water transport be devised ;

(c) Greater attention be given to developing inland water transport wherever geographical conditions are favourable, by improving river beds and accessibility to harbours, encouraging construction of indigenous crafts, etc., and generally, by a co-ordinated scheme of flood control, irrigation and navigation with hydro-electric power development.

Fertilizers and agricultural requisites

Chemical fertilizers

In view of the fact that locally produced fertilizers are far from sufficient to meet current needs within the ECAFE region and that the world supply of

b) Les pays de la région accordent une attention toute particulière aux principes généraux et aux détails des programmes, notamment en ce qui concerne l'emplacement des usines hydro-électriques, leur coordination avec les usines génératrices d'énergie thermique, et avec les projets plus vastes d'irrigation, de navigation et d'hydraulique fluviale, et préparent des plans détaillés des usines, des machines et du matériel, etc., nécessaires.

Charbon

Ayant constaté que la production et les approvisionnements de charbon de la région sont non seulement très inférieurs à la production maximum d'avant guerre ou à la production maximum du temps de guerre, mais encore insuffisants pour satisfaire tant les besoins actuels que les besoins futurs, nous recommandons que :

Les pays de la région, et notamment l'Inde et la Chine, accélèrent la reconstruction des mines et la restauration de l'industrie minière, en vue d'obtenir rapidement une production globale au moins égale à celle d'avant guerre.

Pétrole

Les approvisionnements en pétrole et en produits pétroliers dans la région de la Commission étant limités, ce qui nécessite l'importation de pétrole et de produits pétroliers provenant de sources extérieures, d'où un lourd effort imposé aux ressources des pays en devises étrangères, il est nécessaire de remettre en état les anciens champs pétrolifères et d'en aménager de nouveaux. A cette fin, nous recommandons :

D'encourager la production de succédanés du pétrole, comme par exemple l'alcool et les autres combustibles synthétiques, en vue de conserver les approvisionnements en pétrole.

Transport et matériel de transport

Tenant compte du fait qu'il est urgent et nécessaire que les pays de la région reconstruisent, modernisent et étendent leurs réseaux et leur matériel de transport, dont la pénurie fait obstacle à leur relèvement économique et industriel, nous recommandons que les pays de la région :

a) Etudient sans délai les mesures propres à améliorer l'état des routes, des ponts et des véhicules automobiles ;

b) Prévoient, pour le développement futur des réseaux de transport, la coordination la plus étroite entre le rail, la route et les transports par eau ;

c) Accordent une attention plus grande au développement des voies navigables dans tous les cas où les conditions géographiques le permettent, en aménageant le lit des fleuves et l'accès aux ports, en encourageant la construction d'embarcations indigènes, etc., et, d'une manière générale, en coordonnant les projets d'hydraulique fluviale, d'irrigation et de navigation avec le développement de l'énergie hydro-électrique.

Engrais, produits et matériel nécessaires à l'agriculture

Engrais chimiques

Etant donné que les engrais produits sur place sont loin de suffire à satisfaire les besoins courants dans la région de la Commission et que les appro-

many kinds of fertilizer available to ECAFE countries is insufficient to meet minimum requirements to build up crop production to the necessary level, especially in respect of nitrogen, it is recommended that :

(a) The expansion of existing fertilizer plants and the establishment of additional plants to manufacture nitrogenous and phosphatic fertilizers should be given the highest priority by ECAFE countries. In view of the immediate urgency, plans for manufacturing fertilizers which are more advanced, as in China, India and the Philippines, should receive special attention ; and

(b) Surveys of potential sources of raw materials and facilities by which the fertilizer industry may be expanded, including hydro-electric power and transportation, should be initiated or continued.

Agricultural implements

In the manufacture of simple implements particularly adapted to local conditions, it is recommended that consideration be given to the establishment of suitable factories in the ECAFE region.

Irrigation and drainage

It is recommended that in the promotion of electric power production by steam or hydro-electric plants the desirability of increasing the efficiency and lessening the drudgery of farm operations by means of rural electrification be kept in mind ; and, while endorsing these recommendations, we further recommend that, in respect of chemical fertilizers, the numerous deposits of phosphate rock in the region be more fully developed for increasing the production of phosphate fertilizers.

Basic materials, including metals and ores

Iron and steel

The mitigation of the present steel shortage in the ECAFE countries being one of the most positive steps that can be taken towards economic and industrial recovery, we recommend that :

Efforts be directed to increasing production of iron and steel through such measures as mining of rich iron deposits in the region, reserving coking coal for the iron and steel industry, increasing the supply of scrap iron and removing the shortage of highly refractory materials by developing immediately deposits of silica, keyonite, bannite, magnesite and fire clay in the region.

Metals and ores

The countries of the region should :

(a) Undertake extensive geological surveys with a view to finding deposits of essential metals ; and

(b) Seek external assistance, wherever necessary, in the procurement of equipment and instruments and technical personnel with a view to surveying the commercial possibilities of mineral deposits.

visionnements mondiaux en engrais de toute sorte dont disposent les pays de la Commission sont insuffisants pour remplir les conditions minima du relèvement de la production agricole au niveau indispensable, notamment en ce qui concerne l'azote, il est recommandé :

a) Aux pays membres de la Commission de donner la priorité au développement des usines d'engrais existantes et à la création de nouvelles usines en vue de produire des engrais azotés et phosphatés. En raison de l'urgence de la situation, les projets qui sont destinés à la fabrication d'engrais et dont l'exécution est plus avancée, comme en Chine, aux Indes et aux Philippines, devraient faire l'objet d'une attention particulière ; et

b) De procéder ou de poursuivre l'étude des sources latentes de matières premières et des facilités au moyen desquelles l'industrie des engrais pourra être développée, y compris l'énergie hydro-électrique et les transports.

Instruments aratoires

En ce qui concerne la fabrication d'instruments simples adaptés spécialement aux conditions locales, il est recommandé d'envisager la création d'usines appropriées dans la région de la Commission.

Irrigation et assèchement

Nous recommandons qu'en développant la production d'énergie électrique au moyen d'usines à vapeur ou d'usines hydro-électriques, on reconnaisse qu'il est souhaitable d'augmenter l'efficacité et de diminuer le caractère fastidieux des travaux agricoles, en installant l'électricité dans les régions rurales ; tout en approuvant ces recommandations nous recommandons en outre, en ce qui concerne les engrais chimiques, d'exploiter d'une manière plus efficace les nombreux dépôts de phosphate de la région, en vue d'augmenter la production d'engrais phosphatés.

Produits de base, y compris les métaux et les minerais

Fer et acier

Le fait de remédier à la pénurie actuelle d'acier dans les pays membres de la Commission étant l'une des mesures les plus positives qu'on puisse prendre en vue du relèvement économique et industriel, nous recommandons :

Qu'on s'efforce d'accroître la production de fer et d'acier au moyen de mesures consistant, par exemple : à exploiter les riches dépôts de fer de la région ; à réserver le coke à l'industrie du fer et de l'acier ; à accroître les approvisionnements en feraille ; à remédier à la pénurie de produits réfractaires en exploitant immédiatement les dépôts de silice, de keyonite, de bannite, de magnésite et d'argile réfractaire de la région.

Métaux et minerais

Les pays de la région devraient :

a) Entreprendre des prospections détaillées en vue de découvrir des dépôts de minerais de base ; et

b) Demander, chaque fois qu'il le faudra, une aide extérieure pour acquérir le matériel, les instruments et le personnel technique indispensables pour déterminer les possibilités commerciales des dépôts de minerais.

Noting that the present production of yarn and cloth in the countries of the ECAFE region is much below the pre-war output and inadequate to meet the requirements of the region, and that the full utilization of existing capacity is hampered by shortage of coal, electric power, transport and machinery for replacement and maintenance, and being of the opinion that production can be increased substantially, we recommend that :

(a) The best known efficiency methods be applied by the manufacturers so that, through better organization, control and management, maximum output from the existing capacity be obtained ; and

(b) The countries of the region explore the possibility of planning for additional productive capacity over and above the plans on hand.

Heavy engineering industries

In view of the late and inadequate development of this branch of the industry in the region and in view of the important contribution it can make to the rapid industrial progress of the countries of the region, we recommend that :

(a) Each country make full use of its existing heavy equipment manufacturing capacity, improve its operational methods and techniques—for example in casting, forging and welding, etc.—and standardize existing types of engineering goods produced ; and

(b) The best mechanical and heavy engineering firms in the countries of the region be encouraged to specialize in the manufacture of specific types of machine tools or equipment rather than to undertake a wide variety of engineering jobs.

SCHEDULE B

Draft resolution submitted by the French delegation

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Considering that only inadequate material was available to the Working Party on Industrial Development and that it lacked time to study efficiently the action to be taken to promote the industrial development of Far Eastern countries,

Considering that the Working Party has therefore only been able to submit findings and recommendations, most of which are either too general or too little constructive to be really practical and helpful to the governments as regards concrete achievements,

While maintaining such recommendations as can be either effectively carried out or used as a guide by the governments,

Constatant que la production actuelle de fil et de drap dans les pays de la région de la Commission est très inférieure au niveau de la production d'avant guerre et ne suffit pas à faire face aux besoins de la région, et que l'utilisation complète de la capacité de production existant est freinée par la pénurie de charbon, d'énergie électrique, de moyens de transport et d'outillage pour le remplacement et l'entretien des machines, et estimant que la production peut être augmentée dans une mesure substantielle, nous recommandons :

a) Que les fabricants appliquent les méthodes de rendement les plus connues afin d'obtenir une production maximum en utilisant la capacité existante, grâce à une organisation, à une gestion et à un contrôle meilleurs ; et

b) Que les pays de la région étudient la possibilité d'augmenter la capacité de production au-delà de la capacité prévue par les plans existants.

Industries mécaniques lourdes

Etant donné le développement tardif et insuffisant de cette branche de l'industrie dans la région et étant donné la contribution importante qu'elle peut apporter au progrès rapide de l'industrie des pays de la région, nous recommandons :

a) Que chaque pays utilise au maximum les moyens de production dont il dispose pour fabriquer du matériel lourd, améliore ses méthodes et sa technique de production, par exemple en ce qui concerne le coulage, le forgeage et la soudure, etc., et procède à la normalisation des types de pièces lourdes fabriqués actuellement ; et

b) Qu'on encourage les meilleurs établissements spécialisés en matière d'industries mécaniques lourdes des pays de la région à se spécialiser dans la fabrication de types donnés de machines-outils ou de matériel lourd au lieu d'entreprendre la fabrication d'une gamme étendue d'articles différents.

ANNEXE B

Projet de résolution soumis par la délégation de la France

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Considérant que le Groupe de travail sur le développement industriel n'a eu à sa disposition qu'une documentation insuffisante et qu'il n'a pas disposé du temps nécessaire pour étudier d'une manière efficace les mesures à prendre en vue d'encourager le développement industriel des pays de l'Extrême-Orient,

Considérant qu'en conséquence, le Groupe de travail a dû se borner à soumettre des conclusions et des recommandations, dont la plupart sont trop générales ou trop peu concrètes pour aider effectivement les gouvernements dans la pratique, en ce qui concerne les réalisations concrètes,

Conservant néanmoins les recommandations qui peuvent être effectivement mises en œuvre ou qui peuvent servir à orienter les gouvernements,

Requests the secretariat :

1. To collect full documentation on industrial development plans drawn up in some countries of the Far East and on the need for, and the possibilities of, industrial development of the countries which have not yet drawn up any plan ; and for this object :

(a) To require that such plans for industrial development as are already drawn up in some countries be communicated to the secretariat ;

(b) To invite the other countries to draw up industrial development plans ; to inquire, in co-operation with those countries, into the means which might facilitate the setting up of such plans ; and to assist such countries by providing the assistance of experts as necessary ; and

(c) To submit, to such countries as do not deem it necessary to draw up a full plan for industrial development, questionnaires in order to define the need for, and the possibilities of, industrial development in such countries, the questionnaires to be drafted by the Working Party and not to be copied too closely from questionnaires in use in Europe, but rather to be specially devised to suit each country ;

2. To invite the Working Party, strengthened by such experts as may be necessary, to study the full documentation so collected, in order to fulfil the task which was entrusted to it by the Ootacamund resolution ; ¹⁶ particularly, to submit definite concrete findings on the future development of existing industries, on new industries to be created, and on the co-ordination of development plans in various countries ; and to suggest the various methods to be taken in that respect.

The Working Party shall inform the secretariat of the time which it deems necessary effectively to carry out such studies after the necessary material has been collected, and it shall report to each session of the Commission on the progress of its work and at the same time shall propose such action as may seem practicable to it without waiting for the task to be completely fulfilled.

5. INTERIM ARRANGEMENTS FOR DEALING WITH TRADE PROMOTION QUESTIONS

*Resolution of 10 December 1948
(E/CN.11/169)*

The Economic Commission for Asia and the Far East

Resolves that the Committee of the Whole which has been set up to deal with industrial development shall be empowered to perform, with respect to trade promotion, including such financial matters and matters concerning trade with Japan as may arise, functions similar to those assigned to it with respect to industrial development.

¹⁶ See *Official Records of the Economic and Social Council, Seventh Session, Supplement No. 12, annex I (E/CN.11/114)*.

Charge le secrétariat :

1. De réunir une documentation complète sur les plans de développement industriel élaborés dans certains pays de l'Extrême-Orient et sur la nécessité et la possibilité d'encourager le développement industriel des pays qui n'ont pas encore élaboré de plans à cet effet ; et à cette fin :

a) De demander que les plans de développement industriel qui ont déjà été établis dans certains pays soient communiqués au secrétariat ;

b) D'inviter les autres pays à élaborer des plans de développement industriel ; d'étudier, en collaboration avec ces pays, les moyens susceptibles de faciliter l'élaboration de ces plans ; et d'aider ces pays en leur fournissant l'aide technique nécessaire ; et

c) De soumettre aux pays qui n'estiment pas nécessaire d'élaborer un plan détaillé de développement industriel, des questionnaires tendant à préciser la nécessité et les possibilités du développement industriel de ces pays ; ces questionnaires devraient être établis par le Groupe de travail ; ils ne devraient pas s'inspirer de trop près des questionnaires utilisés en Europe, mais être spécialement établis pour les besoins de chaque pays ;

2. D'inviter le Groupe de travail, renforcé par les experts nécessaires, à étudier la documentation complète ainsi réunie, en vue de s'acquitter de la tâche que lui a conférée la résolution d'Ootacamund ¹⁶ ; et, en particulier, de soumettre des conclusions concrètes au sujet du développement futur des industries existantes, des nouvelles industries qu'il convient de créer et de la coordination des plans de développement dans les divers pays ; enfin, de suggérer les diverses méthodes à adopter à cet égard.

Le Groupe de travail informera le secrétariat du délai qu'il juge nécessaire pour procéder à ces études après avoir réuni la documentation nécessaire. Il présentera à chaque session de la Commission un rapport sur l'état de ses travaux et, en même temps, proposera les mesures qu'il jugera possible de prendre sans attendre que sa tâche soit complètement achevée.

5. MESURES PROVISOIRES CONCERNANT LES QUESTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE

*Résolution du 10 décembre 1948
(E/CN.11/169)*

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Décide que le Comité plénier qui a été créé en vue de s'occuper du développement industriel sera habilité à exercer, en ce qui concerne le développement du commerce, et notamment les questions qui pourront se poser en matière de finances et en ce qui concerne le commerce avec le Japon, des fonctions analogues à celles qui lui ont été confiées en matière de développement industriel.

¹⁶ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, septième session, Supplément N° 12, annexe I, (E/CN.11/114)*.

6. TRADE BETWEEN THE ECAFE COUNTRIES
AND JAPAN

Resolution of 10 December 1948
(E/CN.11/170)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Having considered the report on the resolution concerning Japanese economy (E/CN.11/132),

Considering that the Commission's recommendations in resolutions E/CN.11/AC.8, 9 and 10 are directed, *inter alia*, towards alleviating such financial difficulties as are still hampering the expansion of trade between Japan and the ECAFE countries,

Taking note of the special trade and payment arrangements entered into by certain ECAFE countries with Japan,

Recommends that the ECAFE countries continue to explore the possibility of maximizing their trade with Japan within these arrangements and, with due regard to resolution E/CN.11/113 adopted at the third session, of entering into new arrangements where no such arrangements exist, with a view to a fuller utilization of Japan's productive capacity for the economic development of ECAFE countries.

7. DESIRABILITY OF ESTABLISHING A REGIONAL
MULTILATERAL CLEARING SYSTEM

Resolution of 10 December 1948
(E/CN.11/171)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Having considered the report on financial arrangements to facilitate the trade of the countries of the ECAFE region (E/CN.11/128 and Add.1),

Requests the International Monetary Fund to undertake a study of balance of payments, trade movements, etc., in the region, and advise, in the light of such study and of similar studies undertaken in other regions, whether and to what extent the establishment of a multilateral clearing system for the ECAFE region might be expected to remove any financial or payment impediments to trade within the region or otherwise to increase trade.

8. MEASURES TO PROMOTE TRADE

Resolution of 10 December 1948
(E/CN.11/172)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Having considered the report on financial arrangements to facilitate the trade of the countries of the ECAFE region (E/CN.11/128 and Add.1),

6. COMMERCE ENTRE LES PAYS MEMBRES DE
LA COMMISSION ET LE JAPON

Résolution du 10 décembre 1948
(E/CN.11/170)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant examiné le rapport relatif à la résolution concernant l'économie japonaise (E/CN.11/132),

Considérant que les recommandations formulées par la Commission dans les résolutions E/CN.11/AC.8, 9 et 10 tendent, notamment, à remédier aux difficultés financières qui font encore obstacle au développement du commerce entre le Japon et les pays membres de la Commission,

Prenant acte des accords commerciaux particuliers et des mesures spéciales de paiement conclus entre certains pays membres de la Commission et le Japon,

Recommande que les pays membres de la Commission continuent d'étudier la possibilité de développer au maximum leur commerce avec le Japon dans le cadre des accords conclus et, compte dûment tenu de la résolution E/CN.11/113 adoptée au cours de la troisième session, de conclure des nouveaux accords dans les cas où il n'en existe pas, en vue d'utiliser au maximum la capacité de production du Japon au profit du développement économique des pays membres de la Commission.

7. OPPORTUNITÉ DE L'INSTITUTION D'UN
SYSTÈME RÉGIONAL DE COMPENSATION
MULTILATÉRALE

Résolution du 10 décembre 1948
(E/CN.11/171)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant examiné le rapport sur les dispositions financières à prendre en vue de faciliter le commerce des pays de la Commission (E/CN.11/128 et Add.1),

Demande au Fonds monétaire international d'entreprendre l'étude des balances des paiements, des courants d'échanges, etc., de la région et, compte tenu de ces études et d'études analogues entreprises dans d'autres régions, de faire connaître si — et dans quelle mesure — l'institution d'un système de compensation multilatérale dans la région de la Commission est susceptible ou bien de supprimer tous les obstacles, qu'ils soient d'ordre financier ou qu'ils soient imposés par les changes qui entravent le commerce à l'intérieur de la région, ou bien de développer le commerce par tout autre moyen.

8. MESURES PROPRES
A DÉVELOPPER LE COMMERCE

Résolution du 10 décembre 1948
(E/CN.11/172)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant examiné le rapport sur les dispositions financières à prendre en vue de faciliter le commerce des pays membres de la Commission (E/CN.11/128 et Add.1),

Expresses its appreciation of the report, and

Recognizing that the development of trade and other aspects of economic co-operation of the countries of Asia and the Far East among themselves, as well as with other countries of the world, is one of the conditions which could promote the economic progress and increase the general welfare of the peoples of these countries, and that trade agreements should safeguard the reciprocal interests of the participating countries and should not create unfavourable conditions for economically weaker countries,

Recommends

1. That, both in their own interest and in that of the region, the attention of governments of the region which are not yet members of the International Monetary Fund and of the International Bank for Reconstruction and Development be drawn to the facilities available to members of these institutions ;

2. That governments of the region, where appropriate, seek the advice of the International Monetary Fund in regard to anti-inflationary measures, the fixing and maintenance of exchange rates, and measures for mobilizing gold and foreign exchange held either at home or abroad by residents within their borders ;

3. That any special trade or clearing arrangements entered into by governments of the region be conceived only as short-term arrangements necessitated by the present disequilibrium in international trade and balance of payments ; that the arrangements be not such as to perpetuate or encourage the disequilibrium which necessitated their introduction, and be subject to periodical review ; and that copies of such arrangements be supplied as early as possible to the Executive Secretary of the Commission ;

4. That, in view of the valuable invisible export represented by the expenditure, including purchases, by tourists from abroad, governments eliminate unnecessary obstacles in the way of tourism and purchases by tourists, and take other measures to give positive encouragement to tourist-traffic ;

5. That, in view of the beneficial effect on trade of the development of mutual knowledge of countries by one another, governments improve the facilities in regard to foreign exchange granted to students and traders wishing to travel abroad, and ease their financial and customs regulations in favour of these categories of travellers from abroad ;

6. That governments wishing to encourage the entry of foreign capital into their territories make available to the secretariat full information regarding the laws and regulations governing the treatment of foreign investment in their territories, including the remittance of dividends, interest and profits, taxation, etc., and that the secretariat publish this information in the annual *Economic*

Exprime son approbation du rapport, et

Reconnaissant que le développement du commerce et des autres aspects de la coopération économique des pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient, tant entre eux qu'avec d'autres pays du monde, est l'une des conditions susceptibles de favoriser le progrès économique des populations de ces pays et de leur assurer une plus grande prospérité, et que les accords commerciaux devraient garantir les intérêts réciproques des pays participants et non créer des conditions défavorables pour les pays économiquement plus faibles,

Recommande

1. Que, tant dans leur propre intérêt que dans celui de la région, l'attention des gouvernements des pays de la région qui ne sont pas encore membres du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement soit attirée sur les facilités dont bénéficient les membres de ces institutions ;

2. Que, le cas échéant, les gouvernements des pays de la région demandent des avis au Fonds monétaire international en ce qui concerne les mesures propres à lutter contre l'inflation, la fixation et le maintien des taux de changes, les mesures tendant à mobiliser l'or et les devises étrangères détenus dans leur pays ou à l'étranger par les personnes qui résident sur leur territoire ;

3. Que tout accord particulier de commerce ou de compensation conclu par les gouvernements des pays de la région ne soit considéré que comme un accord à court terme dû au déséquilibre actuel du commerce international et de la balance des paiements ; que ces accords ne soient pas de nature à prolonger ou à favoriser le déséquilibre qui a motivé leur conclusion, et soient soumis à une révision périodique ; et que des exemplaires de ces accords soient adressés le plus tôt possible au Secrétaire exécutif de la Commission ;

4. Que, étant donné la valeur des exportations invisibles que représentent les dépenses et les achats effectués par les touristes venant de l'étranger, les gouvernements suppriment les obstacles inutiles qui gênent le tourisme et rendent difficiles les achats effectués par les touristes et prennent d'autres mesures propres à donner au tourisme un encouragement effectif ;

5. Qu'en raison du fait que le développement des connaissances que les différents pays ont l'un de l'autre a une répercussion favorable sur le commerce de ces pays, les gouvernements prennent des mesures plus favorables que celles qui sont actuellement en vigueur en ce qui concerne les devises étrangères accordées aux étudiants et aux commerçants désireux de voyager à l'étranger, et modifient leur réglementation financière et douanière en faveur des voyageurs de ces catégories venant de l'étranger ;

6. Que les gouvernements des pays désireux de favoriser l'entrée dans leur territoire de capitaux étrangers fournissent au secrétariat des renseignements détaillés sur les lois et les règlements qui régissent le traitement accordé aux capitaux étrangers dans leur territoire, y compris le paiement de dividendes, d'intérêts et de bénéfice, l'imposition, etc., et que le secrétariat publie régulièrement ces

Survey or otherwise and make it available to bona fide inquirers ;

7. That governments of the region strengthen their efforts to increase exports, even at the cost of temporary reduction in the home consumption of commodities which admit of such reduction, and further, that member and associate member governments which, because of their favourable balance-of-payment situation, are in a position to increase their imports from the ECAFE region, be requested to do so.

9. FINANCING OF CAPITAL GOODS AND MATERIALS FOR ECONOMIC DEVELOPMENT

Resolution of 10 December 1948
(E/CN.11/173)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Recognizing that certain countries of the ECAFE region are experiencing difficulties in financing their imports of capital goods and materials needed for their economic development,

Considering that the International Bank for Reconstruction and Development and the credit agencies, including private investors, in the United States of America and other countries provide funds for financing specific projects of development,

Recommends that countries of the region needing external financial accommodation formulate specific projects of development with a view to utilizing the facilities available from private investors, the International Bank for Reconstruction and Development and other credit agencies.

10. CONTINUED CO-OPERATION BETWEEN THE COMMISSION AND THE FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS

Resolution of 10 December 1948
(E/CN.11/174)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Noting the report on continued co-operation with the Food and Agriculture Organization (E/CN.11/134), and the report on food and agricultural conditions in Asia and the Far East in 1948 (E/CN.11/144),

Approves in principle the general principles for continued co-operation with FAO as contained in document E/CN.11/134—namely, the Executive Secretary's recognition of FAO's primary responsibility for all questions concerning food and agriculture ; the Executive Secretary's determination to co-operate with FAO in order to eliminate duplication and ensure co-ordination ; the Executive Secretary's decision, after consultation with the Director-General of FAO, that it is not at present necessary to develop a formal agreement

renseignements dans l'*Etude économique* annuelle ou dans une autre publication et les mette à la disposition des personnes de bonne foi qui veulent se renseigner sur ces questions ;

7. Que les gouvernements des pays de la région augmentent leurs efforts en vue d'accroître les exportations, même en réduisant temporairement, quand cela est possible, la consommation domestique des denrées, et, en outre, que les gouvernements des Etats membres et membres associés qui, en raison de la situation favorable de leur balance des paiements, sont en mesure d'accroître leurs importations en provenance de la région de la Commission, soient invités à agir en ce sens.

9. FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE BIENS DE PRODUCTION ET DE PRODUITS NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Résolution du 10 décembre 1948
(E/CN.11/173)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Reconnaissant que certains pays membres de la Commission éprouvent des difficultés pour financer leurs importations de biens de production et de produits indispensables à leur développement économique,

Considérant que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et les institutions de crédit, y compris les sources de capitaux privés, aux Etats-Unis d'Amérique et dans les autres pays, fournissent des fonds pour financer certains programmes de développement,

Recommande que les pays de la région qui ont besoin d'une aide extérieure établissent des plans précis de développement en vue d'utiliser les capitaux provenant de sources privées, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et d'autres institutions de crédit.

10. COOPÉRATION PERMANENTE ENTRE LA COMMISSION ET L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Résolution du 10 décembre 1948
(E/CN.11/174)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Prenant acte du rapport sur la coopération permanente avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (E/CN.11/134) et du rapport sur la situation de l'alimentation et de l'Agriculture en Asie et en Extrême-Orient en 1948 (E/CN.11/144),

Approuve, dans l'ensemble, les principes généraux pour une coopération permanente avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, tels qu'ils figurent dans le document E/CN.11/134, à savoir la reconnaissance par le Secrétaire exécutif du fait que la FAO est responsable au premier chef de toutes les questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture ; l'assurance, donnée par le Secrétaire exécutif, de coopérer avec la FAO pour supprimer les doubles emplois et coordonner les travaux ; la décision prise par

between the ECAFE and FAO ; and the position of the Executive Secretary that co-operation continue to be carried out at the secretariat level ; and

Requests the Executive Secretary to report to the next session of the Commission the developments on continued co-operation of ECAFE with FAO that shall have taken place after the present session ;

Commends the Food and Agriculture Organization for the report on food and agricultural conditions in Asia and the Far East in 1948 and for undertaking to present to the Commission full reports in the autumn of each year, as well as briefer reports for other sessions of the Commission, on food and agricultural conditions in the ECAFE region ; and

Recommends to the Food and Agriculture Organization that such reports include consideration of the economic and social conditions which may impede production of food and agricultural products and improvement of the well-being of rural populations ;

Recommends

1. That the Commission, continue to devote close attention to economic aspects of regional agricultural problems, and

2. That the secretariat continue to co-operate with FAO in order to develop additional data and studies on these problems.

11. AGRICULTURAL REQUISITES AND OTHER ASPECTS OF AGRICULTURE

Resolution of 10 December 1948
(E/CN.11/175)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Having noted the progress and final reports of the FAO-ECAFE Joint Working Party on Agricultural Requisites (E/CN.11/135 and Add.1),

Considering the difficult situation of agriculture in countries of Asia and the Far East,

Recognizing the immediate necessity of finding means for providing countries of Asia and the Far East with foodstuffs and other agricultural goods,

A. *Being impressed* with the importance of further action to increase the supply of such agricultural requisites and promote their effective use, and

Having noted that for some time to come it will be necessary to obtain certain supplies of requisites wholly or in part from outside the region if urgent needs are to be met,

le Secrétaire exécutif, après consultation avec le Directeur général de la FAO, décision selon laquelle il n'est pas nécessaire à l'heure actuelle que la Commission et la FAO concluent un accord officiel ; l'avis du Secrétaire exécutif, suivant lequel la coopération doit se poursuivre à l'échelon du secrétariat ; et

Invite le Secrétaire exécutif à faire rapport à la Commission, à sa prochaine session, sur l'évolution de la coopération permanente entre la Commission et la FAO après la session en cours ;

Félicite l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de son rapport sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient en 1948 et de l'engagement qu'elle a pris de présenter à la Commission un rapport détaillé à l'automne de chaque année ainsi que des rapports plus brefs aux autres sessions de la Commission, sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région de la Commission ; et

Recommande à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'étudier dans ces rapports les conditions économiques et sociales susceptibles de faire obstacle à la production des denrées alimentaires et agricoles, ainsi qu'à l'amélioration du bien-être des populations rurales ;

Recommande

1. Que la Commission continue à consacrer une attention soutenue à l'aspect économique des problèmes agricoles de sa région, et

2. Que le secrétariat continue à coopérer avec la FAO pour fournir sur ces problèmes de nouvelles données et de nouvelles études.

11. PRODUITS ET MATÉRIEL NÉCESSAIRES A L'AGRICULTURE ET AUTRES ASPECTS DE L'AGRICULTURE

Résolution du 10 décembre 1948
(E/CN.11/175)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris acte du rapport sur l'état des travaux et du rapport final du Groupe de travail mixte de la Commission et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture (E/CN.11/135 et Add.1),

Considérant la situation difficile de l'agriculture dans les pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient, et

Reconnaissant qu'il est indispensable de trouver sans tarder le moyen de fournir aux pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient des denrées alimentaires et d'autres produits nécessaires à l'agriculture,

A. *Convaincue* de la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour augmenter les approvisionnements en produits et en matériel nécessaires à l'agriculture et faire en sorte qu'ils soient utilisés de façon efficace, et

Ayant constaté que, pendant assez longtemps encore, il faudra se procurer tout ou partie de certaines catégories de produits et de matériel hors de la région, si l'on veut satisfaire les besoins urgents,

1. *Requests* the Executive Secretary to draw the attention of member governments of the ECAFE region to those recommendations of the Joint Working Party which involve action at the national level in order to increase the supply of requisites within their respective countries ;

2. *Urges* upon the Working Party on Industrial Development, or whatever body may take over its functions, the importance of giving special attention to the recommendations of the FAO-ECAFE Joint Working Party on Agricultural Requisites as to the increase in the production and the supply of such requisites within the ECAFE region ;

3. *Recommends* to the Food and Agriculture Organization that it take suitable steps to urge the needs of the region upon countries in other parts of the world producing agricultural requisites, and to advise appropriate international organizations, with a view to increasing to a satisfactory level the supply of such requisites to countries within the region ;

B. *Having further noted* the terms of reference of the Joint Working Party¹⁷ to the effect that a conference of officials engaged in the task of reconstruction in relation to food and agriculture in the ECAFE region may be called,

Taking note of the recommendations of the Joint Working Party that member countries of the ECAFE region make intensive studies to determine to what extent present agricultural practices are an obstacle to the adoption of new techniques and the effective use of fertilizers, pesticides, veterinary supplies, agricultural machines and improved seeds,

1. *Requests* the Executive Secretary and the Food and Agriculture Organization to urge on member countries of the ECAFE region to undertake such studies, which should also deal with related social and economic conditions, and to report their results to ECAFE and FAO (except countries which are not members of FAO) as soon as possible ;

2. *Requests* the Food and Agriculture Organization to give assistance to such countries as may require it in the planning of such studies ;

3. *Recommends* that the Director-General of FAO and the Executive Secretary of ECAFE jointly call a conference of officials engaged in the task of reconstruction in relation to food and agriculture in the ECAFE region as soon as practicable and after adequate preparations have been made, the time of the meeting and details of the agenda to be mutually agreed upon by the Director-

¹⁷ See *Official Records of the Economic and Social Council, Seventh Session, Supplement No. 12*, annex I, resolution (E/CN.11/117).

1. *Invite* le Secrétaire exécutif à signaler à l'attention des gouvernements des pays membres de la Commission les recommandations du Groupe de travail mixte qui exigent de chaque Etat des mesures propres à augmenter les approvisionnements en produits et en matériel dans leurs pays respectifs ;

2. *Insiste* auprès du Groupe de travail pour le développement industriel ou auprès de tout organisme qui pourrait prendre les fonctions de ce groupe pour qu'il reconnaisse la nécessité de prêter une attention particulière aux recommandations du Groupe de travail mixte de la Commission et de la FAO pour les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture qui ont trait à l'accroissement de la production et des approvisionnements de ces produits et de ce matériel dans la région de la Commission ;

3. *Recommande* à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de prendre des dispositions propres à attirer tout particulièrement sur les besoins de la région, l'attention des pays qui, dans d'autres parties du monde, fournissent les produits et le matériel nécessaires à l'agriculture et d'orienter l'action des organisations internationales compétentes en vue de porter à un niveau suffisant les quantités de produits et de matériel fournis aux pays de la région,

B. *Ayant pris acte, en outre*, des termes du mandat du Groupe de travail mixte¹⁷ suivant lesquels il est possible de convoquer une conférence des fonctionnaires qui travaillent à la reconstruction en ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture dans la région de la Commission,

Prenant acte des recommandations du Groupe de travail mixte aux termes desquelles les pays membres de la Commission doivent procéder à des études détaillées en vue de déterminer dans quelle mesure les méthodes suivies actuellement en ce qui concerne l'agriculture font obstacle à l'adoption de nouvelles techniques agricoles et à l'emploi effectif d'engrais, d'insecticides, de produits vétérinaires, de machines agricoles et de semences sélectionnées,

1. *Invite* le Secrétaire exécutif et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à demander instamment aux pays membres de la Commission d'entreprendre ces études qui porteraient également sur les conditions économiques et sociales connexes et d'en faire connaître le plus tôt possible les conclusions à la Commission et à la FAO (à l'exception des pays qui ne sont pas membres de la FAO) ;

2. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à fournir une aide aux pays qui peuvent en avoir besoin, pour préparer les études en question ;

3. *Recommande* que le Directeur général de la FAO et le Secrétaire exécutif de la Commission convoquent, de concert, une conférence des fonctionnaires qui travaillent à la reconstruction en ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture dans la région de la Commission, le plus tôt possible et après avoir terminé les préparatifs nécessaires ; la date de la réunion et les détails de l'ordre du

¹⁷ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, septième session, Supplément N° 12*, annexe I, résolution (E/CN.11/117).

12. TECHNICAL TRAINING

Resolution of 10 December 1948
(E/CN.11/176)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Having examined the report on technical training in Asia and the Far East prepared on behalf of the Commission by an expert of the International Labour Organisation;¹⁸

Taking note of the report of the Executive Secretary¹⁹ and the action taken by him in pursuance of the resolution (E/CN.11/111) adopted at the third session,

Recalling the urgency and importance with which the question of technical training is regarded by the Commission,

Taking note further of the proposals adopted by the Governing Body of the International Labour Organisation at its 107th session by which :

(a) A tripartite committee on man-power, including technical training, is to be appointed by the Governing Body of the Organisation ;

(b) A conference of technical experts is to be called in Asia at an early date, and

(c) A field office in Asia is to be set up with informational, advisory and operational functions, including :

- (i) Furnishing of information on methods of technical training ;
- (ii) Providing, at the request of countries, technical and practical assistance in organizing and improving training systems ;
- (iii) Organizing in the region meetings of the tripartite committee and of officials responsible for technical training ; and
- (iv) Carrying out other practical operations called for by regional action, such as providing periods of observation or practical experience abroad for nationals of countries of the region ;

Expresses to the International Labour Organisation its appreciation of the comprehensive report now at the disposal of the Commission covering technical training in the region, its satisfaction with the proposals of the International Labour Organisation outlined in the above preamble, and its desire that these be implemented as soon as possible ;

Approves the activities of the secretariat in the period between the second and fourth sessions and invites the attention of the International Labour Organisation to the work already done ;

¹⁸ E/CN.11/136/Annex B.

¹⁹ E/CN.11/136.

12. FORMATION TECHNIQUE

Résolution du 10 décembre 1948
(E/CN.11/176)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant examiné le rapport sur la formation technique en Asie et en Extrême-Orient, préparé au nom de la Commission par un expert de l'Organisation internationale du Travail¹⁸,

Prenant acte du rapport du Secrétaire exécutif¹⁹ et des dispositions prises par ce dernier en exécution de la résolution (E/CN.11/111) adoptée à la troisième session,

Rappelant le caractère urgent de la question de la formation technique et l'importance qu'y attache la Commission,

Prenant acte en outre des propositions adoptées par le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail, à sa 107^e session, aux termes desquelles :

a) Un comité tripartite de la main-d'œuvre, chargé notamment des questions de formation technique, doit être désigné par le Conseil d'administration de l'organisation ;

b) Une conférence d'experts des **questions techniques** doit être prochainement convoquée **en Asie** ;

c) Un bureau technique doit être créé en Asie avec mission de communiquer des informations, de donner des avis et de prendre des mesures concrètes, notamment :

- i) De fournir des renseignements sur les méthodes employées en matière de formation technique ;
- ii) De fournir, à la demande des pays, une assistance technique et pratique en vue d'organiser et d'améliorer les systèmes de formation technique ;
- iii) D'organiser, dans la région, des réunions du comité tripartite et des fonctionnaires chargés de la formation technique ; et
- iv) De prendre certaines autres mesures concrètes que rendent nécessaires certaines dispositions prises dans le cadre de la région ; par exemple, organiser des stages de formation ou de travaux pratiques à l'étranger à l'intention des ressortissants des pays de la région ;

Exprime à l'Organisation internationale du Travail sa gratitude pour le rapport détaillé que la Commission a maintenant reçu et qui concerne la formation technique dans la région, sa satisfaction à l'égard des propositions adoptées par l'Organisation internationale du Travail et exposées dans le préambule ci-dessus, et son désir de les voir mises à exécution le plus tôt possible ;

Approuve l'œuvre du secrétariat pendant la période qui s'est écoulée entre la troisième et la quatrième session et appelle l'attention de l'Organisation internationale du Travail sur les travaux déjà accomplis ;

¹⁸ E/CN.11/136/Annex B.

¹⁹ E/CN.11/136.

Affirms that the Commission has a continuing interest in the question of technical training in relation to economic development in the region and consequently requests

(a) The International Labour Organisation to make reports to the next and subsequent sessions of the Economic Commission for Asia and the Far East on the progress made in this field ;

(b) The Executive Secretary to consult with the Director-General of the International Labour Organisation for the purpose of establishing the closest possible working relationship between the two organizations in the region ; and

(c) The Executive Secretary to prepare a report regarding those fields of economic development which are handicapped by the lack of trained personnel.

13. TECHNICAL ASSISTANCE IN ECONOMIC DEVELOPMENT

Resolution of 10 December 1948
(E/CN.11/177)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Taking note of the decision of the third session of the General Assembly to make financial provision for technical assistance to under-developed countries (E/CN.11/165) and of the organization, **within the Department of Economic Affairs of the Secretariat of the United Nations**, of machinery to **facilitate the provision of this assistance**,

Requests the Secretary-General to take full account of the needs of under-developed countries in the ECAFE region ; and

Resolves that the Executive Secretary continue and intensify the work already begun in the field of technical assistance in economic development.

14. BUREAU OF FLOOD CONTROL

Resolution of 10 December 1948
(E/CN.11/178)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Having noted the Economic and Social Council resolution 144 D (VII) of 19 August 1948, recommending that the Commission report to the eighth session of the Council the results of its fuller consideration of the plans and activities for dealing with problems of flood control in its geographic area, as well as recommendations on the organizational problems connected with the formation of a Bureau of Flood Control,

Taking into consideration the report on the Bureau of Flood Control submitted by the Executive Secretary (E/CN.11/137).

Taking note of the decision of the third session of the General Assembly to appropriate the sum

Affirme que la Commission porte à la question de la formation technique dans ses rapports avec le développement économique de la région, un intérêt qui ne se dément pas et en conséquence :

a) Invite l'Organisation internationale du Travail à faire rapport à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, lors de sa prochaine session et de ses sessions ultérieures, sur les progrès accomplis dans ce domaine ;

b) Invite le Secrétaire exécutif à se concerter avec le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, en vue d'établir dans la région les relations de travail les plus étroites possibles entre les deux organisations ; et

c) Invite le Secrétaire exécutif à rédiger un rapport concernant les branches du développement économique qui sont désavantagées par le manque de personnel qualifié.

13. ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Résolution du 10 décembre 1948
(E/CN.11/177)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Prenant acte de la décision prise par l'Assemblée générale à sa troisième session, tendant à prendre des dispositions financières en vue d'accorder une assistance technique aux pays insuffisamment développés (E/CN.11/165), ainsi que de l'organisation, dans le cadre du Département des questions économiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, d'un service destiné à faciliter l'octroi de cette assistance.

Invite le Secrétaire général à prendre dûment en considération les besoins des pays insuffisamment développés de la Commission ; et

Décide que le Secrétaire exécutif poursuivra en leur donnant plus d'importance les travaux déjà entrepris dans le domaine de l'assistance technique en matière de développement économique.

14. BUREAU D'HYDRAULIQUE FLUVIALE

Résolution du 10 décembre 1948
(E/CN.11/178)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris acte de la résolution 144 D (VII) du Conseil économique et social en date du 19 août 1948, qui recommande à la Commission de faire rapport au Conseil, lors de sa huitième session, sur les conclusions auxquelles elle aura abouti en examinant de plus près les plans et les travaux qui lui permettraient de résoudre les problèmes d'hydraulique fluviale dans les régions qui sont géographiquement de son ressort, ainsi que des recommandations concernant les problèmes d'organisation que soulève la création du Bureau d'hydraulique fluviale,

Tenant compte du rapport sur le Bureau d'hydraulique fluviale présenté par le Secrétaire exécutif (E/CN.11/137),

Prenant acte de la décision prise par l'Assemblée générale à sa troisième session, d'ouvrir des

of \$100,000 for the expenses of the Bureau during the year 1949,²⁰

Requests the Secretary-General to take early steps to appoint a Chief of Bureau and two expert associates, and to furnish them with appropriate technical, administrative and secretarial services within the limits of the General Assembly's budgetary appropriation ;

Requests the Secretary-General to take account of the following considerations :

(i) That the Chief of Bureau and his two expert associates should be persons of high technical qualifications, experience and administrative ability, but that no stipulations regarding the precise nature of their qualifications can be set down without limiting undesirably the discretion of the Secretary-General ;

(ii) That the programme of work of the Bureau for 1949 should be prepared by the Chief of Bureau and that it should be communicated for the information of the Economic and Social Council at its eighth session in February 1949 ;

(iii) That the budget of the Bureau for 1949 be prepared by the Secretary-General in consultation with the Chief of Bureau, and that it be communicated for the information of the Economic and Social Council at its eighth session in February 1949 ;

(iv) That in the preparation of the programme of work for 1949 the Chief of Bureau should be guided by the terms of reference set out in paragraph 1 of the resolution adopted by the Economic Commission for Asia and the Far East at its third session,²¹ but that he should in the first year of work give highest priority to a thorough investigation and assessment of the needs of those parts of the ECAFE region which are the principal sufferers from uncontrolled river floods ;

(v) That, in the preparation of the budget of the Bureau for 1949, the Secretary-General should make provision for the remuneration of the Chief of Bureau, his two expert associates and such consultants as may be needed at a scale sufficient to attract candidates of the highest quality, and that for this reason the scale of remuneration tentatively indicated in document E/CN.11/137 submitted by the Executive Secretary should be reconsidered ;

(vi) That the Chief of Bureau should submit an annual report on the activities of the Bureau to the Executive Secretary for communication to the Commission ; and

(vii) That it should be understood that the Bureau should form part of the secretariat of the Economic Commission for Asia and the Far East for all administrative and financial matters, but that the Chief of Bureau should enjoy the necessary autonomy on all technical matters subject to the decisions of the Commission ;

²⁰ See *Official Records of the General Assembly, Third Session, Part I, Fifth Committee*, p. 805, and *Resolutions*, resolution 252 (III).

²¹ See *Official Records of the Economic and Social Council, Seventh Session, Supplement No. 12, annex I*, resolution (E/CN.11/110).

crédits de 100.000 dollars pour couvrir les dépenses du Bureau au cours de l'année 1949 ²⁰,

Invite le Secrétaire général à prendre sans délai les dispositions nécessaires pour désigner un directeur du Bureau et deux adjoints spécialistes de l'hydraulique fluviale, et à leur fournir les services techniques et administratifs et le secrétariat nécessaires, dans la limite des crédits votés par l'Assemblée générale,

Invite le Secrétaire général à tenir compte des considérations suivantes :

i) Que le directeur du Bureau et ses deux adjoints doivent être des experts hautement qualifiés, possédant de l'expérience et des aptitudes administratives, mais qu'aucune stipulation concernant la nature précise de leurs titres ne peut être fixée sans limiter indûment le libre choix du Secrétaire général ;

ii) Que le programme de travail du Bureau pour l'année doit être préparé par le directeur du Bureau et communiqué pour information au Conseil économique et social lors de sa huitième session qui se réunira en février 1949 ;

iii) Que le budget du Bureau pour l'année 1949 doit être préparé par le Secrétaire général en collaboration avec le directeur du Bureau et doit être communiqué pour information au Conseil économique et social lors de sa huitième session, en février 1949 ;

iv) Qu'en préparant le programme de travail pour 1949, le directeur du Bureau devra s'inspirer du mandat qui figure au premier paragraphe de la résolution adoptée par la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient à sa troisième session ²¹, mais qu'au cours de la première année de fonctionnement du Bureau, il devra en tout premier lieu procéder à une étude détaillée et à l'évaluation des besoins des pays membres de la Commission qui sont les principales victimes des inondations ;

v) Qu'en préparant le budget du Bureau pour 1949, le Secrétaire général devra fixer le traitement du directeur du Bureau, de ses deux adjoints, et des conseillers techniques, à un niveau assez élevé pour attirer les candidats les plus hautement qualifiés ; et que, pour cette raison, le barème des traitements indiqué à titre d'essai dans le document E/CN.11/137, présenté par le secrétaire exécutif, doit être révisé ;

vi) Que le directeur du Bureau devra soumettre au Secrétaire exécutif, qui le transmettra à la Commission, un rapport annuel sur les activités du Bureau, et

vii) Qu'il est entendu que le Bureau fera partie du secrétariat de la Commission pour tout ce qui concerne les questions administratives et financières, mais que le chef du Bureau devra jouir de l'autonomie nécessaire pour tout ce qui concerne les questions techniques, sous réserve des décisions de la Commission ;

²⁰ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, Cinquième Commission*, p. 805, et *Résolutions*, résolution 252 (III).

²¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, septième session, Supplément N° 12, annexe I*, résolution (E/CN.11/110).

Requests the Executive Secretary to make a report to the next session of the Commission on the organization and activities of the Bureau and on any problems which may arise.

15. PLAN FOR THE 1948 ISSUE OF THE *ECONOMIC SURVEY OF ASIA AND THE FAR EAST*

Resolution of 11 December 1948
(E/CN.11/179)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Having noted the plan for the 1948 issue of the *Economic Survey of Asia and the Far East* (E/CN.11/139),

Having noted also that the Secretariat of the United Nations proposes to draw upon regional economic surveys in the preparation of its 1948 edition of the *World Economic Report*, and in order to enable the ECAFE secretariat to prepare a preliminary draft in time for the United Nations Secretariat,

Resolves :

1. That the secretariat proceed with the preparation of the 1948 *Survey* in accordance with the proposed outline as modified by the decisions of the *Ad Hoc* Committee on the 1948 *Survey* ;

2. That governments in the region supply relevant data and information available to them, covering part or the whole of the year 1948, so as to reach the secretariat by 15 February 1949 ;

3. That member governments designate economists or other appropriate officers as correspondents for the purpose of expediting the provision of the necessary information ; and

4. That the secretariat be suitably expanded with a view to tackling additional research programmes that have engaged from the proceedings of the present session.

16a. DATE OF THE FIFTH SESSION OF THE COMMISSION

Resolution of 6 December 1948
(E/CN.11/163)

The Economic Commission for Asia and the Far East

Resolves to hold its fifth session within the first half-year of 1949.

16b. DATE OF THE FIFTH SESSION OF THE COMMISSION

Resolution of 11 December 1948
(E/CN.11/181)

The Economic Commission for Asia and the Far East,

Having in mind the necessity for allowing any subsidiary bodies that may be set up, and the secretariat, sufficient time to perform the functions laid upon them, and

Invite le Secrétaire exécutif à présenter à la Commission lors de sa prochaine session un rapport sur l'organisation et les travaux du Bureau ainsi que sur les problèmes qui viendraient à se poser dans ce domaine.

15. PLAN POUR L'ÉDITION DE 1948 DE L'*ÉTUDE ÉCONOMIQUE SUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT*

Résolution du 11 décembre 1948
(E/CN.11/179)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris acte du plan pour l'édition de 1948 de l'*Etude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient* (E/CN.11/139),

Ayant constaté également que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies se propose de s'inspirer des études économiques régionales pour préparer l'édition de 1948 de son *Rapport sur l'économie mondiale* ; et, en vue de permettre au secrétariat de la Commission de préparer un avant-projet qui parvienne en temps utile au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies,

Décide

1. Que le secrétariat entreprendra la préparation de l'*Etude* pour 1948 en s'inspirant du plan proposé, tel qu'il a été modifié par les décisions du Comité spécial chargé de l'*Etude économique* pour 1948 ;

2. Que les gouvernements des pays membres de la Commission fourniront les données et les renseignements dont ils peuvent disposer en ce qui concerne l'année 1948 ou une partie de cette année, de manière à les faire parvenir au secrétariat le 15 février 1949 au plus tard ;

3. Que les gouvernements des Etats membres désigneront des économistes ou d'autres fonctionnaires compétents en qualité de correspondants, afin d'accélérer l'envoi des renseignements nécessaires ; et

4. Qu'il faudra augmenter les effectifs du secrétariat, de manière à pouvoir s'occuper des nouveaux programmes de recherches qu'ont rendu nécessaires les débats de la présente session.

16a. DATE DE LA CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION

Résolution du 6 décembre 1948
(E/CN.11/163)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Décide de tenir sa cinquième session au cours du premier semestre de l'année 1949.

16b. DATE DE LA CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION

Résolution du 11 décembre 1948
(E/CN.11/181)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Tenant compte du fait qu'il est nécessaire de donner aux organismes subsidiaires qui pourront être créés et au secrétariat un délai suffisant pour s'acquitter des fonctions qui leur ont été confiées, et

Considering that the Committee of the Whole to be convened in March 1949 has been empowered to deal with certain economic matters already reported and now under investigation or consideration, notwithstanding the provisions of resolution E/CN.11/163 adopted by this session,

Resolves that the next regular session of the Commission should be held in the autumn of 1949 but that the Committee of the Whole be empowered to convene a session at an earlier date if the amount of work to be done seems to render this necessary.

17. PLACE OF THE FIFTH SESSION OF THE COMMISSION

Resolution of 6 December 1948
(E/CN.11/164)

The Economic Commission for Asia and the Far East

Resolves to recommend to the Secretary-General that the invitation of the delegation of Malaya and North Borneo to held the fifth session of the Commission in Singapore be accepted.

B. RESOLUTIONS ADOPTED BY THE COMMITTEE OF THE WHOLE

	Page
1. Establishment of a Committee on Industry and Trade (E/CN.11/AC.11/8)	55
2. Iron and steel (E/CN.11/AC.11/4)	57
3. Coal, power alcohol and chemical fertilizers (E/CN.11/AC.11/3)	58
4. Inland transport (E/CN.11/AC.11/2)	59
5. Financial institutions (E/CN.11/AC.11/1)	60
6. Trade with Japan and dollar shortage (E/CN.11/AC.11/6)	60
7. Travel facilities (E/CN.11/AC.11/5)	61
8. Secretariat staff (E/CN.11/AC.11/7)	62

1. THE ESTABLISHMENT OF A COMMITTEE ON INDUSTRY AND TRADE

Resolution adopted on 5 April 1949
(E/CN.11/AC.11/8)

The Committee of the Whole,

Having considered the recommendations contained in the report of the Working Party on Industrial Development and the Executive Secretary's report on trade promotion, in accordance with the Commission's resolution E/CN.11/168, dated 10 December 1948,

Considering that the Commission's work in the study of industry and trade has now reached a stage at which additional means of co-operation at the inter-governmental level would be desirable,

Recognizing that inter-governmental co-operation in the field of industry can only supplement action at the national level and that national action must continue to be the chief means by which the industrial production of member countries can be expanded, and

Recognizing that some of the problems in the fields of industry and trade are extra-regional in nature and therefore are primarily the subjects for action by other inter-governmental organizations

Considérant que le Comité plénier qui doit se réunir en mars 1949 a été habilité à s'occuper de certaines questions économiques déjà indiquées et actuellement à l'étude nonobstant les dispositions de la résolution E/CN.11/163, adoptée au cours de la présente session,

Décide que la prochaine session ordinaire de la Commission se tiendra en automne 1949, mais que le Comité plénier sera autorisé à se réunir à une date plus rapprochée si l'importance des travaux à exécuter le justifie.

17. LIEU DE RÉUNION DE LA CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION

Résolution du 6 décembre 1948
(E/CN.11/164)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Décide de recommander au Secrétaire général d'accepter l'invitation de la délégation de la Malaisie et du Bornéo du Nord qui a proposé à la Commission de tenir sa cinquième session à Singapour.

B. RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ PLÉNIER

	Pages
1. Création d'un comité de l'industrie et du commerce (E/CN.11/AC.11/8)	55
2. Fer et acier (E/CN.11/AC.11/4)	57
3. Charbon, alcool pour moteurs et engrais chimiques (E/CN.11/AC.11/3)	58
4. Transports intérieurs (E/CN.11/AC.11/2)	59
5. Institutions financières (E/CN.11/AC.11/1)	60
6. Commerce avec le Japon et pénurie de dollars (E/CN.11/AC.11/6)	60
7. Formalités de frontières (E/CN.11/AC.11/5)	61
8. Personnel du secrétariat (E/CN.11/AC.11/7)	62

1. CRÉATION D'UN COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Résolution adoptée le 5 avril 1949
(E/CN.11/AC.11/8)

Le Comité plénier,

Ayant examiné les recommandations contenues dans le rapport du Groupe de travail pour le développement industriel et le rapport du Secrétaire exécutif sur le développement du commerce, conformément à la résolution de la Commission, E/CN.11/168, en date du 10 décembre 1948,

Considérant que l'œuvre de la Commission dans l'étude de l'industrie et du commerce est parvenue dès maintenant à un point où il semble souhaitable de prendre des mesures supplémentaires de coopération sur le plan intergouvernemental,

Reconnaissant que la coopération intergouvernementale dans le domaine de l'industrie ne peut que suppléer à l'action sur le plan national, et que cette action nationale doit demeurer le moyen principal d'expansion éventuelle de la production industrielle des pays membres,

Reconnaissant que certains des problèmes qui se posent dans le domaine de l'industrie et du commerce sont de caractère extra-régional et qu'en conséquence ils appellent au premier chef l'inter-

in which the interested governments of the ECAFE region are represented, but nevertheless

Believing that for many of the region's problems in the fields of industry and trade the establishment of a representative body to serve as the principal agency of the Commission in these fields will be helpful in securing fuller co-operation among the countries of the region and thereby increasing the effectiveness of the United Nations system for securing inter-governmental collaboration,

Resolves :

1. (i) That the Committee of the Whole be replaced by a representative Committee on Industry and Trade open to all member and associate member governments, with the following terms of reference :

(a) To promote the further implementation of any resolutions and recommendations adopted by the Commission or by the Committee of the Whole ;

(b) To consider the reports prepared by the sub-committees, working parties or the secretariat, and to review the action taken by those sub-committees, with a view to confirmation, the framing of recommendations, or the issue of further directions as the case may be ;

(c) To consider such matters and to take such other action with respect to the development of the industry and trade of the ECAFE region as the Commission may from time to time direct ;

(ii) That the Committee shall meet twice a year, once between the annual autumn sessions of the Commission and once at the time of, or just prior to, the annual session of the Commission, provided that if two-thirds of the members of the Committee so request in writing to the Executive Secretary a special meeting of the Committee may be convened, after two months' notice to member governments ;

2. That, in order to ensure that the best use is made of the facilities available to the Commission for promoting in the manner prescribed below the development of industry and trade, the Committee should devote its attention to those specific projects and programmes in the field of industry or trade which are considered to be of special importance to the region, which have already developed or may in the future be developed, and which afford a promise of early and successful realization, giving priority to those fields for which subsidiary bodies may have been set up under 4 below.

For this purpose,

(i) The Committee may

(a) Ascertain from the countries concerned what targets, if any, they have fixed for the realization of such projects, and

(b) Invite report from the countries concerned on the progress achieved in planning and executing such projects and the difficulties, if any, encountered by them in completing such projects ; and

vention d'autres organisations intergouvernementales où sont représentés les gouvernements intéressés de la région de la Commission,

Convaincu, néanmoins, que pour la solution d'un grand nombre de problèmes de la région dans le domaine de l'industrie et du commerce, la constitution d'un organe représentatif devant servir d'instrument principal à la Commission en ce domaine serait d'un grand secours pour assurer une coopération plus complète entre les pays de la région et accroître par là même l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies pour assurer la collaboration intergouvernementale,

Décide :

1. i) Que le Comité plénier est remplacé par un comité représentatif de l'industrie et du commerce, auquel tous les gouvernements membres et membres associés ont accès, et qui est muni du mandat suivant :

a) Favoriser la mise à exécution ultérieure de toutes résolutions et recommandations adoptées par la Commission ou le Comité plénier ;

b) Etudier les rapports préparés par les sous-comités, les groupes de travail ou le secrétariat, et faire la critique des mesures prises par ces sous-comités afin, selon le cas, de les confirmer, de rédiger des recommandations ou de donner des directives ultérieures ;

c) Etudier toutes questions et prendre toutes autres mesures en ce qui concerne le développement de l'industrie et du commerce dans la région de la Commission que la Commission pourra indiquer de temps à autre ;

ii) Que le Comité se réunit deux fois par an, une fois entre les sessions annuelles d'automne de la Commission et une fois au cours de la session régulière de la Commission, ou immédiatement avant cette session, sous réserve que, si deux tiers des membres du Comité en font la demande par écrit au Secrétaire exécutif, une réunion spéciale du Comité peut être convoquée avec préavis de deux mois aux gouvernements membres ;

2. Que, en vue d'assurer que les facilités dont dispose la Commission pour encourager le développement de l'industrie et du commerce de la manière indiquée ci-dessous sont utilisées au mieux, la Commission consacrera son attention aux projets ou aux programmes spécifiques dans toutes branches de l'industrie ou du commerce que l'on estime avoir une importance spéciale pour les pays de la région qui les ont déjà créées ou qui pourraient les créer à l'avenir et qui offrent la promesse d'une réussite rapide et heureuse, en donnant la priorité aux branches pour lesquelles des organes subsidiaires auraient pu être créés aux termes du paragraphe 4 ci-dessous.

A cet effet,

i) Le Comité peut :

a) Rechercher auprès des pays intéressés quels objectifs ont été éventuellement fixés pour la réalisation de ces projets, et

b) Demander aux pays intéressés des rapports sur les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise à exécution de ces projets et sur les difficultés éventuelles qu'ils rencontrent pour les réaliser ;

(ii) While recognizing that it is primarily the duty of the governments responsible for each project to endeavour to resolve such difficulties by its own efforts, the Committee should promote, subject to 3 below, and in collaboration with the appropriate inter-governmental organizations having special responsibilities in the field of industry and trade, such action as may be desirable and practicable towards the removal of such difficulties ;

3. That, so far as technical assistance is concerned, the Committee shall act in conformity with any resolutions the Economic and Social Council may adopt on the subject after considering the report of the Secretary-General of the United Nations in accordance with the Council's resolution ;

4. (i) That the Committee shall have power :

(a) To set up sub-committees to consider and make recommendations to the Committee for international or concerted action on any specific branch of industry and trade which has been referred to it for consideration ;

(b) To direct the secretariat to make investigations or factual studies of any such branch of industry or trade, and

(c) To set up expert working parties for this purpose ;

(d) To arrange, subject to 3 above, for the provision of expert advice to member or associate member governments, upon request by them, in regard to the drawing up of plans for specific projects of industrial development, or any other aspect of such development, or assistance in procuring such advice provided that priority should be given to those plans or specific projects in respect of which action may be taken by the Committee under clauses (a), (b) or (c) above ;

(ii) That the decision of the Committee under the above clauses shall be implemented without awaiting the approval of the Commission unless the approval can be obtained within three weeks after the close of the meeting of the Committee ;

5. That the expenses of working parties shall be borne by the governments concerned or by the United Nations Secretariat or by both, in accordance with agreements made with the Secretary-General ;

6. That detailed reports on the activities of the Committee on Industry and Trade shall be submitted to the Commission at each session for consideration and approval.

2. IRON AND STEEL

Resolution adopted on 5 April 1949

(E/CN.11/AC.11/4)

The Committee of the Whole,

Having examined the report on Iron and Steel of the Industrial Development Working Party, and

Having noted that insufficient information on the problems of expanding development of the

ii) Tout en reconnaissant que c'est au premier chef aux gouvernements responsables de chacun de ces projets qu'il appartient de s'efforcer de résoudre eux-mêmes ces difficultés, il convient que le Comité favorise telles mesures supplémentaires qui seraient jugées désirables et pratiques pour y remédier, sous réserve du paragraphe 3 ci-dessous et en collaboration avec les organisations inter-gouvernementales compétentes qui exercent certaines fonctions spéciales dans le domaine de l'industrie et du commerce ;

3. Que, pour ce qui s'agit de l'assistance technique, le Comité se conforme à toutes résolutions que le Conseil économique et social peut adopter sur ce sujet, le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies étant dûment considéré, conformément à la résolution du Conseil ;

4. Que le Comité est autorisé :

a) A créer des sous-comités pour étudier des mesures internationales ou concertées sur toute branche spéciale de l'industrie et du commerce qui lui aurait été signalée aux fins d'examen, et faire des recommandations au Comité sur ces mesures ;

b) A inviter le secrétariat à faire des enquêtes ou des études documentaires sur ces branches spéciales de l'industrie ou du commerce ;

c) A créer des groupes de travail d'experts à cet effet ;

d) Sous réserve du paragraphe 3 ci-dessus, à prendre les dispositions nécessaires pour fournir les conseils d'experts aux gouvernements membres ou membres associés qui en feront la demande, en ce qui concerne l'élaboration de plans ou de projets spécifiques de développement industriel, ou tout autre aspect de ce développement, ou bien pour les aider à se procurer ces conseils, sous réserve que la priorité sera accordée aux plans ou aux projets spécifiques au sujet desquels des mesures pourraient être prises par le Comité, aux termes des dispositions a, b ou c ci-dessus ;

e) A mettre en œuvre les décisions qu'il aura prises aux termes des dispositions ci-dessus sans attendre l'approbation de la Commission, à moins que cette approbation ne puisse être obtenue dans un délai minimum de quinze jours ;

5. Que les dépenses encourues par les groupes de travail sont supportées par les gouvernements intéressés, ou par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, ou encore conjointement, conformément aux dispositions qui seront arrêtées avec le Secrétaire général ;

6. Que des rapports détaillés sur l'activité du Comité de l'industrie et du commerce sont soumis à la Commission à chacune de ses sessions, aux fins d'examen et d'approbation.

2. FER ET ACIER

Résolution adoptée le 5 avril 1949

(E/CN.11/AC.11/4)

Le Comité plénier,

Ayant examiné le rapport sur le fer et l'acier du Groupe de travail pour le développement industriel,

Ayant constaté qu'à l'heure actuelle le Comité ne dispose que d'informations insuffisantes sur le

iron and steel industry is at the disposal of the Committee at this time, and

Having recognized the basic importance of this industry to industrial growth,

Resolves :

That an expert Sub-Committee be set up consisting of members, nominated by member and associate member governments of ECAFE desiring to participate, working in association with the secretariat, adequately reinforced with expert consultants :

(a) To assemble full information about the deposits of iron and other ores used in the manufacture of steel in so far as they have been surveyed, about the scope for additional surveys and any international or United Nations assistance that may be obtainable for making such surveys, and about economic and commercial possibilities of exploitation ;

(b) To invite reports on the progress of iron and steel expansion projects and new projects undertaken in the ECAFE region ;

(c) To receive from the governments themselves reports of causes of delay in execution of specific projects in the field of iron and steel industry, and to make recommendations to the Commission or to the general committee which may be set up, with a view to removing the causes by such international action as may be desirable and practicable ;

(d) To gather together the existing knowledge, technique and researches in the making of iron and steel by utilizing fuels other than coking coal ;

(e) To report upon the possibilities of utilizing larger quantities of scrap both in large and small plants, indicate the potential supplies of scrap in the countries of the region and recommend ways and means of securing these supplies ;

(f) To report at least once each year to the general committees which may be set up, or to the Commission, the progress of the iron and steel industry in the ECAFE region.

3. COAL, POWER ALCOHOL AND CHEMICAL FERTILIZERS

Resolution adopted on 5 April 1949
(E/CN.11/AC.11/3)

The Committee of the Whole,

Having examined the report of the Working Party on Industrial Development with a view to determining those branches of industry in which there appears to be scope for international action, and

Having decided that on certain subjects insufficient information is at the disposal of the Committee to enable it to frame terms of reference to any subsidiary body for this purpose,

Resolves

That the secretariat, assisted by necessary experts as consultants, make an investigation on the subjects listed below and report the result in due

problème de l'expansion de l'industrie du fer et de l'acier,

Reconnaissant l'importance fondamentale de cette industrie pour le développement industriel,

Décide :

De créer un sous-comité d'experts composé d'experts désignés par les gouvernements membres et membres associés de la Commission qui désirent y prendre part, agissant en association avec le secrétariat renforcé, le cas échéant, d'experts-conseils, et qui serait chargé de :

a) Recueillir toutes informations sur les gisements de fer et d'autres minerais employés dans la manufacture de l'acier, pour autant qu'ils ont été relevés, sur l'ampleur possible de relevés géologiques supplémentaires et sur l'assistance internationale ou l'assistance de l'Organisation des Nations Unies qu'il serait possible de se procurer pour faire ces relevés, et sur l'intérêt économique et commercial de la recherche de nouveaux gisements ;

b) Demander des rapports sur les progrès des usines de fer et d'acier en voie d'expansion et sur les nouvelles usines en cours de construction dans la région de la Commission ;

c) Recevoir des gouvernements eux-mêmes des rapports sur les causes des retards survenus dans l'exécution de projets spécifiques dans le domaine de l'industrie du fer et de l'acier et de faire des recommandations à la Commission ou au comité général qui pourrait être créé en vue d'éliminer les causes de ces retards au moyen de mesures d'ordre international qu'il serait jugé souhaitable et pratique de prendre ;

d) Recueillir toutes les connaissances, les techniques et les recherches connues dans le domaine de la fabrication du fer et de l'acier en utilisant des carburants autres que le charbon à coke ;

e) Faire rapport sur la possibilité d'utiliser de plus grandes quantités de déchets ferreux dans les grandes et les petites usines, préciser quels sont les approvisionnements potentiels de déchets ferreux dans les pays de la région et recommander les moyens de s'assurer ces approvisionnements ;

f) Faire rapport au moins une fois par an, au comité général qui pourrait être créé ou à la Commission, sur les progrès accomplis par l'industrie du fer et de l'acier dans la région de la Commission.

3. CHARBON, ALCOOL POUR MOTEURS ET ENGRAIS CHIMIQUES

Résolution adoptée le 5 avril 1949
(E/CN.11/AC.11/3)

Le Comité plénier,

Ayant examiné le rapport du Groupe de travail pour le développement industriel en vue de déterminer quelles sont les branches de l'industrie qui semblent offrir un champ d'action international, et

Ayant décidé que le Comité ne dispose sur certains sujets que d'informations insuffisantes pour lui permettre d'élaborer le mandat de tout organe subsidiaire créé à cet effet,

Décide

D'inviter le secrétariat assisté des experts-conseils nécessaires à faire une enquête sur les sujets dont la liste suit et à faire rapport en temps voulu

course to the Commission or to any general committee that may be set up ;

1. Coal

(a) A study of the extent to which surveys for coal have already been carried out, are being carried out, or are contemplated in Asia and the Far East ; how far such surveys are up to date, and what conclusions can be drawn from them as to the extent of coal resources and the possibility of increasing production.

(b) A study of the obstacles, if any, to the carrying out of such additional surveys as appear to be needed, the extent to which expert assistance is available for making such surveys and any assistance that the countries concerned may require to enable them to undertake the surveys.

2. Power alcohol

A study of the possibility and methods of producing power alcohol, both as a substitute for petroleum and for other purposes, together with a statement of any existing enterprises in the region and of current practice in the manufacture and use of power alcohol and a study of other substitutes for petroleum together with the results of promising experiments.

3. Chemical fertilizers

In consultation with the Food and Agriculture Organization, a study of the economic and social aspects of the production and use of chemical fertilizers. It is suggested that the secretariat of ECAFE, with the assistance of FAO, might study the production side and FAO the utilization side.

4. INLAND TRANSPORT

Resolution adopted on 5 April 1949
(E/CN.11/AC.11/2)

The Committee of the Whole,

Taking note of the resolution passed at the third session (E/CN.11/108) regarding the convening of a conference on inland transport, and

Having considered the recommendations contained in the report of the Working Party on Industrial Development on the subject of transport and transport equipment,

Resolves :

1. That all recommendations of the Working Party on this subject be referred in the first instance to the Conference of Inland Transport Experts, whose recommendations will be considered by the Committee or the Commission in due course ;

2. That a transport division of the secretariat be established in order to prepare data for the Conference and to carry out such directions for further studies as the Conference may direct, so as to prepare adequate factual data to accompany any recommendations of the Conference that may be submitted to the Committee or Commission.

sur les résultats qu'il aurait obtenus, à la Commission ou au comité général qui serait éventuellement créé ;

1. Charbon

a) Etude sur la mesure dans laquelle des enquêtes sur le charbon ont déjà été faites en Asie et en Extrême-Orient, sont en cours ou bien sont envisagées ; rechercher si ces enquêtes sont à jour et quelles conclusions il est possible d'en tirer en ce qui concerne la richesse des ressources en charbon et la possibilité d'accroître la production.

b) Etude des obstacles éventuels qui s'opposent à l'exécution de telles enquêtes supplémentaires qui sembleraient nécessaires, de la mesure dans laquelle il est possible de se procurer l'assistance d'experts pour faire ces enquêtes et de l'assistance dont pourraient avoir besoin les pays intéressés pour leur permettre d'entreprendre ces enquêtes.

2. Alcool pour moteurs

Etude sur la possibilité de produire de l'alcool pour moteurs devant servir à la fois de succédané du pétrole et à toutes autres fins et sur les méthodes à employer pour ce faire ; état de toutes les entreprises qui existent dans la région et un exposé des procédés employés actuellement pour fabriquer et utiliser l'alcool pour moteurs ; ainsi qu'étude des autres succédanés du pétrole et résultats promis par les expériences réalisées.

3. Engrais chimiques

En consultation avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, étude des aspects économiques et sociaux de la production et de l'utilisation des engrais chimiques. Il est proposé que le secrétariat de la Commission étudie la production et que la FAO étudie l'utilisation.

4. TRANSPORTS INTÉRIEURS

Résolution adoptée le 5 avril 1949
(E/CN.11/AC.11/2)

Le Comité plénier

Prenant note de la résolution relative à la convocation d'une conférence d'experts en matière de transports intérieurs, adoptée à la troisième session (E/CN.11/108),

Ayant examiné les recommandations contenues dans le rapport du Groupe de travail pour le développement industriel au sujet des transports et du matériel de transport,

Décide :

1. De renvoyer en premier lieu toutes les recommandations du groupe de travail à ce sujet à la Conférence d'experts en matière de transports intérieurs, dont les recommandations seront étudiées en temps voulu par le Comité plénier ou la Commission ;

2. De créer au sein du secrétariat une division des transports chargée de préparer la documentation pour la Conférence et d'appliquer telles autres directives que la Conférence pourrait donner en ce qui concerne les études ultérieures, de manière à constituer une documentation convenable pour accompagner toutes recommandations de la Conférence qui pourraient être soumises au Comité plénier ou à la Commission.

5. FINANCIAL INSTITUTIONS

Resolution adopted on 5 April 1949
(E/CN.11/AC.11/1)

The Committee of the Whole,

Recognizing the essential role of investment and the necessity of fully utilizing domestic resources for promoting industrial and general economic development, and

Taking note of the section on finance in the resolution on industrial development (E/CN.11/114) adopted at the third session,

Resolves that the secretariat should undertake, as a top-priority project, an exhaustive inquiry into the facilities in the region for the mobilization of resources in the financial and monetary field for promoting productive investment, with a view to indicating opportunities for the improvement of these facilities and consequently for the promotion of industrial and general economic development.

6. TRADE WITH JAPAN AND DOLLAR SHORTAGE

Resolution adopted on 5 April 1949
(E/CN.11/AC.11/6)

The Committee of the Whole,

Having considered the report of the Executive Secretary on the establishment of subsidiary bodies so far as it relates to trade and finance,

Considering that some of the matters relating to trade and finance dealt with in that report are more suitable for action by other inter-governmental organizations,

1. *With respect to trade with Japan*

Resolves that the Executive Secretary, to assist the furtherance of the objective of the Commission's resolution E/CN.11/170, adopted at the fourth session, shall :

(i) Arrange as one of his continuing functions the supply of data regarding the commodities available from time to time for export from Japan to countries of the ECAFE region and *vice versa* and the mutual import needs of these countries and of Japan ;

(ii) Endeavour to the fullest extent practicable to secure data in such form and detail as will best assist the planning of the production, or importation or use of the commodities concerned ; and

(iii) Draw attention to any new trade possibilities which the countries of the ECAFE region and Japan can utilize to mutual advantage ;

2. *With respect to the alleviation of the dollar shortage,*

Recognizing that the problem of dollar shortage is one of common concern to the countries of the ECAFE region and has certain aspects which may call for joint consideration by them,

5. INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Résolution adoptée le 5 avril 1949
(E/CN.11/AC.11/1)

Le Comité plénier,

Reconnaissant le rôle essentiel que jouent les investissements, et la nécessité, pour faciliter le développement industriel et le développement économique en général, d'utiliser complètement les ressources nationales,

Considérant la section relative aux finances dans la résolution sur le développement industriel (E/CN.11/114) adoptée à la troisième session,

Décide que le secrétariat doit entreprendre, avec priorité d'urgence, une enquête approfondie sur les moyens qui existent dans la région pour mobiliser les ressources dans le domaine financier et monétaire en vue de favoriser des placements productifs, dans le but de faire ressortir quelles sont les possibilités de perfectionner ces moyens et, en conséquence, de faciliter le développement industriel et le développement économique en général.

6. COMMERCE AVEC LE JAPON ET PÉNURIE DE DOLLARS

Résolution adoptée le 5 avril 1949
(E/CN.11/AC.11/6)

Le Comité plénier,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire exécutif sur la création d'organes subsidiaires, dans la mesure où il a trait aux questions commerciales et financières,

Considérant que certains projets relatifs aux questions commerciales et financières traitées dans le rapport semblent mieux se prêter à l'action d'autres organisations intergouvernementales,

1. *En ce qui concerne le commerce avec le Japon*

Décide que le Secrétaire exécutif, pour aider à atteindre l'objectif fixé dans la résolution E/CN.11/170 adoptée par la Commission à sa quatrième session :

i) Prendra les mesures nécessaires, à titre d'une de ses attributions permanentes, pour fournir les données relatives aux produits de base qui pourraient être exportés, de temps à autre, du Japon à destination des pays de la Commission et vice versa, ainsi qu'aux besoins réciproques d'importation des pays de la Commission et du Japon ;

ii) S'efforcera, dans toute la mesure du possible, de présenter ces données en détail, sous la forme qui permettra de mieux élaborer les plans de production, ou d'organiser l'importation ou l'utilisation des produits en question ;

iii) Attirera l'attention de la Commission sur toutes nouvelles possibilités commerciales que les pays de la Commission et le Japon peuvent mettre à profit de façon mutuellement avantageuse ;

2. *En ce qui concerne les remèdes à la pénurie de dollars,*

Reconnaissant que le problème de la crise de dollars intéresse à la fois tous les pays membres de la Commission et qu'il présente certains aspects qu'il serait éventuellement nécessaire pour ces pays d'étudier conjointement,

Considering, however, that no decision on any of the possible forms of action indicated in the Executive Secretary's report is practicable without a prior examination by experts of the whole problem,

Resolves that the Executive Secretary shall, for the consideration of the Commission or its subsidiary bodies, prepare in consultation with the International Monetary Fund, the International Bank for Reconstruction and Development and any expert sub-committees that may be set up to deal with specific fields of industry, a report on :

(i) The factors affecting the balance of payments situation of each country of the ECAFE region experiencing a dollar shortage, unless such analysis is already included within the scope of the investigations undertaken by the International Monetary Fund ;

(ii) The measures already taken or contemplated by each such country to relieve the shortage, including measures to secure external credits or loans for the purpose of financing either specific projects or general import needs not specifically related to any projects, to stimulate private foreign investment, and to attain such volume and direction of imports and exports, both visible and invisible, as will result in the maximum possible economy and expansion of available foreign exchange resources ;

(iii) The extent to which the shortage is likely to be remedied by these measures ; and

(iv) Any other measures required.

7. TRAVEL FACILITIES

Resolution adopted on 5 April 1949
(E/CN.11/AC.11/5)

The Committee of the Whole,

Considering that one of the primary needs of the region for development of industry is technical training, and that facilities for such training are confined to relatively few centres,

Desiring also to promote the trade of the region,

Considering that stimulation of tourist traffic would be the means of making available additional dollar and other foreign exchange, and

Taking into account the fact that regulations relating to custom, passports, immigration, health, currency and exchange act as a hindrance and to some extent a deterrent to the free movement of students, traders and tourists,

Resolves :

1. (a) That a Working Group be appointed immediately by the secretariat to survey the problems mentioned in paragraphs (c), page 30, and (e), page 31, of document E/CN.11/183 in order to provide the countries concerned with the information and suggestions necessary to attain by

Considérant, toutefois, qu'il n'est guère possible de prendre aucune décision sur aucune des mesures éventuelles indiquées dans le rapport du Secrétaire exécutif, avant que des experts ne fassent une étude de l'ensemble du problème.

Décide d'inviter le Secrétaire exécutif à préparer, pour être examiné par la Commission ou par ses organes subsidiaires, en consultation avec le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et tous sous-comités d'experts qui pourraient être créés pour traiter de certaines branches spéciales de l'industrie, un rapport sur :

i) Les facteurs qui affectent la situation de la balance des paiements de chacun des pays de la région de la Commission qui souffrent de la pénurie de dollars, sous réserve toutefois que cette analyse ne soit pas déjà comprise dans le domaine des recherches effectuées par le Fonds monétaire international ;

ii) Les dispositions déjà prises ou envisagées par chacun de ces pays pour remédier à cette pénurie, y compris les mesures destinées à assurer des crédits ou des emprunts extérieurs dans le but de financer, soit des projets spécifiques, soit les importations nécessaires d'ordre général qui ne sont directement rattachées à aucun de ces projets, pour stimuler les placements étrangers privés et pour obtenir un volume d'importations et d'exportations, à la fois visibles et invisibles, à destination de pays choisis, qui aurait pour résultat d'économiser le plus possible les ressources de devises disponibles et de les accroître ;

iii) La mesure dans laquelle cette pénurie peut être allégée par les dispositions précitées ; et

iv) Toutes autres mesures qui seraient nécessaires.

7. FORMALITÉS DE FRONTIÈRES

Résolution adoptée le 5 avril 1949
(E/CN.11/AC.11/5)

Le Comité plénier

Considérant que la formation technique constitue l'un des besoins primordiaux pour le développement industriel de la région et que les possibilités de formation technique ne se trouvent que dans un nombre relativement réduit de centres,

Désireux également de développer le commerce de la région,

Considérant que le développement du tourisme constituerait un moyen de se procurer des dollars et autres devises,

Tenant compte du fait que les formalités relatives aux douanes, aux passeports, à l'immigration, au contrôle sanitaire, à la monnaie et aux devises constituent une entrave et, dans une certaine mesure, un obstacle au libre mouvement des étudiants, des commerçants et des touristes,

Décide :

1. a) De faire désigner immédiatement par le secrétariat un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes mentionnés au paragraphe c, page 29, et e, page 31, du document E/CN.11/183, en vue de soumettre aux pays intéressés les informations et les propositions nécessaires pour atteindre dans

their common effort the aims contained in the preamble, and especially

- (i) To survey the existing situation with respect to travel facilities generally and especially in respect of the regulations listed in the preamble, and to consider to what extent these regulations can be simplified and co-ordinated ;
- (ii) To consider what other impediments to freedom of travel at present exist and how far they could be removed ;
- (iii) To obtain information, especially through the United Nations, of any work done in this field in other parts of the world and to consider how far any agreements or conventions arrived at elsewhere apply in this region ;

- (iv) To consider what other measures, including the establishment of national tourist organizations and improvement of hotel accommodation, can be taken to stimulate tourist traffic ;

(b) That this Working Group might consist of from three to five members selected from travel agencies operating in the region, co-opting representatives of local agencies in each country. It is hoped that their travelling expenses would be met by the tourist organizations of the different countries ;

(c) That the Working Group submit a report within three months after its establishment ;

2. That an *ad hoc* representative Sub-Committee on Travel be established ;

- (i) To examine the reports of the Working Group and any other suggestions in this field ; and
- (ii) To suggest or take action on any practical measures arising therefrom ;

Recommends that governments represented on the Sub-Committee give very favourable consideration to its resolutions.

8. SECRETARIAT STAFF

Resolution adopted on 5 April 1949
(E/CN.11/AC.11/7)

The Committee of the Whole

Resolves that the staff of the secretariat of the Economic Commission for Asia and the Far East be suitably strengthened to enable it to carry out the new tasks laid upon it.

C. SUBMISSION OF A DRAFT RESOLUTION FOR CONSIDERATION BY THE ECONOMIC AND SOCIAL COUNCIL AT ITS NINTH SESSION

157. The President of the Economic and Social Council has expressed to the Chairman of the Economic Commission for Asia and the Far East a desire that the Commission, when making its full annual or interim report to the regular session of the Council, should include draft resolutions which might be considered by the Council at the same time as the report.

un effort commun les buts mentionnés dans le préambule de la présente résolution, et particulièrement

- i) D'examiner la situation actuelle en ce qui concerne les formalités de frontière en général et, en particulier, les formalités dont la liste figure au préambule de la présente résolution, ainsi que d'étudier dans quelle mesure il serait possible de simplifier et de coordonner ces formalités ;
- ii) D'étudier quels autres obstacles s'opposent actuellement à la liberté des voyages et dans quelle mesure ils peuvent être éliminés ;
- iii) De s'informer, spécialement auprès de l'Organisation des Nations Unies, de tous travaux faits en cette matière dans les autres parties du monde et de rechercher dans quelle mesure tous accords ou toutes conventions qui auraient été conclus ailleurs sont applicables à la région de la Commission ;
- iv) D'examiner quelles autres mesures, y compris la création d'organisations nationales de tourisme et l'amélioration des hôtels, pourraient être prises pour encourager le tourisme ;

b) Que ce groupe de travail pourra se composer de trois à cinq membres choisis dans les agences de voyage qui fonctionnent dans la région, lesquels coopteront des représentants d'agences locales dans chaque pays. Le Comité espère que les frais de voyage de ces experts seront couverts par les organisations de tourisme des divers pays ;

c) Que le groupe de travail présentera un rapport dans trois mois à compter de sa création ;

2. De créer un sous-comité spécial du tourisme de caractère représentatif chargé :

- i) D'examiner les rapports du groupe de travail et toutes autres suggestions présentées dans ce domaine ;
- ii) De proposer ou de prendre toutes mesures d'ordre pratique qui en résulteraient ;

Recommande que les gouvernements représentés au Sous-Comité étudient très favorablement les résolutions du Sous-Comité.

8. PERSONNEL DU SECRÉTARIAT

Résolution adoptée le 5 avril 1949
(E/CN.11/AC.11/7)

Le Comité plénier

Décide de renforcer le personnel du secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient pour lui permettre d'exécuter les nouvelles tâches qui lui sont confiées.

C. PROJET DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉ AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR EXAMEN AU COURS DE SA NEUVIÈME SESSION

157. Le Président du Conseil économique et social a exprimé au Président de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient le vœu que la Commission, lorsqu'elle présentera son rapport définitif annuel ou son rapport provisoire à la session ordinaire du Conseil, y comprenne les projets de résolution que le Conseil pourrait examiner en même temps que le rapport.

158. Accordingly, hereunder is a draft resolution submitted by the Committee of the Whole, acting for the Economic Commission for Asia and the Far East, for consideration by the Economic and Social Council at its ninth session :

The Economic and Social Council

Takes note of the annual report of the Economic Commission for Asia and the Far East, covering the period 1 July 1948–5 April 1949 ;

Approves the establishment of a Committee on Industry and Trade, a Sub-Committee on Iron and Steel and a Sub-Committee on Travel as subsidiary bodies of the Economic Commission for Asia and the Far East ; and

Recommends that the necessary funds be allocated for the purpose of enlarging the secretariat in order to enable it to carry out the new functions assigned to it by the resolutions adopted by the Committee of the Whole of the Economic Commission for Asia and the Far East.

Appendix A

TERMS OF REFERENCE OF THE
ECONOMIC COMMISSION FOR ASIA AND
THE FAR EAST

As adopted at the fourth session of the Economic and Social Council, and amended at the fifth, seventh and eighth sessions of the Council

The Economic and Social Council,

Having considered the resolution adopted at the 55th plenary meeting of the General Assembly on 11 December 1946—namely, that the General Assembly “ recommends that, in order to give effective aid to the countries devastated by war, the Economic and Social Council, at its next session, give prompt and favourable consideration to the establishment of . . . an Economic Commission for Asia and the Far East ”,²²—and

Having noted the report of the Working Group for Asia and the Far East of the Temporary Sub-Commission on Economic Reconstruction of Devastated Areas²³,

Establishes an Economic Commission for Asia and the Far East with terms of reference as follows :

1. The Economic Commission for Asia and the Far East, acting within the framework of the policies of the United Nations and subject to the general supervision of the Council, shall, provided that the Commission takes no action in respect to any country without the agreement of the government of that country :

(a) Initiate and participate in measures for facilitating concerted action for the economic reconstruction of Asia and the Far East, for raising the level of economic activity in Asia and the Far East and for maintaining and strengthening the economic relations of these areas both among themselves and with other countries of the world ;

(b) Make or sponsor such investigations and studies of economic and technological problems and development within territories of Asia and the Far East as the Commission deems appropriate ;

(c) Undertake or sponsor the collection, evaluation and dissemination of such economic, technological and statistical information as the Commission deems appropriate.

²² See *Official Records of the General Assembly, Second Part of First Session, Resolutions*, resolution 46 (I).

²³ See E/307/Rev.1.

158. En conséquence, on trouvera ci-dessous le texte d'un projet de résolution que le Comité plénier présente, au nom de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, au Conseil économique et social afin qu'il l'examine au cours de sa neuvième session :

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport annuel de la Commission pour l'Asie et l'Extrême-Orient portant sur la période du 1^{er} juillet 1948 au 5 avril 1949 ;

Approuve la création d'un Comité de l'industrie et du commerce, d'un Sous-Comité du fer et de l'acier et d'un Sous-Comité des voyages comme organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient ; et

Recommande l'ouverture des crédits nécessaires pour augmenter l'effectif du secrétariat de la Commission afin de mettre celui-ci en mesure de s'acquitter des nouvelles tâches qui lui sont confiées en vertu des résolutions adoptées par le Comité plénier de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

Appendice A

MANDAT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

Tel que le Conseil économique et social l'a adopté à sa quatrième session et amendé à ses cinquième, septième et huitième sessions

Le Conseil économique et social,

Après avoir examiné la résolution adoptée lors de la 55^e séance plénière de l'Assemblée générale, tenue le 11 décembre 1946, aux termes de laquelle l'Assemblée générale « recommande que... pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création... d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient »²², et

Ayant pris note du rapport du Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées²³,

Crée une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient avec le mandat suivant :

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, agissant conformément aux principes des Nations Unies, sous réserve du contrôle général du Conseil, devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays :

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, relever le niveau de l'activité économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient et maintenir, en les renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde ;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques, ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire ;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire ;

²² Voir les *Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale, Résolutions*, résolution 46 (I).

²³ Voir E/307/Rev.1.

2. The territories of Asia and the Far East referred to in paragraph 1 shall include, in the first instance, British North Borneo, Brunei and Sarawak, Burma, Ceylon, China, India, Indo-Chinese Federation, Hong Kong, Korea, Federation of Malaya²⁴ and Singapore, Nepal, Netherlands Indies (now Indonesia), Pakistan, Philippine Republic and Siam.²⁵

3. The members of the Commission shall, in the first instance, consist of Australia, China, France, India, Netherlands, Philippine Republic, Siam, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America, provided that any State in the area which may hereafter become a member of the United Nations shall be thereupon admitted as a member of the Commission.²⁶

3 (a) (i) Any of the following territories—namely, North Borneo, Brunei and Sarawak, Burma, Ceylon, the Indo-Chinese Federation, Hong Kong, Korea, Federation of Malaya and Singapore, Nepal and the Netherlands Indies—or any part or group of such territories,²⁷ may on presentation of its application to the Commission by the member responsible for the international relations of such territory, part or group of territories, be admitted by the Commission as an associate member of the Commission.²⁸ If it has become responsible for its own international relations, such territory, part or group of territories, may be admitted as an associate member of the Commission on itself presenting its application to the Commission.

(ii) Representatives of associate members shall be entitled to participate without vote in all meetings of the Commission, whether sitting as Commission or as Committee of the Whole.

(iii) Representatives of associate members shall be eligible to be appointed as members of any committee, or other subordinate body, which may be set up by the Commission and shall be eligible to hold office in such body.

(iv) Any territory or part or group of territories mentioned in paragraph 3(a) (i) which is not a member or an associate member of the Commission may, with the concurrence of the member responsible for its international relations, be invited by the Commission to participate in a consultative capacity in the consideration of any matter of particular concern to that territory, part or group of territories.

²⁴ The Federation of Malaya came into being on 1 February 1948 as result of consultations between representatives of the British Government, the rulers of the Malay States and the United Malays' National Organization. It succeeded the Malayan Union which had been set up on 1 April 1946.

²⁵ Nepal was included in paragraph 2 by the Economic and Social Council resolution 144 A (VII) at its seventh session. Korea was included in paragraph 2 by the Council at its eighth session (resolution 187 B (VIII)). With the partition of India, Pakistan became a territory within the scope of this paragraph.

²⁶ New Zealand was admitted as a member of the Commission by the Economic and Social Council at its sixth session (resolution 105 (VI)). Under this proviso, Pakistan and Burma became members of the Commission when they were admitted into the United Nations.

²⁷ Burma became a member of the Commission at the time of its admission to the United Nations. Nepal and Korea were included in paragraph 3a (i) by the Economic and Social Council at its eighth session (resolution 187 (VIII)).

²⁸ The Council at its fifth session on 5 August 1947 adopted resolution 69 (V) requesting members of the Commission concerned to forward such applications to the Commission. Associate members so far admitted are Ceylon, Hong Kong, Malaya and British Borneo Group, the Kingdom of Cambodia and the Kingdom of Laos, Nepal, the Republic of Indonesia and the "rest of Indonesia".

2. Les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient mentionnés au paragraphe 1 comprendront, au début, le Bornéo du Nord britannique, le Brunéi et le Sarawak, la Birmanie, Ceylan, la Chine, la Corée, l'Inde, la Fédération indochinoise, Hong-kong, la Fédération de Malaisie²⁴ et Singapour, le Népal, les Indes néerlandaises (actuellement Indonésie), le Pakistan, la République des Philippines et le Siam²⁵.

3. La Commission sera composée en premier lieu des pays suivants : l'Australie, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, les Pays-Bas, la République des Philippines, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Siam et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, étant entendu que tout Etat situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre des Nations Unies deviendrait de ce fait membre de la Commission²⁶.

3 a. i) Tous les territoires suivants : Bornéo septentrional, Brunéi et Sarawak, Birmanie, Ceylan, Corée, Fédération indochinoise, Hong-kong, Union malaise et Singapour, Indonésie (anciennement Indes néerlandaises), ou toute partie ou tout groupe de ces territoires²⁷, pourront, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ces territoires, parties ou groupes de territoires, être admis par la Commission en qualité de membres associés²⁸. Si un de ces territoires, parties ou groupes de territoires vient à assumer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

ii) Les représentants des membres associés pourront participer sans droit de vote à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

iii) Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout organe subsidiaire que la Commission pourrait créer et auront le droit de faire partie du bureau de ces organismes.

iv) Tous les territoires, parties ou groupes de territoires mentionnés au paragraphe 3, a, i, qui ne sont pas membres ou membres associés de la Commission peuvent, avec l'assentiment du membre qui assume la responsabilité de leurs relations internationales, être invités par la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question qui présente un intérêt particulier pour ces territoires, parties ou groupes de territoires.

²⁴ La Fédération de Malaisie a été constituée le 1^{er} février 1948, à la suite de consultations entre les représentants du Gouvernement britannique, les autorités des Etats malais et l'Organisation nationale des Malais unis. Elle a succédé à l'Union malaise qui avait été créée le 1^{er} avril 1946.

²⁵ Le Népal a été ajouté aux territoires mentionnés au paragraphe 2 par la résolution 144 A (VII) que le Conseil économique et social a adoptée à sa septième session. Le Conseil économique et social a, au cours de sa huitième session, ajouté le nom de la Corée à la liste des territoires figurant au paragraphe 2 [résolution 187 B (VIII)]. A la suite du partage de l'Inde, le Pakistan est devenu un territoire auquel s'appliquent les dispositions du présent paragraphe.

²⁶ Le Conseil économique et social, à sa sixième session, a admis la Nouvelle-Zélande en qualité de membre de la Commission [résolution 105 (VI)]. Aux termes de cette disposition, le Pakistan et la Birmanie sont devenus membres de la Commission lorsqu'ils ont été admis au sein de l'Organisation des Nations Unies.

²⁷ La Birmanie est devenue membre de la Commission lorsqu'elle a été admise comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Le Népal et la Corée ont été ajoutés à la liste des pays par décision du Conseil économique et social, lors de sa huitième session [résolution 187 (VIII)].

²⁸ A sa cinquième session, le 5 août 1947, le Conseil a adopté une résolution 69 (V) invitant les membres de la Commission intéressés à transmettre ces demandes à la Commission. Les membres associés admis jusqu'ici sont les suivants : Ceylan, Hong-kong, la Fédération malaise et le Bornéo du Nord britannique, le Royaume de Cambodge et le Royaume du Laos, le Népal, la République d'Indonésie et le « reste de l'Indonésie ».

4. The Commission is empowered to make recommendations on any matters within its competence directly to the governments of members or associate members concerned, governments admitted in a consultative capacity and the specialized agencies concerned. The Commission shall submit for the Council's prior consideration any of its proposals for activities that would have important effects on the economy of the world as a whole.

5. The Commission shall invite any Member of the United Nations not a member of the Commission to participate in a consultative capacity in its consideration of any matter of particular concern to that non-member.

6. The Commission may consult with the representatives of the control authority in Japan and may be consulted by such representatives for the purpose of mutual information and advice on matters concerning the economy of Japan in relation to the economy of the rest of Asia and the Far East.

7. The Commission shall invite representatives of specialized agencies and may invite representatives of any inter-governmental organizations to participate in a consultative capacity in its consideration of any matter of particular concern to that agency or organization, following the practice of the Economic and Social Council.

8. The Commission shall take measures to ensure that the necessary liaison is maintained with other organs of the United Nations and with the specialized agencies.

9. The Commission, after discussion with any specialized agency functioning in the same general field, and with the approval of the Council, establish such subsidiary bodies as it deems appropriate, for facilitating the carrying out of its responsibilities.

10. The Commission shall adopt its own rules of procedure, including the method of selecting its Chairman.

11. The Commission shall submit to the Council once a year a full report on its activities and plans, including those of any subsidiary bodies, and shall make interim reports at each regular session of the Council.

12. The administrative budget of the Commission shall be financed from the funds of the United Nations.

13. The Secretary-General of the United Nations shall appoint the staff of the Commission, which shall form part of the Secretariat of the United Nations.

14. The headquarters of the Commission shall be located at the seat of the office of the United Nations in Asia and the Far East. Until such time as the site of the office of the United Nations in Asia and the Far East shall be determined, the temporary headquarters of the Commission shall remain in Shanghai.

15. Not later than 1951, the Council shall make a special review of the work of the Commission with a view to determining whether the Commission should be terminated or continued, and if continued what modification, if any, should be made in its terms of reference.

Appendix B

PRINCIPAL OFFICIAL DOCUMENTS PUBLISHED 1 JULY 1948–5 APRIL 1949

1. *Industrial development*

Report and recommendations for industrial development by the Industrial Development Working Party (E/CN.11/131).

Annex A : Study on fuel and power (electric power, coal and petroleum) (E/CN.11/131/Annex A).

Annex B : Study on transport and transport equipment (in relation to industry) (E/CN.11/131/Annex B).

4. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes aux gouvernements des membres et membres associés intéressés, aux gouvernements des Etats admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

5. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

6. La Commission peut consulter les représentants de l'organisme de contrôle du Japon et être consultée par eux afin d'échanger des renseignements ou des avis sur des questions relatives à l'économie du Japon dans la mesure où elle affecte l'économie du reste de l'Asie et de l'Extrême-Orient.

7. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations intergouvernementales à participer, à titre consultatif, aux discussions qu'elle consacrera à toute question susceptible d'intéresser particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

8. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes de l'Organisation des Nations Unies et avec les institutions spécialisées.

9. La Commission peut, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général, et avec l'approbation du Conseil, constituer tous organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

10. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son Président.

11. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur son activité et ses projets, ainsi que sur ceux de tout organisme subsidiaire, et elle établira un rapport provisoire à chaque session ordinaire du Conseil.

12. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

13. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

14. Le siège de la Commission sera établi au siège du bureau de l'Organisation des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient. En attendant que le siège permanent du bureau de l'Organisation en Asie et en Extrême-Orient ait été fixé, le siège temporaire de la Commission est maintenu à Shanghai.

15. Le Conseil procédera, au plus tard en 1951, à un examen spécial des travaux de la Commission en vue de décider de la liquidation ou du maintien de la Commission, et au cas de maintien, décidera des modifications éventuelles à apporter à son mandat.

Appendice B

PRINCIPAUX DOCUMENTS OFFICIELS PUBLIÉS ENTRE LE 1^{er} JUILLET 1948 ET LE 5 AVRIL 1949

1. *Développement industriel*

Rapport et recommandations sur le développement industriel par le Groupe de travail pour le développement industriel (E/CN.11/131).

Annexe A : Etude sur les combustibles et l'énergie (énergie électrique, charbon et pétrole) (E/CN.11/131/Annexe A).

Annexe B : Etude sur les transports et le matériel de transport (du point de vue industriel) (E/CN.11/131/Annexe B).

Annex C : Fertilizers and agricultural requisites (E/CN.11/131/Annex C).

Annex D : Study on basic materials including metals and ores (E/CN.11/131/Annex D).

Annex E : Study on textiles (E/CN.11/131/Annex E).

Annex F : Study on heavy engineering industries (E/CN.11/131/Annex F).

Annex G : Study on financial requirements for reconstruction and development (E/CN.11/131/Annex G).

Report on action taken on the resolution (E/CN.11/113) concerning Japanese economy (E/CN.11/132).

Annex A : Japan's manufacturing capacity for capital goods (E/CN.11/132/Annex A).

Annex B : Imports needed by Japan and potentially available in Asia and the Far East (E/CN.11/132/Annex B).

Statement by the United States Department of State on the provision of capital goods and basic materials for industrial development (E/CN.11/145).

Statement by the United Kingdom on the provision of capital goods and basic materials to countries in the ECAFE region (E/CN.11/151).

List of capital goods that could be exported by the Netherlands industries (E/CN.11/156).

Letter from the International Bank for Reconstruction and Development regarding prospects of investment in the ECAFE region (E/CN.11/155).

2. *Trade and finance*

Report on the work of the Trade Promotion Section (E/CN.11/133).

Report on financial arrangements to facilitate trade of the countries of the ECAFE region (E/CN.11/128 and Add.1).

Annex I : Estimated imports and exports for 1949, 1950 and 1951 for certain countries in the ECAFE region (E/CN.11/128/Add.1/Annex 1).

Annex II : Notes on financial and commercial arrangements in the ECAFE region (E/CN.11/128/Add.1/Annex II).

3. *Food and agriculture*

Report on continued co-operation with FAO (E/CN.11/134).

Progress report and recommendations on agricultural requisites by the FAO-ECAFE Joint Working Party on Agricultural Requisites (E/CN.11/135).

Report of the FAO-ECAFE Joint Working Party on Agricultural Requisites (E/CN.11/135/Add.1).

Food and agricultural conditions in Asia and the Far East, 1948 (E/CN.11/144).

4. *Flood control*

Report on the establishment of a Bureau of the Flood Control (E/CN.11/137).

5. *Technical training and technical assistance*

Report on the work of the Technical Training Section (E/CN.11/136).

Annex A : Letter from the Executive Secretary to the Director-General of the International Labour Organisation (E/CN.11/136/Annex A).

Annex B : Technical and vocational training facilities in ECAFE countries (E/CN.11/136/Annex B).

Annexe C : Etude sur les engrais, produits et matériel nécessaires à l'agriculture (E/CN.11/131/Annexe C).

Annexe D : Etude sur les produits de base, y compris les métaux et les minerais (E/CN.11/131/Annexe D).

Annexe E : Etude sur les textiles (E/CN.11/131/Annexe E).

Annexe F : Etude sur les industries mécaniques lourdes (E/CN.11/131/Annexe F).

Annexe G : Etude sur les incidences financières du programme de reconstruction et de développement économique (E/CN.11/131/Annexe G).

Rapport sur les mesures prises en exécution de la résolution E/CN.11/113, relative à l'économie japonaise (E/CN.11/132).

Annexe A : Capacité industrielle du Japon en biens de production (E/CN.11/132/Annexe A).

Annexe B : Importations dont le Japon aurait besoin et qu'il pourrait trouver en Asie et dans l'Extrême-Orient (E/CN.11/132/Annexe B).

Déclaration du Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique sur la fourniture de biens d'exploitation et de produits de base nécessaires au développement industriel (E/CN.11/145).

Déclaration du Royaume-Uni sur la fourniture de biens de production et de produits de base nécessaires aux pays situés dans le domaine géographique de la CEAO (E/CN.11/151).

Liste des biens de production que les industries des Pays-Bas pourraient exporter (E/CN.11/156).

Lettre de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement concernant les perspectives d'investissements dans le domaine géographique de la CEAO (E/CN.11/155).

2. *Commerce et finance*

Rapport sur les travaux de la section pour le développement du commerce (E/CN.11/133).

Rapport sur les dispositions financières à prendre en vue de faciliter le commerce des pays situés dans le domaine géographique de la CEAO (E/CN.11/128 et Add.1).

Annexe I : Estimations des importations et des exportations pour 1949, 1950 et 1951 pour certains pays situés dans le domaine géographique de la CEAO (E/CN.11/128/Add.1/Annexe 1).

Annexe II : Notes sur les accords financiers et commerciaux dans le domaine géographique de la CEAO (E/CN.11/128/Add.1/Annexe II).

3. *Alimentation et agriculture*

Rapport sur la coopération permanente avec la FAO (E/CN.11/134).

Rapport sur son activité et recommandations présentées par le Groupe de travail mixte de la FAO et de la CEAO pour tout ce qui est nécessaire à l'agriculture (E/CN.11/135).

Rapport du Groupe de travail mixte de la FAO et de la CEAO pour tout ce qui est nécessaire à l'agriculture (E/CN.11/135/Add.1).

Rapport sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Asie et en Extrême-Orient en 1948 (E/CN.11/144).

4. *Hydraulique fluviale*

Rapport sur la création d'un bureau d'hydraulique fluviale (E/CN.11/137).

5. *Formation technique et assistance technique*

Rapport sur les travaux de la section pour la formation technique (E/CN.11/136).

Annexe A : Lettre du Secrétaire exécutif au Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (E/CN.11/136/Annexe A).

Annexe B : Possibilités de formation technique et professionnelle dans les pays du domaine géographique de la CEAO (E/CN.11/136/Annexe B).

Annex B/Add.1 : Addendum to Madame Thibert's report on technical and vocational training (E/CN.11/136/Annex B/Add.1).

Annex C : Facilities for technical training of supervisory personnel offered by member and associate member countries of the ECAFE region (E/CN.11/136/Annex C).

Annex D : Summary of a survey of technical assistance available for economic development in the United Nations and the specialized agencies (E/CN.11/136/Annex D).

Annex E : Annotated list of publications on technical training received in the ECAFE secretariat up to September 1948 (E/CN.11/136/Annex E).

Annex F : UNESCO world fellowship survey (E/CN.11/136/Annex F).

The actions of the third session of the General Assembly of the United Nations (Paris) on the provision of technical assistance for economic development (E/CN.11/165).

6. *Research and statistics*

Economic Survey of Asia and the Far East, 1947, United Nations Department of Economic Affairs, Economic Commission for Asia and the Far East, Shanghai, 1948.

Plan for the 1948 issue of the *Economic Survey of Asia and the Far East* (E/CN.11/139).

Annex A : List of statistical publications received by the ECAFE secretariat (E/CN.11/139/Annex A).

Annex B : A note on the collection of material from member governments for the 1948 *Survey* (E/CN.11/139/Annex B).

Survey of the statistical organization in the countries of Asia and the Far East (E/CN.11/81/Annex A).

List of Books, Pamphlets and Periodicals in the ECAFE Library, 20 June 1948. (Supplement Nos. 1-5 issued 31 July, 31 August, 30 September, 31 October 1948 and 28 February 1949).

Annexe B/Add.1 : Addenda au rapport de M^{me} Thibert sur la formation technique et professionnelle (E/CN.11/136/Annexe B/Add.1).

Annexe C : Possibilités de formation technique pour les cadres de maîtrise offertes par les pays membres et membres associés du domaine géographique de la CEAE0 (E/CN.11/136/Annexe C).

Annexe D : Résumé des données recueillies au cours d'une enquête sur l'assistance technique en vue du développement économique que peuvent fournir les Nations Unies et les institutions spécialisées (E/CN.11/136/Annexe D).

Annexe E : Liste annotée des publications relatives à la formation technique et parvenues au secrétariat de la CEAE0 jusqu'en septembre 1948 (E/CN.11/136/Annexe E).

Annexe F : Etude de l'UNESCO sur les bourses offertes dans le monde (E/CN.11/136/Annexe F).

Résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa troisième session ordinaire tenue à Paris concernant l'assistance technique en vue du développement économique (E/CN.11/165).

6. *Recherche et statistiques*

Etude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient pour 1947, Département des questions économiques de l'Organisation des Nations Unies, Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Changhaï, 1948.

Plan de l'*Etude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient* pour 1948 (E/CN.11/139).

Annexe A : Liste des publications statistiques reçues par le secrétariat de la CEAE0 (E/CN.11/139/Annexe A).

Annexe B : Note sur l'obtention, auprès des gouvernements membres, des données statistiques pour l'*Etude* de 1948 (E/CN.11/139/Annexe B).

Etude sur l'organisation de la statistique dans les pays d'Asie et d'Extrême-Orient (E/CN.11/81/Annexe A).

Liste des ouvrages, brochures et périodiques dont disposait, au 20 juin 1948, la bibliothèque de la CEAE0 (des suppléments numérotés de 1 à 5 ont été publiés aux dates suivantes : 31 juillet, 31 août, 30 septembre, 31 octobre 1948 et 28 février 1949).

Comments on the report by the representative of France and by the Governments of the Netherlands and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland

The Executive Secretary has received the following comments from the representative of France and from the Governments of the Netherlands and the United Kingdom :

1. The representative of France

(a) In regard to paragraph 4, remarks that he was not aware of the existence of a country called " the rest of Indonesia " and did not hear that it ever applied for associate membership ;

(b) In regard to paragraph 49, wishes to add, after the words " the New Zealand proposal should be put to vote first ", the following : " , considering such proposal as illegal, since the ' rest of Indonesia ' had never submitted any application for associate membership ".

He adds the following comment :

" The French delegation in fact maintains that a commission has no right arbitrarily to modify the territorial composition of a country which applies for admission ; it may only accept or reject the application."

2. The Government of the Netherlands desires the following additions to be made :

(a) In paragraph 49, after the words " The representative of the Netherlands " and before the words " requested that the motion " insert : " emphasized that there was no application for an associate membership of the rest of Indonesia as there was no political unity of this description and " ;

(b) In paragraph 49, after the words " acted outside its competence " delete the period and continue the sentence with the words " by effecting an arbitrary alteration in an application, presented by a member in accordance with resolution 69 (V) of the Economic and Social Council and, at the same time, in admitting the Republic of Indonesia as an associate member on its own application, which was contrary to the same resolution ".

3. The Government of the United Kingdom

(a) In regard to paragraph 127 (ii)³⁰ suggests that for the sake of clarity this sub-paragraph should be amended to read :

" (ii) That paragraph IV (ii) of the resolution did not, in any way, affect the subordination of the Committee on Industry and Trade to the Commission " ;

(b) Considers that paragraph 147 (c) should be deleted, since in its view, the Sub-Committee on Trade decided that the secretariat should not attempt to prepare a classified directory of exporters and importers within the region, regarding this as a task beyond the resources of the secretariat. It submits the following re-draft of the paragraph as representing the opinion of the United Kingdom Government on the discussion in the sub-committee :

" (c) The Trade Promotion section should provide on request from member and associate member countries

²⁹ This annex was originally issued under the document symbol E/1329-E/CN.11/190/Annex A.

³⁰ The original paragraph 127 (ii) was considerably amended by the secretariat and appears in the report as paragraph 127 (2). Before amendment, paragraph 127 (2) read as follows :

" (ii) That paragraph IV (ii) of the resolution did not, in any way, affect the subsidiary character of the Committee on Industry and Trade in relation to the Commission."

Observations faites sur le rapport par le représentant de la France et par les Gouvernements des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Secrétaire exécutif a reçu les observations suivantes du représentant de la France et des Gouvernements des Pays-Bas et du Royaume-Uni :

1. Le représentant de la France

a) Fait remarquer, au sujet du paragraphe 4, qu'il ignorait l'existence d'un pays appelé « le reste de l'Indonésie », et ne savait pas que ce pays eût jamais demandé à devenir membre associé ;

b) Désire ajouter, au paragraphe 49, après les mots « mise aux voix la première », le texte suivant : « , considérant qu'elle était entachée d'irrégularité, puisque « le reste de l'Indonésie » n'avait jamais demandé à devenir membre associé. »

Il ajoute l'observation suivante :

« La délégation française soutient, en fait, qu'une commission n'a pas le droit de modifier arbitrairement la composition territoriale d'un pays qui demande son admission ; elle peut seulement accepter ou rejeter la demande, »

2. Le Gouvernement des Pays-Bas désire qu'on ajoute au texte les passages suivants :

a) Au paragraphe 49, après les mots « Le représentant des Pays Bas » et avant les mots « a demandé que la motion », ajouter le membre de phrase : « a souligné qu'aucune demande d'admission à titre de membre associé n'avait été présentée par le reste de l'Indonésie, étant donné qu'il n'existe pas d'entité politique de ce pays, et » ;

b) Au paragraphe 49, après les mots « dépassé les limites de sa compétence », supprimer le point et ajouter le membre de phrase suivant : « en modifiant arbitrairement une demande présentée par un Etat membre conformément à la résolution 69 (V) du Conseil économique et social, et en admettant, en même temps, la République d'Indonésie comme membre associé, sur sa propre demande, ce qui était contraire à ladite résolution ».

3. Le Gouvernement du Royaume-Uni

a) Suggère, en ce qui concerne l'alinéa ii du paragraphe 127³⁰, que, pour plus de clarté, il conviendrait de le modifier comme suit :

« ii) que l'alinéa ii du paragraphe IV de la résolution ne change rien à la subordination du Comité de l'industrie et du commerce à la Commission » ;

b) Considère que l'alinéa c du paragraphe 147 doit être supprimé, étant donné qu'à son avis le Sous-Comité du commerce a décidé que le secrétariat ne devait pas essayer de préparer un répertoire méthodique des maisons d'importation et d'exportation de la région, considérant que c'était là une tâche qui dépasse les moyens dont il dispose. Il propose que cet alinéa soit amendé et devienne, conformément à l'opinion du Gouvernement du Royaume-Uni au sujet de la discussion au sein du sous-comité :

« c) Sur demande des pays membres ou membres associés, la Section du développement commercial com-

²⁹ Cette annexe figurait à l'origine sous la cote E/1329-E/CN.11/190/Annexe A.

³⁰ L'alinéa ii du paragraphe 127 initial a été considérablement modifié par le secrétariat : il est devenu, dans le rapport, l'alinéa 2 du paragraphe 127. Avant la modification, l'alinéa 2 du paragraphe 127 se lisait comme suit :

« ii) Que l'alinéa ii du paragraphe IV de la résolution n'affectait aucunement le caractère subsidiaire du Comité de l'industrie et du commerce par rapport à la Commission. »

lists of exporters and importers in any particular part of the world. It should not attempt to prepare a classified directory of exporters and importers within the region, as this would be a task quite beyond its resources."

Financial estimate prepared in accordance with rule 33 of the rules of procedure of the Economic and Social Council (E/1329/Add.1-E/CN.11/190/Add.1)

[Original text : English]

1. The report presented to the Council (E/1329-E/CN.11/90) covers the period 1 July 1948 to 5 April 1949 and includes the report of the fourth session of the Commission and the report of the Committee of the Whole held from 28 March 1949 to 5 April 1949. The Council was advised of the financial implications of the report of the fourth session in document E/1088/Add.1.³¹ It is now possible to report to the Council that the cost of the additional seven posts referred to in that document as amounting to \$32,000 during 1949 can be absorbed within the existing budget of the Commission and no further appropriation will be required.

2. In view of the resolutions of the Committee of the Whole, the Executive Secretary has reorganized his existing staff of 45 posts in the following manner :

Office of the Executive Secretary, 4 posts ;
Industry Division, 7 posts (6 professional and 1 secretarial),
Trade Division, 6 posts (5 professional and 1 secretarial) ;
Research Division, 9 posts (6 professional and 3 secretarial)
Statistical Division, 4 posts (2 professional and 2 clerical) ;
Division of Administrative and Conference Services,
15 posts ;
Total, 45.

3. This present staff is insufficient to carry out the resolutions of the Committee of the Whole. The following staff additional to those set out above will be required :

Industry Division : 3 additional professional posts, 2 at grade 16 and 1 at grade 14 ; and 2 secretarial posts, 1 at grade 6 and 1 at grade 5.

This Division will service the Committee on Industry and Trade established by resolution 1 of the Committee of the Whole (E/CN.11/AC.11/8) on all matters falling within its field. In addition to carrying out projects under the instructions of previous sessions of the Commission, this Division will assume the responsibilities falling upon the secretariat under the resolution of the Committee of the Whole on iron and steel (E/CN.11/AC.11/4), the resolution on coal, power alcohol and chemical fertilizers (E/CN.11/AC.11/3), and the resolution on inland transport (E/CN.11/AC.11/2). A section of this Division will be responsible for the preparatory work for the Conference of Inland Transport Experts and for carrying out such instructions as that Conference may give.

Trade Division : 3 additional professional posts at grades 16, 14 and 13, and 1 secretarial post at grade 4.

This Division will service the Committee on Industry and Trade on all matters within its field. In addition to carrying out projects under the instructions of previous sessions of the Commission, this Division will assume the

³¹ See *Official Records of the Economic and Social Council, Eighth Session, Annex*, agenda item 23.

muniquera des listes des maisons d'importation et d'exportation établies dans une partie quelconque du monde. Elle n'essaiera pas de préparer un annuaire méthodique des maisons d'importation et d'exportation de la région, car cette tâche dépasserait nettement ses moyens. »

Etat estimatif dressé conformément à l'article 33 du règlement intérieur du Conseil économique et social (E/1329/Add.1-E/CN.11/190/Add.1)

[Texte original en anglais]

1. Le rapport présenté au Conseil E/1329-E/CN.11/90 porte sur la période du 1^{er} juillet 1948 au 5 avril 1949 et comprend le rapport de la quatrième session de la Commission ainsi que le rapport du Comité plénier qui a siégé du 28 mars au 5 avril 1949. Le Conseil a été informé des incidences financières du rapport de la quatrième session (E/1088/Add.1) ³¹. Il est maintenant possible d'indiquer au Conseil que les dépenses occasionnées par les sept postes supplémentaires mentionnés dans ce document et évalués à 32.000 dollars pour l'année 1949 peuvent être imputées sur le budget existant de la Commission, sans qu'il soit nécessaire de prévoir un nouveau crédit.

2. En application des résolutions du Conseil plénier, le Secrétaire exécutif a réorganisé comme suit son personnel actuel comprenant 45 postes :

Bureau du Secrétaire exécutif, 4 postes ;
Division de l'industrie, 7 postes (6 spécialistes et 1 poste de secrétaire) ;
Division du commerce, 6 postes (5 spécialistes et 1 poste de secrétaire) ;
Division des recherches, 9 postes (6 spécialistes et 3 postes de secrétaire) ;
Division de statistique, 4 postes (2 spécialistes et 2 postes de secrétaire) ;
Division des services administratifs et des conférences,
15 postes ;
Total, 45 postes.

3. L'effectif actuel du personnel est insuffisant pour permettre la mise en œuvre des résolutions du Comité plénier. En plus de l'effectif indiqué ci-dessus, le personnel supplémentaire suivant sera nécessaire :

Division de l'industrie : Trois postes supplémentaires de spécialiste (2 de la classe 16 et 1 de la classe 14) et 2 postes de secrétaire (1 de la classe 6 et 1 de la classe 5).

Cette division assurera les services nécessaires au Comité de l'industrie et du commerce institué aux termes de la résolution 1 du Comité plénier (E/CN.11/AC.11/8) pour toutes les questions qui sont de son ressort. En plus de l'exécution des projets établis conformément aux instructions données lors des précédentes sessions de la Commission, cette division assumera les responsabilités incombant au secrétaire en vertu de la résolution du Comité plénier relative au fer et à l'acier (E/CN.11/AC.11/4) de la résolution relative au charbon, à l'alcool pour moteurs et aux engrais chimiques (E/CN.11/AC.11/3) et de la résolution relative aux transports intérieurs (E/CN.11/AC.11/2). Une section de cette division sera chargée des travaux préparatoires de la Conférence des experts en matière de transports intérieurs et de l'exécution des instructions que cette conférence pourra donner.

Division du commerce : Trois postes supplémentaires de spécialistes, aux classes 16, 14 et 13 respectivement, et 1 poste de secrétaire de la classe 4.

Cette division assurera les services nécessaires au Comité de l'industrie et du commerce pour toutes les questions qui sont de son ressort. En plus de l'exécution des projets établis conformément aux instructions données par la Com-

³¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, huitième session, Annexe*, point 23 de l'ordre du jour.

responsibility falling upon the secretariat under the resolution on financial institutions (E/CN.11/AC.11/1), the resolution on trade with Japan and dollar shortage (E/CN.11/AC.11/6) and the resolution on travel facilities (E/CN.11/AC.11/5).

Research Division : One professional post grade 14 to strengthen this Division in view of the increased demand for specific analyses and studies.

Division of Administrative and Conference Services : 3 clerical posts, two at grade 5 and one at grade 4, to undertake the increased clerical duties in the expanded organization.

4. The cost during 1950 of these additional 13 posts is :

	<i>Number of posts</i>	<i>Salary cost</i>
		\$
Industry Division	5	31,970
Trade Division	4	25,870
Research Division	1	7,400
Division of Administrative and Conference Services	3	8,070
		73,310
Common staff costs		14,690
		88,000

5. The estimated cost during the remainder of 1949 is :

	\$
Salaries	16,520
Common staff costs	8,480
	25,000

In addition to the amount of \$32,000 referred to in paragraph 1, this amount also can be absorbed within the existing 1949 budget. In consequence, no further appropriation during 1949 will be required.

mission, lors de ses précédentes sessions, cette division assumera les obligations incombant au secrétariat en vertu de la résolution relative aux institutions financières (E/CN.11/AC.11/1), de la résolution relative au commerce avec le Japon et à la pénurie de dollars (E/CN.11/AC.11/6) et la résolution relative aux formalités de frontière (E/CN.11/AC.11/5).

Division des recherches : Un poste de spécialiste de la classe 14 pour renforcer le personnel de cette division en raison du nombre croissant d'analyses et d'études particulières demandées.

Division des services administratifs et des conférences : Trois postes de commis de bureau (2 de la classe 5 et 1 de la classe 4) pour assurer les travaux de secrétariat de plus en plus importants de l'organisation grandissante.

4. Pendant l'année 1950, les dépenses entraînées par ces 13 postes supplémentaires seront les suivantes :

	<i>Nombre de postes</i>	<i>Dépenses afférentes aux traitements</i>
		(Dollars)
Division de l'industrie	5	31.970
Division du commerce	4	25.870
Division des recherches	1	7.400
Division des services administratifs et des conférences	3	8.070
		73.310
Dépenses afférentes au personnel commun		14.690
		88.000

5. Les dépenses afférentes au reste de l'année 1949 sont évaluées comme suit :

	<i>Dollars</i>
Traitements	16.520
Dépenses afférentes au personnel commun	8.480
	25.000

Cette somme peut également être imputée sur le budget actuel de 1949, indépendamment du montant de 32.000 dollars mentionné au paragraphe 1. Il n'y aura donc pas besoin de procéder à une nouvelle ouverture de crédits en 1949.

TABLE OF CONTENTS (continued)

	Paragraph	Page
III. Meeting of the Committee of the Whole	104-156	27
A. Note on proceedings	104-121	27
(i) Delegations and observers	106-113	28
(ii) Terms of reference and rules of procedure	114-115	30
(iii) Progress report of the Executive Secretary	116-118	31
(iv) Reports submitted	119	31
(v) Statement of priorities	120-121	31
B. Agenda	122-123	31
C. Industry and trade	124-152	32
(i) Industry	128-140	34
(ii) Trade	141-152	36
D. Staff requirements	153-154	38
E. Date of the fifth session	155	38
F. Annual report	156	38
IV. Resolutions		
A. Resolutions adopted during fourth session		39
B. Resolutions adopted by the Committee of the Whole		55
C. Submission of a draft resolution for consideration by the Economic and Social Council at its ninth session	157-158	62
Appendix A. Terms of reference of the Economic Commission for Asia and the Far East		63
Appendix B. Principal official documents published, 1 July 1948-5 April 1949		65

ANNEXES

Comments on the report by the representative of France and by the Governments of the Netherlands and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	68
Financial estimate prepared in accordance with rule 33 of the rules of procedure of the Economic and Social Council (E/1329/Add.1-E/CN.11/190/Add.1)	69

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Paragraphes	Pages
III. Session du Comité plénier	104-156	27
A. Note relative aux délibérations	104-121	27
i) Délégations et observateurs	106-113	28
ii) Mandat et règlement intérieur	114-115	30
iii) Rapport du Secrétaire exécutif sur l'état d'avancement des travaux de la Commission	116-118	31
iv) Rapports présentés	119	
v) Ordre de priorité	120-121	31
B. Ordre du jour	122-123	31
C. Commerce et industrie	124-152	32
i) Industrie	128-140	34
ii) Commerce	141-152	36
D. Besoins de personnel	153-154	
E. Date de la cinquième session	155	38
F. Rapport annuel	156	38
IV. Résolutions		
A. Résolutions adoptées au cours de la quatrième session		39
B. Résolutions adoptées par le Comité plénier		55
C. Projet de résolution présenté au Conseil économique et social pour examen au cours de sa neuvième session	157-158	
Appendice A. Mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient		63
Appendice B. Principaux documents officiels publiés entre le 1 ^{er} juillet 1948 et le 5 avril 1949		65

ANNEXES

Observations faites sur le rapport par le représentant de la France et par les Gouvernements des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	68
Etat estimatif dressé conformément à l'article 33 du règlement intérieur du Conseil économique et social (E/1329/Add.1-E/CN.11/190/Add.1)	69

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DÉPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA — ARGENTINE: Editorial Sudamericana, S.A., Calle Alsina 500, Buenos Aires.	GREECE — GRÈCE: "Eleftheroudakis", Librairie internationale, Place de la Constitution, Athènes.	PORTUGAL: Livraria Rodrigues, Rua Aurea 186-188, Lisboa.
AUSTRALIA — AUSTRALIE: H. A. Goddard Pty., Ltd., 255a George Street, Sydney, N.S.W.	GUATEMALA: Goubaud & Cia., Ltda., 5a Av. Sur, No. 28, Guatemala City.	SWEDEN — SUÈDE: C. E. Fritze Kungl. Hovbokhandel, Fredsgatan 2, Stockholm 16
BELGIUM — BELGIQUE: Agence et Messageries de la Presse, S.A., 14-22 rue du Persil, Bruxelles. W. H. Smith & Son, 71-75 bd Adolphe-Max, Bruxelles.	HAITI — HAÏTI: Max Bouchereau, Librairie "A la Caravelle", Boite postale 111B, Port-au-Prince.	SWITZERLAND — SUISSE: Librairie Payot, S.A., 1, rue de Bourg, Lausanne, et à Bâle, Berne, Genève, Montreux, Neuchâtel, Vevey, Zurich. Librairie Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.
BOLIVIA — BOLIVIE: Librería Selecciones, Empresa Editora "La Razón", Casilla 972, La Paz.	HONDURAS: Librería Panamericana, Calle de la Fuente, Tegucigalpa.	SYRIA — SYRIE: Librairie Universelle, Damas.
BRAZIL — BRÉSIL: Livraria Agir, Rua Mexico 98-B, Caixa Postal 3291, Rio de Janeiro, D.F.	ICELAND — ISLANDE: Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar, Austurstreti 18, Reykjavik.	THAILAND — THAÏLANDE: Pramuan Mit, Ltd., 55, 57, 59 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
CANADA: The Ryerson Press, 299 Queen Street West, Toronto, Ontario. Les Presses Universitaires Laval, Québec, Que.	INDIA — INDE: Oxford Book & Stationery Company, Scindia House, New Delhi.	TURKEY — TURQUIE: Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu-Istanbul.
CEYLON — CEYLAN: The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., Lake House, Colombo.	INDONESIA — INDONÉSIE: Jajasan Pembangunan, Gunung Sahari 84, Djakarta.	UNITION OF SOUTH AFRICA — UNION SUD-AFRICAINE: Van Schaik's Bookstore (Pty.), P.O. Box 724, Pretoria.
CHILE — CHILI: Librería Ivens, Calle Moneda 822, Santiago.	IRAN: Ketab Khaneh Danesh, 293, Saadi Avenue, Teheran.	UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI: H.M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E.1.; and at H.M.S.O. Shops in London, Belfast, Birmingham, Bristol, Cardiff, Edinburgh and Manchester.
CHINA — CHINE: The Commercial Press, Ltd., 211 Honan Road, Shanghai.	IRAQ — IRAK: Mackenzie's Bookshop, Booksellers and Stationers, Baghdad.	UNITED STATES OF AMERICA — ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE: International Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N.Y.
COLOMBIA — COLOMBIE: Librería Latina, Ltda., Apartado Aéreo 4011, Bogotá. Librería Nacional, Ltda., 20 de Julio, San Juan-Jesus, Baranquilla. Librería América, Sr. Jaime Navarro R., 49-58 Calle 51, Medellín.	ISRAEL — ISRAËL: Blumstein's Bookstores, Ltd., 35 Allenby Road, P.O.B. 4154, Tel Aviv.	URUGUAY: Oficina de Representación de Editoriales, Prof. Hector d'Elia, 18 de Julio 1333 - Palacio Diaz, Montevideo, R.O.U.
COSTA RICA — COSTA-RICA: Trejos Hermanos, Apartado 1313, San José.	ITALY — ITALIE: Colibri, S.A., 36 Via Mercalli, Milano.	VENEZUELA: Distribuidora Escolar, S.A., Ferrenquin a La Cruz 133, Apartado 552, Caracas.
CUBA: La Casa Belga, René de Smedt, O'Reilly 455, La Habana.	LEBANON — LIBAN: Librairie Universelle, Beyrouth.	YUGOSLAVIA — YUGOSLAVIE: Drzavno Preduzece, Jugoslovenska Knjiga, Marsala Tita 23/11, Beograd.
CZECHOSLOVAKIA — TCHÉCOSLOVAQUIE: Československý Spisovatel, Národní Trida 9, Praha I.	LIBERIA — LIBÉRIA: Mr. Jacob Momolu Kamara, Gully and Front Streets, Monrovia.	
DENMARK — DANEMARK: Messrs. Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København.	LUXEMBOURG: Librairie J. Schummer, Place Guillaume, Luxembourg.	
DOMINICAN REPUBLIC — RÉPUBLIQUE DOMINICAINE: Librería Dominicana, Calle Mercedes 49, Apartado 656, Ciudad Trujillo.	MEXICO — MEXIQUE: Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariscal 41, Mexico, D.F.	
ECUADOR — ÉQUATEUR: Librería Científica Bruno Moritz, Casilla 362, Guayaquil.	NETHERLANDS — PAYS-BAS: N. V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's Gravenhage.	
EGYPT — ÉGYPTÉ: Librairie "La Renaissance d'Egypte", 9 Sharia Adly Pasha, Cairo.	NEW ZEALAND — NOUVELLE-ZÉLANDE: The United Nations Association of New Zealand, G.P.O. 1011, Wellington.	
EL SALVADOR — SALVADOR: Manuel Navas y Cia., "La Casa del Libro Barato" la Avenida Sur 37, San Salvador.	NICARAGUA: Dr. Ramiro Ramirez V., Agencia de Publicaciones, Managua, D.N.	
ETHIOPIA — ÉTHIOPIE: Agence éthiopienne de Publicité, P.O. Box 128, Addis-Abeba.	NORWAY — NORVÈGE: Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7a, Oslo.	
FINLAND — FINLANDE: Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.	PAKISTAN: Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi. Publishers United, Ltd., 176 Anarkali, Lahore.	
FRANCE: Editions A. Pedone, 13 rue Soufflot, Paris, V°.	PANAMA: José Menéndez, Agencia Internacional de Publicaciones, Plaza de Arango, Panamá.	
	PARAGUAY: Moreno Hermanos, Casa América, Palma y Alberdi, Asunción.	
	PERU — PÉROU: Librería internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima.	
	PHILIPPINES: D. P. Pérez Co., 132 Riverside, San Juan.	

Orders from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to
Sales Section, European Office of the United Nations,
Palais des Nations, GENEVA, Switzerland, or
Sales and Circulation Section, United Nations,
NEW YORK, U.S.A.

Les commandes émanant de pays où des agents attitrés n'ont pas encore été nommés peuvent être adressées à la
Section des Ventes, Office européen des Nations Unies,
Palais des Nations, GENEVE, Suisse, ou
Section des Ventes et de la Distribution, Nations Unies,
NEW-YORK, Etats-Unis.